



**SECRETARIAT PERMANENT DE
GESTION DES RISQUES ET DES
DESASTRES**
COMITE THEMATIQUE EVACUATION
ET GESTION DES ABRIS PROVISOIRES



Réponse aux désastres : Abris d'urgence, habitat et regroupements

*Boite à outils des
leçons apprises,
pratiques et
expériences*

Haiti 2010-2014

Un produit du *Comité Thématique Evacuation et Gestion des Abris Provisoires* (CTEGAP), présenté le 3 avril 2014 et validé le 10 avril 2014 par le *Secrétariat permanent de Gestion des Risques et des Désastres* (SPGRD).

Le document a été réalisé grâce à l'appui du gouvernement des Etats Unis à travers l'*Office for U.S. Foreign Disaster Assistance* (OFDA) et l'*Organisation Internationale pour les Migrations* (OIM) à travers le *Cluster Coordination et Gestion des Camps, Abris et Articles Non Alimentaires* (CCCM et Abris).



Tables des matières

Avant propos	6
Introduction : Méthodologie et limites	7
La méthodologie	8
Les limites inhérentes	8
PARTIE I	
Dommmages sur l’habitat et population ciblée pour les interventions	11
I. Dommages et dégâts sur l’habitat	12
1. Type de catastrophe et impact sur l’habitat	12
a. Les tremblements de terre	12
b. Les aléas hydrométéorologiques	12
2. Dommages sur l’habitat	13
a. Evaluation des dégâts liés à l’habitat	13
b. Critères d’évaluation rapide des dommages l’habitat	15
Différence des dégâts et de l’habitat haïtien en milieu urbain et rural	15
II. Populations affectées en matière d’habitat	17
1. Le déplacement interne	17
2. Type d’installation et de refuge des personnes affectées	18
III. Types de réponses	20
1. Les réponses liées aux abris : facteurs et principes	20
2. Réponses en abris d’urgence et liées à l’habitat	23
a. Les réponses utilisées en fonction des dégâts sur l’habitat	23
b. Exemples de réponses pour les familles déplacées, au cas par cas	23

PARTIE II

LES REGROUPEMENTS ET INSTALLATIONS DES PERSONNES DEPLACEES INTERNES25**I. Regroupements de personnes déplacées, sites collectifs et camps.....26**

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Concept | 26 |
| a. | Eléments de définition des sites de regroupement solidaires et camps | 26 |
| b. | Expériences et leçons apprises | 27 |
| 2. | Actions à prendre | 29 |
| a. | La gestion de camps de déplacés internes | 29 |
| b. | L'administration et la supervision des camps | 32 |
| c. | La coordination des camps | 32 |
| d. | Type de réponses | 32 |
| 3. | Leçons apprises : Faites attention ! | 33 |

II. Les familles d'accueil

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Concept | 34 |
| a. | Les familles d'accueil | 34 |
| b. | Expériences et leçons apprises | 34 |
| 2. | Actions à prendre | 35 |
| a. | Identification des familles vivant dans des familles hôtes | 35 |
| b. | Enregistrement des familles et évaluation des capacités | 35 |
| c. | Accompagnement pour les familles d'accueil | 36 |
| d. | Types de réponses liées | 36 |
| 3. | Leçons apprises : Faites attention ! | 37 |

III. Enregistrement des personnes et des familles déplacées internes.....38

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Concept | 38 |
| a. | L'enregistrement des familles | 38 |
| b. | Expériences et leçons apprises de l'enregistrement | 38 |
| 2. | Actions à prendre | 40 |
| a. | Planification et organisation en amont de l'enregistrement | 40 |
| b. | Lors de l'enregistrement d'urgence | 41 |
| c. | Suivi des services et des mouvements des populations | 43 |
| 3. | Leçons apprises : Faites attention ! | 43 |

Dans le cas des sites de regroupement et camps	44
Dans le cas des enregistrements auprès des familles et communautés d'accueil	44
Dans le cas des abris d'évacuation prolongés	44
IV. Communication et sensibilisation	45
1. Concept	45
2. Actions à prendre	45
3. Leçons apprises : Faites attention!	46
PARTIE III. TYPES DE REPONSES	
I. Abris d'urgence et articles non alimentaires	49
1. Concept	49
a. Les abris d'urgence et les articles non alimentaires associés	49
b. Expériences et leçons apprises des distributions	50
c. Expériences et leçons apprises des abris d'urgence suite au séisme de 2010	50
2. Actions à prendre pour les distributions d'articles non-alimentaires	52
a. Distribution d'articles non alimentaires	52
b. Rapport de distribution	53
c. Installation et maintien des abris d'urgence : tentes et bâches	54
3. Leçons apprises : Faites attention !	54
II. Les subventions et coupons d'urgence	56
1. Concept	56
a. Les subventions et coupons	
b. Expériences et leçons apprises	56
2. Actions à prendre	57
a. Analyser les besoins et identifier les familles	57
b. Consultation et participation communautaire	57
c. Cartes et coupons	57
3. Leçons apprises : Faites attention !	58
Un exemple en milieu urbain et pour les familles locataires : Les subvention au loyer	59
III. Kits de réparation d'urgence.....	60
1. Concept	60
a. Les kits de réparation d'urgence	60
b. Expériences et leçons apprises en Haiti	60
2. Actions à prendre	61

IV. Abris transitoires.....	62
1. Concept	62
a. Des abris de transition	62
b. Expériences et leçons apprises suite au séisme de 2010	62
2. Actions à prendre	63
a. Assurer la participation communautaire	63
b. Emplacement de l’abri transitoire	63
c. Structure et construction	64
d. Accès aux services de base	66
e. Intégration des normes de protection	67
3. Leçons apprises : Faites attention !	67
Anticiper les litiges fonciers dans les réponses en abris de transition et sur l’habitat	68
Documents d’approfondissement - Bibliographie indicative.....	69
Composition du Comité Thématique	
Annexes et outils – 2010-2014	73

CCPC	Comité communal de protection civile
COUC	Centre opérationnel d'urgence communal
COUD	Centre opérationnel d'urgence départemental
COUL	Centre opérationnel d'urgence local
COUN	Centre opérationnel d'urgence national
CRH	Croix-Rouge haïtienne
CTD	Coordonateur technique départemental
CTEGAP	Comité Thématique Evacuation et Gestion des Abris Provisoires
CTESP	Comité Thématique Education et Sensibilisation du Public
DINEPA	Direction nationale de l'eau potable et l'assainissement
DPC	Direction de la protection civile
DTM	Matrice de Suivi du Déplacement (Displacement Tracking Matrix)
FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-
MAST	Ministère des affaires sociales et du travail
MENFP	Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
MSPP	Ministère de la santé publique et de la population
MTPTC	Ministère des travaux publics, des transports et de la communication
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
PSH	Personne en situation de handicap
PID	Personne déplacée interne
SNGRD	Système national de gestion des risques et désastres
SPGRD	Secrétariat Permanent pour la Gestion des Risques et des Désastres
USAID	Agence américaine pour le développement international

L'élaboration de ce *document-cadre de leçons apprises et d'expériences liées aux abris d'urgence, l'habitat et les regroupements et installations* des personnes dont les maisons sont endommagées ou détruites, coïncide avec les multiples efforts déployés depuis 2001 par le **Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD)** en vue de mettre en place, systématiser et standardiser des procédures, outils et mécanismes facilitant la définition, la circonscription et l'appui coordonnés à l'évacuation et la réponse appropriée et ciblée avec pour finalité la préservation des vies et la dignité humaine dans la gestion de l'urgence et les interventions de réponse. Afin de participer à la continuité de ces efforts, il a été estimé nécessaire d'analyser et de capitaliser sur les expériences des quatre (4) dernières années, et en particulier le séisme du 12 janvier 2010, en termes d'interventions humanitaires liées aux **abris d'urgence, à l'habitat et aux établissements, regroupements et installations de personnes** vécues dans les situations de réponse d'urgence jusqu'au relèvement précoce. En effet, considérant les niveaux de dégâts sur l'habitat lors du tremblement de terre, de la tempête tropicale Isaac et de l'ouragan Sandy, survenus respectivement en janvier 2010, aout 2012 et octobre 2012, ainsi que les interventions significatives de réponse en abris d'urgence, sur l'habitat et dans les regroupements, ce document représente une tentative de compiler les leçons apprises et les expériences afin de renforcer le SNGRD en participant à sa mémoire institutionnelle. Il s'agit ainsi d'établir et de proposer une *ligne de base* des intentions, perceptions et bonnes pratiques des acteurs tant locaux qu'institutionnels impliqués dans la réponse liée aux situations de déplacement et en cas de dommages sur l'habitat.

S'inscrivant dans le prolongement du *Guide de gestion des abris d'évacuation*, validant un mécanisme officiel de gestion jusqu'à une période de l'urgence **ne dépassant pas les soixante-douze heures (72)**, ce document initie une tentative d'harmoniser les leçons apprises et bonnes pratiques, ventilées en fonction de divers scénarios et d'indications précises dans la phase de réponse **après les soixante-douze heures (72)** de gestion de l'urgence et en offrant un portefeuille d'outils mis en œuvre de 2010 à 2014

Le *Comité Thématique Evacuation et Gestion des Abris Provisoires (CTEGAP)*, appuyé techniquement par le *Cluster CCCM&Abris*, se situant dans une dynamique de transition avec les entités étatiques, a bénéficié de la direction et de la mobilisation des acteurs de la *cellule de coordination de la réponse de la Protection Civile* au niveau central et les acteurs des *structures départementales de l'Ouest et du Sud-est*. A cet effet, un groupe de travail technique a été mis en place au niveau du CTEGAP afin d'analyser les leçons apprises et de piloter l'élaboration de ce document.

Le terme « **Abri** » définit de manière générale *un arrangement permettant de pourvoir temporairement un logement provisoire à des personnes incapables de continuer à vivre dans leur foyer individuel*. En cas d'urgence, les abris sont essentiels, notamment en termes de survie, de sécurité mais aussi afin de maintenir la santé, l'intimité et la dignité humaine des personnes affectées. Dans les interventions humanitaires, il répond au droit à un logement convenable suite à une catastrophe et réfère en outre au matériel et installations mises à disposition des familles déplacées suite à la perte de leur habitat ou des familles affectées dont l'habitat a été affecté par un désastre, pour leur permettre de constituer un abri et un habitat dans l'urgence ou de le réhabiliter suite à un désastre. En d'autres termes, les abris, les réponses d'urgence sur l'habitat, les articles non alimentaires associés et parfois l'abri de transition englobent l'ensemble des interventions humanitaires liées à l'impact sur l'habitat, des kits d'articles non alimentaires et kits de réparations d'urgence aux abris de transition, que cela soit dans les lieux de regroupements et installations des familles déplacées ou sur le terrain de familles affectées.

Ainsi, dans le cadre de ce document, le terme « **habitat** » réfère à l'espace physique où les familles habitent et peuvent avoir été évaluées affectées suite à un désastre, tel qu'évalué selon les fiches d'évaluations rapides multisectorielles utilisées par la protection civile.

Le terme « **regroupements** » réfère aux regroupements de personnes et type d'installations des personnes ne pouvant rentrer chez elles en raison de la perte de leur habitat, tels que les familles d'accueil, les centres de collectifs, les abris d'évacuation prolongé, les camps et les regroupements solidaires.

C'est ainsi que sans vouloir être exhaustif ni proposer de stratégie sectorielle de réponse, ce document *vise à proposer les grandes lignes et pratiques existantes des types de réponses en abris, sur l'habitat et pour les regroupements* en explorant les multiples expériences de la protection civile et des partenaires humanitaires pendant les quatre (4) dernières années, en particulier suite au séisme du 12 janvier 2010.

Dans le cadre du CTEGAP, les **objectifs** communément définis par le groupe de travail furent les suivants :

- Participer à la **mémoire institutionnelle** de la DPC sur la base des différentes stratégies de réponses mises en œuvre après le tremblement de terre en prenant en compte les forces, faiblesses, inconvénients et améliorations concernant les abris d'urgence, l'habitat et les regroupements de personnes.
- **Permettre la standardisation** des types de réponse en abris d'urgence, sur l'habitat et dans les regroupements de personnes, sur la base des expériences et leçons apprises des dernières années, tout en prenant en compte les standards communautaires.

- Contribuer à la mise en place d'un **cadre de référence** de la réponse en cas de destruction sur l'habitat, dans les premiers temps de l'urgence et de transition.

La méthodologie abordée a tenu lieu en deux temps. D'une part, il a s'agit de procéder à la revue des réponses, méthodologies et leçons apprises dans le cadre des stratégies de réponse post-séisme par le gouvernement et les partenaires humanitaires impliqués dans le secteur *Coordination et gestion des camps*, essentiellement orientées vers la distribution et la gestion des articles non alimentaires, abris d'urgence (communément appelés tentes tenant lieu d'habitat), des sites de regroupements et camps et des abris de transition (Cluster CCCM et Abris). D'autre part, il a été convenu d'opérer une phase de consolidation qui consiste à exploiter les expériences, leçons apprises et appréciations d'acteurs privilégiés et investis dans les situations de réponse humanitaire jusqu'au relèvement précoce, au travers deux (2) ateliers de consultations avec respectivement les *Comités Techniques Départementaux et communaux de l'Ouest et du Sud-Est*, en raison des déplacements à grande échelle suite au séisme dans des contextes urbains et ruraux.¹ L'ensemble des expériences et documents ont été mis en perspective et analysés par la cellule réduite de travail afin de soustraire les grandes lignes directrices et outils utilisés dans les interventions d'urgence, de 2010 à 2014.

Les limites inhérentes au document sont celles de la *réponse en abris d'urgence et interventions sur l'habitat en cas de désastre*, de la *gestion du déplacement interne et des regroupements de personnes*. Ces considérations se rattachent exclusivement aux limites de la *réponse* et de l'intervention humanitaire, tout en incluant les impératifs du *relèvement précoce*.

Ce document n'est pas un manuel stratégique, ni un plan de réponse sectoriel et non plus un plan de contingence. Il s'inscrit dans l'encadrement des outils stratégiques du Système National de Gestion des risques de Désastres (SNGRD) définissant le cadre de la coordination de la réponse, mais aussi en prolongement et en perfectionnement des outils développés par le CTEGAP, instance qui émane du Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres (SPGRD).

¹ L'inventaire des expériences de réponse liées aux abris d'urgence les départements Ouest et Sud-Est se situe en annexe. Annexe 1_Partage des expériences de réponse en abri des départements de l'Ouest et du Sud-est, suite au séisme de 2010.

Le **contenu** de la production s'articule autour de trois (3) parties, ordonnancées comme suit:

Partie I

La première partie établit le sujet du document en construisant des repères sur les différentes façons d'aborder et de comprendre le processus. Ainsi, deux aspects sont considérés :

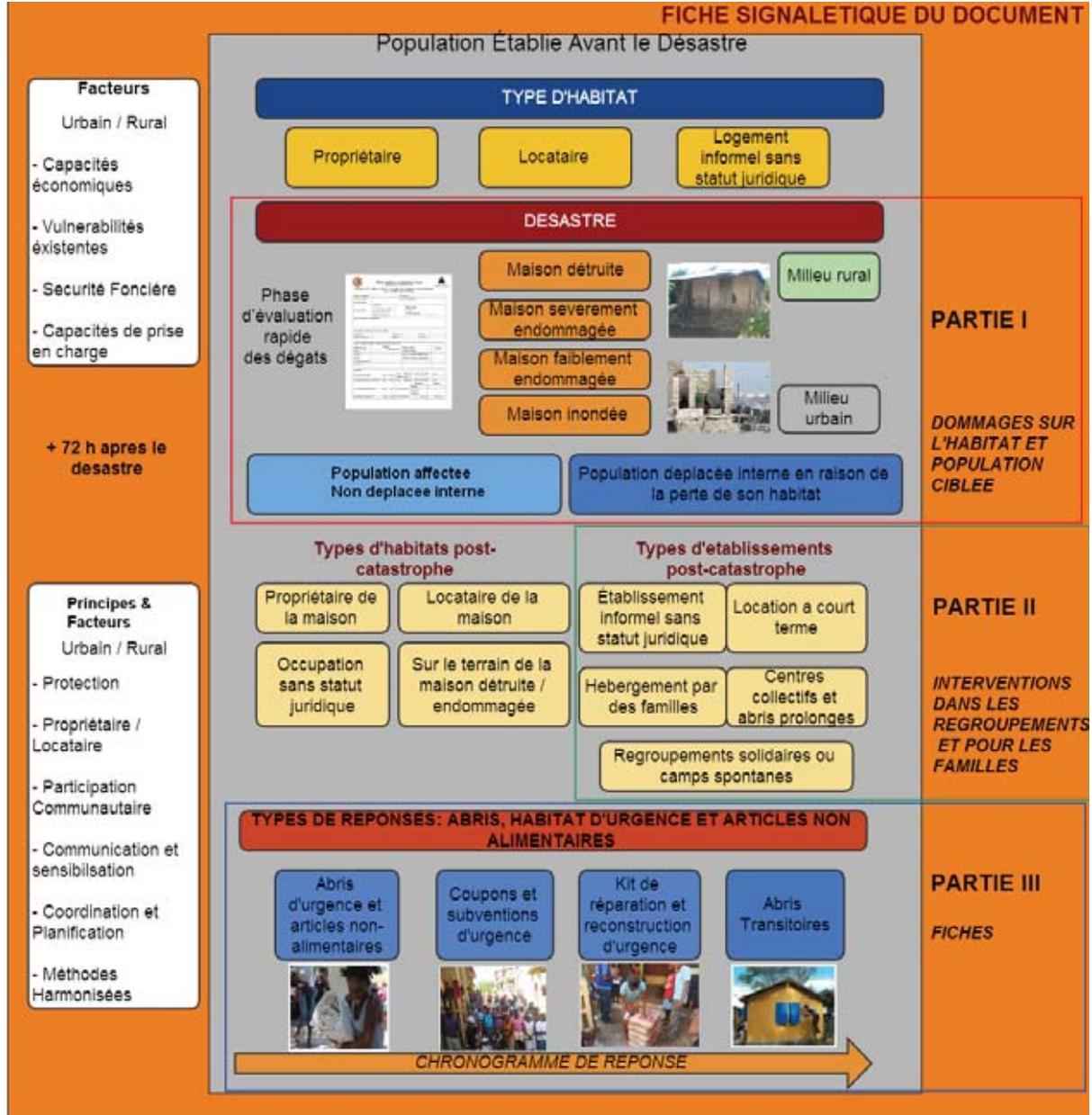
- *Les abris d'urgence, l'habitat et les types d'établissements humains* qui sont explorés, analysés et traités afin de poser les jalons des types de réponse utilisées et les articles non alimentaires qui y sont associés dans un premier temps; et
- Dans un second temps, *les besoins en termes d'abris d'urgence, d'habitat et d'articles non alimentaires* qui sont déterminés par la nature et l'ampleur de la catastrophe. Il s'agit dans cette démarche de comprendre dans quelle mesure la population affectée est déplacée mais aussi d'analyser les expériences de réponse pour les personnes dont l'habitat est affecté sans nécessairement être déplacées. C'est le contexte local qui guide les décisions, notamment le caractère rural ou urbain de la zone affectée, les conditions climatiques, la situation et la capacité de la population de se relever.

Partie II

La seconde partie est destinée à explorer les expériences et réponses utilisées dans les établissements et regroupements de personnes déplacées et les familles d'accueil, pour en juger de leur appréciation et de leur effectivité.

Partie III

La troisième partie offre des repères techniques sur les réponses utilisées et liées à l'habitat et aux abris d'urgence, notamment dans les établissements et regroupements de personnes et les articles non alimentaires associés.



PARTIE I

Dommmages sur l'habitat et population ciblée pour les interventions



I. Dommages et dégâts sur l'habitat

1. Type de catastrophe et impact sur l'habitat

En raison de sa position géographique, Haïti est un des pays les plus exposés aux catastrophes naturelles, tels que les tremblements de terre, les tempêtes et ouragans, les inondations et glissements de terrain mais aussi les sécheresses. Lors des quatre (4) dernières années, deux types d'aléas naturels ont frappé Haïti et eurent un impact majeur sur l'habitat : les *tremblements de terre* et les *aléas hydrométéorologiques*, tels que les tempêtes tropicales et ouragans.

a. Les tremblements de terre



Suite au séisme dévastateur du 12 janvier 2010 ayant entraîné le décès de plus de 220 000 personnes, près de la moitié des bâtiments de la zone métropolitaine a été estimée affectée ou sous les décombres. 1,5 millions² de personnes étaient déplacées internes dans les camps et environ 630 000 individus venant de milieu urbain se sont déplacés immédiatement dans les provinces afin de fuir la région métropolitaine³. Un an après, la grande majorité de ces personnes déplacées dans les provinces étaient retournées chez elles en milieu urbain, en raison notamment de *faiblesses* en termes d'appui aux familles d'accueil et aussi de la *concentration* de l'aide humanitaire dans les zones affectées par le séisme et les sites de regroupements, soit dans la région des Palmes, le Sud-est et la région métropolitaine.

b. Les aléas hydrométéorologiques



Outre les aléas sismiques, Haïti est particulièrement vulnérables aux événements hydrométéorologiques, en particulier pendant la saison cyclonique de juin à novembre. Ces événements ont des incidences graves sur l'habitat. Par exemple, en 2008, le passage de quatre tempêtes et ouragans successifs en 2008 – Fay, Gustave, Hanna et Ike - dans la période du 16 août au 8 septembre 2008, ont causé de grands dégâts en raison de la succession des événements. **En 2012**, le passage de la Tempête Tropical Isaac, les 25 et 26 août 2012, a détruit plus de 2 000 maisons. Deux mois plus tard, lors du passage de l'ouragan Sandy, entre le 23 et le 26 octobre 2012, plus de 20

² En juillet 2010, il était estimé que 1 536 447 personnes déplacées internes, soit 351 517 ménages, vivaient dans 1 555 sites de déplacés ou camps, dans les zones affectées par le séisme, soit les départements de l'Ouest et le Département du Sud-Est. Quatre ans après le séisme, en janvier 2014, il était estimé que plus de 146 000 personnes demeuraient dans plus de 271 sites éparpillés dans la région métropolitaine et en contexte urbain.

³ Selon les informations collectées par IDMC en janvier 2010. Ces données ne comptent pas la grande majorité des personnes ayant trouvé refuge chez leurs familles et dans les quartiers dans la région métropolitaine.

000 personnes s'étaient auto-évacuées dans l'ensemble des départements et plus de 1 000 personnes avaient été préalablement évacuées des camps de déplacement interne post-séisme vers des abris d'évacuation pré-identifiés. Une semaine après le passage de l'ouragan Sandy, les évaluations des dégâts sur l'habitat concluaient que 6 274 maisons avaient été détruites et 21 427 maisons endommagées. Dix jours après, plus de 2 400 personnes demeuraient dans les abris d'évacuation, ne pouvant rentrer chez elles en raison de la destruction de leur habitat.

2. Dommages sur l'habitat

a. Evaluation des dégâts liés à l'habitat

Suite à une urgence et une fois que la levée de l'alerte le permet (dans le cas d'un événement hydrométéorologique), la protection civile utilise des outils d'évaluations rapides multisectoriels permettant d'appuyer les premières interventions d'urgence, de la première collecte d'informations et la vérification des données sur le terrain⁴. Ces données fournissent des indications quantitatives permettant d'orienter les réponses aux urgences ainsi que les évaluations sectorielles approfondies. L'élément « habitat » est pris en compte dans ces premières collectes d'informations ainsi que les recommandations sur les abris d'urgence appropriés. Les différents secteurs font des évaluations sectorielles et approfondies dans un second temps, une fois la situation apaisée.

Dans le cadre de ce document, les fiches d'évaluations rapides multisectorielles permettant d'avoir une vision globale de la situation sont présentées ci-dessous avec une attention particulière aux éléments concernant l'habitat.⁵

⁴ Ces formulaires utilisés sont couplés avec des outils de gestion de l'information harmonisés au niveau départemental et national. Un travail conjoint a été effectué dans le cadre du groupe Traitement des données / Gestion de l'information de la DPC, pour revoir les outils de gestion de l'information et de suivi de la situation pendant les urgences ainsi que de diffusion des informations critiques favorisant l'efficacité de la réponse. L'outil LOGBOOK – REPORTING permet de faire un suivi complet des informations compilées au niveau départemental en fonction des informations regroupées par commune. L'outil est décomposé en plusieurs étapes temporelles, par commune, de l'estimation des besoins à la consolidation des informations après vérification sur le terrain et à la réponse apportée. Il permet d'assurer une traçabilité des besoins et des interventions tout en mettant en exergue les zones d'intervention prioritaires et les lacunes. L'outil a pour but d'être utilisé au niveau départemental COUD et central - Aire de Traitement des données au COUN. Les informations sont transmises au département et au niveau national à travers la chaîne de l'information des COU.

⁵ Il est à noter que des outils complémentaires d'évaluation sont disponibles sur la base des méthodologies internationales en appui à la DPC et aux acteurs étatiques.

Formulaire I : Phase d'urgence (72 heures) – année 2013

Etape de collecte des données préliminaires et secondaires sur la situation pour prioriser les interventions de terrain.

Standardisé en 2013 par le groupe de *Traitement des Données* de la DPC⁶, le formulaire a pour but de systématiser les premières données collectées avant même que les équipes terrain puissent aller se rendre pour les évaluations terrain. Le formulaire reprend les questions clés posées lors des prises de contact par téléphone afin d'orienter les équipes terrain sur les zones prioritaires à partir d'une estimation de la situation. Il permet une compréhension commune des données préliminaires reçues. Le formulaire est simplifié et comprend deux pages.

En particulier, la quatrième section du formulaire permet de collecter les premières estimations non vérifiées dans l'urgence, sur les structures, dont les habitations, afin de prioriser les interventions de vérification sur le terrain.

Annexe 2_ Formulaire de collecte des données préliminaires

Formulaire II : Phase des post 72 heures – années 2010-2011

Evaluation multisectorielles rapide et vérification des informations sur le terrain après les premières 72 heures

Après les premières estimations et afin de collecter et vérifier les informations sur le terrain en cas d'urgence, la DPC a mis en place une grille d'évaluation rapide multisectorielle des dégâts et des besoins⁷. Le formulaire d'évaluation terrain correspond au moment où, lorsque cela est possible, les équipes terrain vont vérifier et procéder à un *constat visuel rapide* et quantitatif de la situation afin de déterminer les dommages et dégâts ainsi que les besoins.

La section #3 de ce formulaire, intitulée *dégâts enregistrés au niveau de l'habitat*, est dédiée aux évaluations rapides des dommages sur l'habitat. Il est demandé de préciser si la structure est une maison d'habitation, une école, un centre sanitaire ou une autre structure. *Les catégories et critères sont expliqués dans la partie suivante.*

La dernière section du formulaire est dédiée aux recommandations afin de noter les besoins en termes de réponse d'urgence, tels que par exemple *les kits non alimentaires, le nettoyage ou les besoins en termes d'abris d'urgence.*

Annexe 3_ Formulaire d'évaluation rapide des dégâts et des besoins

⁶ Formulaire validé par le groupe *Traitement des Données* de la DPC dans le cadre de la préparation à la saison cyclonique 2013 et sur la base des outils de traitement des données.

⁷ Formulaires standardisés et validés par la DPC en 2010-2011.

b. Critères d'évaluation rapide des dommages l'habitat

Les évaluations des dégâts et des besoins effectués dans les premiers temps de l'urgence selon les fiches d'évaluation mises en place par la DPC / SNGRD, considèrent quatre grandes catégories de dommages sur l'habitat, telles que:

Maison détruite, c'est-à-dire inhabitable, irréparable, disparue ou devant être détruite, tel que :

- a été complètement détruite et doit être reconstruite ;
- était sur une zone dont le terrain n'existe plus ;
- doit être détruite à cause de la structure endommagée ou de son emplacement à risque ;
- a été engloutie par les eaux.

Maison sévèrement endommagée, c'est-à-dire, qui pourrait être réparable mais demande des réparations importantes, par exemple si les fondations sont toujours existantes mais les murs ou le toit sont affectés et doivent être remplacés. S'il est souhaitable, la maison doit être partiellement reconstruite ou réhabilitée.

Maison faiblement endommagée, c'est-à-dire que la maison est réparable et que les réparations sont souhaitables et possibles dans la zone. Par exemple, il s'agit de fissures dans les murs, pouvant être colmatées et réparées.

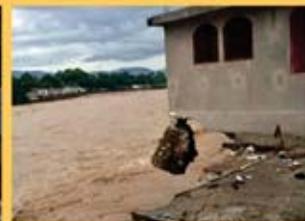
Maison inondée, c'est-à-dire avec présence d'eau passante ou stagnante et pouvant être nettoyée.

Différence des dégâts et de l'habitat haïtien en milieu urbain et rural

En milieu rural



En milieu urbain



**Attention !**

Afin de considérer les dégâts, l'état antérieur de la maison avant l'événement est pris en considération pour déterminer les dégâts liés uniquement au désastre.

Les évaluations relatives à la structure de l'habitat permettent d'indiquer le type d'appui et d'intervention pour les familles. Des évaluations approfondies des dégâts peuvent avoir lieu selon des critères spécifiques et prendre en compte plusieurs niveaux d'évaluation afin de favoriser une réponse adéquate.

Ces critères sont, à titre indicatif :

- Evaluation de la situation de la zone ;
- Type de bâtiment, usage normal du bâtiment, nombre d'étages ;
- Statut de destruction – toit endommagé / murs endommagés / fondations endommagées / complètement détruite / Aucun dommage ;
- Etat du bâtiment – afin de qualifier si le bâtiment est utilisable ;
- Nombres de ménages dans le bâti ;
- Contact des chefs de famille ;
- Existence de latrines et type de latrines ;
- Ou se trouvent les familles et leur localisation suite à l'urgence ;
- Statut des familles – propriétaire ou locataire – avant le désastre.
- Situation de déplacement interne ou non.

Un exemple de fiche d'évaluation de l'état des bâtiments, utilisée après le passage de l'ouragan Sandy, est en annexe.

Annexe 4_Evaluation des dommages sur l'habitat suite à Sandy.



1. Le déplacement interne

En cas de destructions massives de l'habitat et 72 heures après un désastre, comme lors du tremblement de terre de 2010, certaines personnes dont les maisons d'habitations ont été sévèrement endommagées ou détruites peuvent être forcées de fuir l'endroit et de se déplacer. Elles peuvent s'être déplacées ou être forcées de rester chez des amis ou dans la rue, dans les abris d'évacuation prolongés ou les centres collectifs, ou s'être déplacées au sein d'un quartier ou dans les régions⁸ ou s'être regroupées dans des sites.

Selon les *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*⁹, les déplacés internes sont :

« des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat ».

En Haïti, il est important de noter que le déplacement interne n'est pas un fait unique survenu avec le tremblement de terre, circonscrit à l'existence des camps toujours présents quatre ans après l'événement mais résulte bien plus une vulnérabilité préexistante¹⁰. Dans le contexte de la réponse aux urgences et de la pauvreté endémique du pays, il doit ainsi être distingué des migrations internes et économiques ainsi que de l'exode rural. Similairement, le déplacement interne est un concept distinct de l'évacuation (temporaire) des populations¹¹. C'est pourquoi, dans ce document, le déplacement interne est distingué de l'évacuation en fonction de sa temporalité – déplacement de plus de soixante-douze (72) heures – mais aussi du contexte – destruction de l'habitat et impossibilité pour les personnes affectées de rentrer chez elles.

⁸ Dans le cas où certaines personnes aient également quitté le pays, ils ne sont pas considérés dans ce document mais doivent être pris en compte dans les plans de réponse des pays dans lesquels ils ont trouvé refuge et avoir accès à la protection et à l'assistance nécessaire. Les personnes ayant quitté le pays sont enregistrées à travers l'ONM (Office national des migrations).

⁹ Les principes directeurs sont référés dans la partie *Bibliographie sélective*,

¹⁰ Bien que les expériences soient tout à fait différentes, il est important de noter que les questions de déplacement interne et de mise en place de plan de réponse en cas de déplacement prolongé figuraient dans le plan de contingence du SNGRD / DPC en 2007 sur la base des recommandations et leçons apprises de 2005.

¹¹ A cet effet, le *Guide de Gestion des Abris Provisoires* traite de l'évacuation et circonscrit des lignes directrices de gestion des soixante-douze (72) heures de l'urgence.

Prenant en compte les expériences d'Haiti suite au séisme de 2010, les facteurs suivants sont parmi ceux qui risquent d'accroître le besoin de protection : Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays peuvent être contraintes de vivre dans des environnements malsains ou inhospitaliers; L'organisation sociale des communautés déplacées peut avoir été détruite ou endommagée ; les familles peuvent être séparées ou perturbées ; Les femmes peuvent être forcées d'assumer des rôles non traditionnels ou être exposées à des vulnérabilités particulières ; Les populations à besoins spécifiques, en particulier les enfants, les personnes âgées, handicapées ou les femmes enceintes, peuvent connaître une détresse psychosociale profonde liée à leur déplacement ; La perte de sources de revenus et de moyens de subsistance peut s'ajouter à la vulnérabilité physique et psychosociale des personnes déplacées ; La scolarisation des enfants et des adolescents peut être interrompue ; Les personnes déplacées peuvent être démunies de pièces d'identité essentielles pour bénéficier d'aides ou de la personnalité juridique ; Les personnes hébergées dans des abris d'urgence (type tentes par exemple) ou dans des sites de regroupement, sont particulièrement vulnérables dans leurs abris de fortune.

2. Type d'installation et de refuge des personnes affectées

En plus de l'état de l'habitat, les différents statuts des personnes affectées ainsi que leur déplacement ont une incidence sur les réponses en abris d'urgence, sur l'habitat et dans les regroupements de personnes.

Sont ainsi présentées ci-dessous les types de localisation des personnes dont l'habitat a été affecté.

Personnes déplacées interne :

Les personnes forcées de fuir leur habitat et restant en situation de déplacement après les 72 heures de la gestion de l'urgence en raison de la perte de leur habitat.



Déplacement en milieu rural

- (i) **De l'urbain au rural** : Les familles qui ont quitté les grandes villes et zones urbaines se sont installées dans les zones rurales.

Exemple : 630 000 personnes venant de milieu urbain sont estimées s'être déplacées vers les provinces immédiatement après le séisme du 12 janvier 2010.

- (i) **Du rural au rural** : Les familles en milieu rural se déplaçant dans une autre zone rurale.

Exemple : Pendant le passage de l'ouragan Sandy en 2012, le village de Babaco (commune de Ganthier) a été complètement balayé et les personnes ont dû migrer vers d'autres zones rurales.



Déplacement en milieu urbain

Les habitants urbains peuvent se déplacer vers des espaces ouverts à courtes distances de leurs maisons endommagées ou détruites.

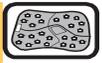
Exemple : Personnes ayant trouvé refuge dans des centres collectifs, des sites de regroupement ou des camps sur les places non habitées, suite au séisme de 2010.



Les familles d'accueil

Les familles ayant trouvé refuge chez les amis et la famille qui vivent ailleurs dans la ville ou en dehors de celle-ci (dans une maison en bon état ou une zone non endommagée).

Exemple : La majorité des personnes trouvent refuge chez des proches en amont d'un désastre et après un événement. Au cas où elles ne peuvent rentrer chez elles, elles peuvent s'installer temporairement dans la cour d'un proche, sur le jardin ou chez eux.



Sites et lieux de regroupement planifiés

Établissements où les sites et installations des personnes sont planifiés en amont avec l'apport de soutien humanitaire.

Exemple : Certaines institutions ou organismes planifient des zones de regroupement ou des camps planifiés afin d'installer les personnes déplacées et organiser les services.



Les sites de regroupement solidaires ou spontanés

Les familles s'étant spontanément regroupées dans des sites en raison de la disponibilité du terrain.

Exemple : Suite au séisme de 2010, la majorité des personnes se sont regroupées dans les quartiers ou dans des zones non occupées et les espaces vides, devenus dans un second temps des camps.



Les centres collectifs et les abris d'évacuations prolongés

Les familles se réunissent dans les bâtiments existants, voire dans les abris d'évacuation utilisés pendant l'urgence et servant d'abris prolongés après les soixante-douze (72) heures de l'alerte. Cette situation peut se trouver dans les zones qui n'ont été pas endommagées où les personnes déplacées sont temporairement installés.

Exemple : Après le passage de l'ouragan Sandy en 2012, plus de 4,000 personnes sont restées en abris d'évacuation prolongé après les premières 72 heures en raison de la perte de leur habitat.

Personnes affectées non déplacées internes



Les personnes affectées sur leur propre terrain – propriétaires de leur habitat

Les personnes propriétaires de leur terrain ou habitat et dont la maison a été endommagée, voire détruite, mais restant sur leur terrain et demandant une assistance pour la réparation d'urgence.

Exemple : en milieu rural, l'espace et le terrain permettent aux personnes de rester sur les décombres mais nécessitent un appui pour la réparation d'urgence.



Les personnes affectées et restant sur le terrain – locataires de l'habitat

Les personnes locataires d'un terrain ou habitat et dont la maison a été endommagée, voire détruite, mais restant sur le terrain et demandant une assistance pour la réparation d'urgence. Ici, l'intervention doit favoriser les familles vivant dans l'habitat mais exige des discussions approfondies avec le propriétaire du terrain pour effectuer les réparations d'urgence.

Exemple : En milieu urbain, beaucoup de personnes sont locataires. Si jamais la maison est affectée, ces personnes vivant dans l'habitat endommagé peuvent entamer des discussions avec les propriétaires afin de réparer l'habitat et permettre que l'aide soit apportée à la famille victime.

III. Types de réponses

1. Les réponses liées aux abris : facteurs et principes

Les réponses en abris d'urgence, les interventions sur l'habitat et dans les regroupements et installations de personnes dépendent de la nature et de l'impact du désastre. En effet, là où le tremblement de terre a détruit un grand nombre d'habitat, généré beaucoup de débris et déplacé beaucoup de personnes, souvent locataires en milieu urbain, un cyclone a des effets différents, tel que Sandy en 2012 ayant causé énormément de dégâts en milieu rural. De la même manière, la gestion du déplacement de population à grande échelle devant fuir leur habitat détruit, tel qu'après le séisme de 2010, diffère grandement de l'appui d'urgence pour les familles dont les maisons auraient été endommagées ou sur leur terrain, et ayant plus d'espace en milieu rural.

Les expériences des dernières années indiquent que plusieurs *facteurs* orientent les divers types de réponse en abris et habitat d'urgence, tels que:

- **L'état et les niveaux de dommages de la maison ;**
- **La durée de l'événement ;**

Par exemple la succession d'événements tels qu'en 2008, où quatre tempêtes tropicales et ouragans – Fay, Gustave, Hanna et Ike – se sont succédés du 16 aout au 8 septembre

2008, ont engendré des inondations massives aux Gonaïves et ont ralenti les actions de réponse.

- **L'impact et le contexte de l'impact de l'événement ;**

Répondre à une urgence de petite échelle, de moyenne ou de large échelle, tout comme le contexte et la nature de l'urgence, sont différents. Par exemple, suite au tremblement de terre de janvier 2010, l'impact de l'événement sur les populations et l'habitat mais aussi le contexte d'un désastre urbain dans la région métropolitaine surpeuplée ont causé des défis considérables en raison de l'ampleur des dégâts, du nombre de débris, de la tenure foncière, des mouvements de population, etc.



- **Le moment de la prise en charge ;**

Par exemple, les besoins ne seront pas les mêmes dans l'immédiat de l'urgence ou dans le premier mois de la réponse.

- **Les degrés de vulnérabilités** des personnes (présence d'enfants, famille monoparentale, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.).

Par exemple, afin de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes vulnérables, les abris demandent des aménagements différents en fonction des types de vulnérabilités, telles que les situations d'handicap, les familles monoparentales, les personnes déplacées internes, etc.

- **Le milieu environnemental et les risques associés ;**

Il est estimé que près de 51% de la population¹² vit en milieu urbain. Les modèles de développement de l'habitat mais aussi de densité de populations sont extrêmement variables selon les milieux urbain et ruraux, avec des typologies d'urbanisation variant du denses et concentrés mais aussi dispersé et de faibles densités. Par exemple, suite à l'ouragan Sandy en 2012, cette typologie a mis en défi les réponses à Fonds Verrettes, où l'habitat est dispersé et en montagnes. A l'inverse, les réponses d'urgence suite au séisme de 2010 ont été confrontées à la forte densification de l'habitat urbain dans la région métropolitaine de Port-au-Prince.

- **Le statut** des personnes, à savoir si elles sont locataires ou propriétaires, tel que dans le cas du séisme en 2010 en région métropolitaine.

- **L'endroit** où les personnes ont trouvé refuge (chez des amis, dans la rue, dans un abri d'évacuation prolongé, sur un terrain vide) si les maisons sont détruites mais aussi si les personnes restent sur leur terrain au cas où les maisons sont endommagées ou inondées ;

Par exemple, après le séisme de 2010, certaines familles s'étaient par ailleurs regroupées dans des écoles et centres collectifs, étant ensuite devenus des camps. Lors du passage

¹² Selon le CIAT 2013.

Photo : PAM HAITI – Hinche 2013

de l'ouragan Sandy en octobre 2012, plus de 4,000 personnes sont restées en abris d'évacuation prolongé après les premières 72 heures en raison de la perte de leur habitat.

Tel qu'indiqué dans le *Projet Sphère version 2011*, les réponses en abris suivent les principes suivants¹³, tout en prenant en compte les facteurs mentionnés ci-dessus et orientant les types de réponses :

- S'assurer que les réponses soient adaptées aux besoins locaux. La réponse est déterminée par des facteurs tels que la nature ou l'échelle des dommages ainsi que du déplacement interne de populations, les conditions climatiques et l'environnement local, la situation politique et sécuritaire, le contexte urbain ou rural ainsi que la capacité d'adaptation des familles à la situation.
- Considérer aussi l'impact indirect des réponses en abris d'urgence sur les autres personnes affectées, par exemple sur les familles d'accueil. Toutes les réponses doivent aussi prendre en compte le niveau antérieur de vie des familles, ainsi que leurs capacités de rebondir avec des ressources locales pour entamer des reconstructions et réparations.
- Appuyer les mécanismes d'adaptation des personnes affectées en incorporant autant que possible les processus communautaires d'autosuffisance et la participation communautaire. La façon dont l'aide d'urgence en abris est apportée et aussi fondamentale que ce qui est apporté aux familles.
- Minimiser l'impact environnemental, c'est-à-dire atténuer les impacts sur le long-terme tout en maximisant les opportunités pour les familles affectées de pouvoir maintenir ou établir des activités génératrices de revenu.
- Incorporer dans la gestion et la réponse d'urgence des étapes permettant de promouvoir le relèvement précoce.
- En outre, les réponses en abris d'urgence doivent pouvoir considérer certains facteurs de vulnérabilités, tel que le revenu, la tenure foncière, à savoir si les personnes ont un terrain sur lequel réhabiliter l'habitat, ainsi que les besoins spécifiques des familles.
- Dès que possible, il est souhaitable de commencer à travailler dans les communautés d'origine afin de convaincre les personnes de rester. Il est plus difficile de reconstruire les communautés si leurs résidents ont déménagé dans des camps de personnes déplacées ou émigré vers d'autres zones.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au Projet Sphère (édition 2011), p.275-328.

¹³ Facteurs clés élaborés par *Le Projet Sphère*, *Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*, « Standards minimums sur les abris, l'habitat et les articles non alimentaires » p.277-376 – 2011 - www.sphereproject.org

2. Réponses en abris d'urgence et liées à l'habitat

a. Les réponses utilisées en fonction des dégâts sur l'habitat

■ Maison détruite et maisons sévèrement endommagées

Les interventions appuient en priorités les familles ne pouvant rentrer chez elles ou **déplacées internes**, tels que définies plus bas. **Les familles non déplacées** touchées par une catastrophe reçoivent une aide sur les lieux de leur habitat d'origine sous la forme d'abris familiaux temporaires ou transitoires ou des moyens indispensables à la réparation ou à la construction d'abris appropriés.

■ Maison faiblement endommagée et maison inondée et habitable

Chapitre articles non alimentaires.

Chapitre techniques coupons et subventions.

Chapitre techniques kits de réparations d'urgence.

b. Exemples de réponses pour les familles déplacées, au cas par cas

A partir des expériences post-séisme mais aussi des consultations externes sur d'autres types d'événements, plusieurs types de réponses sont consignées dans le graphisme ci-dessous.

Toutes interventions d'urgence nécessitent d'insérer des activités complémentaires et transversales pouvant appuyer la durabilité de la réponse d'urgence et aussi promouvoir le relèvement précoce.

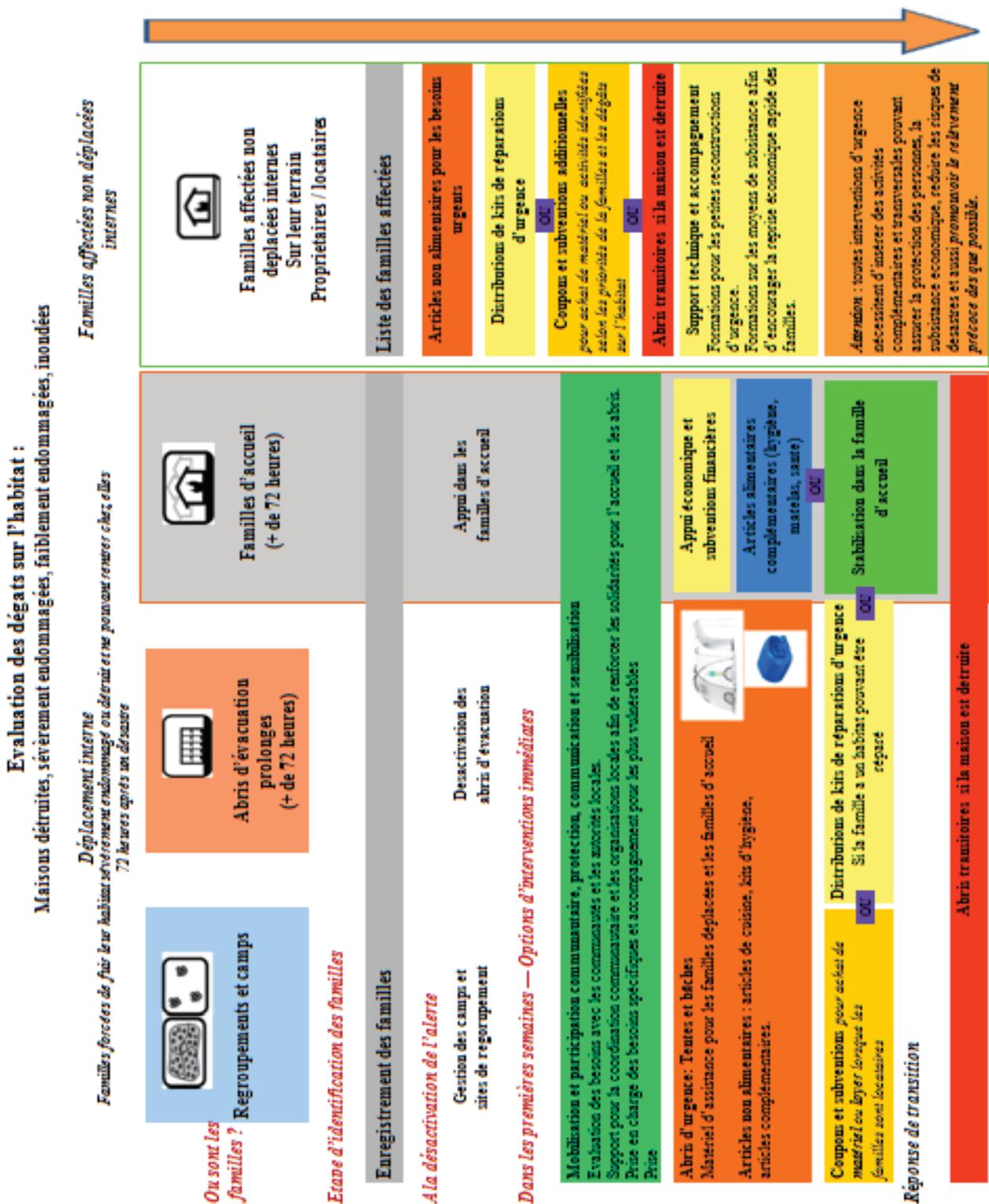
Bien que ces notions ne fassent pas l'objet direct du document ci-présent, il s'agit par exemple de :

- Activités génératrices de revenu ;
- Documentation personnelle et accès aux documents d'identité ;
- Appui psychosocial, accompagnement et protection des plus vulnérables ;
- Accompagnement en termes d'hygiène et de santé ;
- Insertion de mécanismes de résilience communautaire
- Assurer la tenure foncière.

En milieu urbain et en particulier dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, beaucoup de personnes sont locataires ou n'ont pas accès au terrain. Ainsi, les réponses en abris prêtent attention à cet état de fait et prêtent attention à la question de la tenue foncière et de la propriété de la maison, changeant considérablement les paramètres de la réponse. Prenant en compte la difficulté foncière, les réponses en abris visent préférentiellement les familles affectées et déplacées internes.

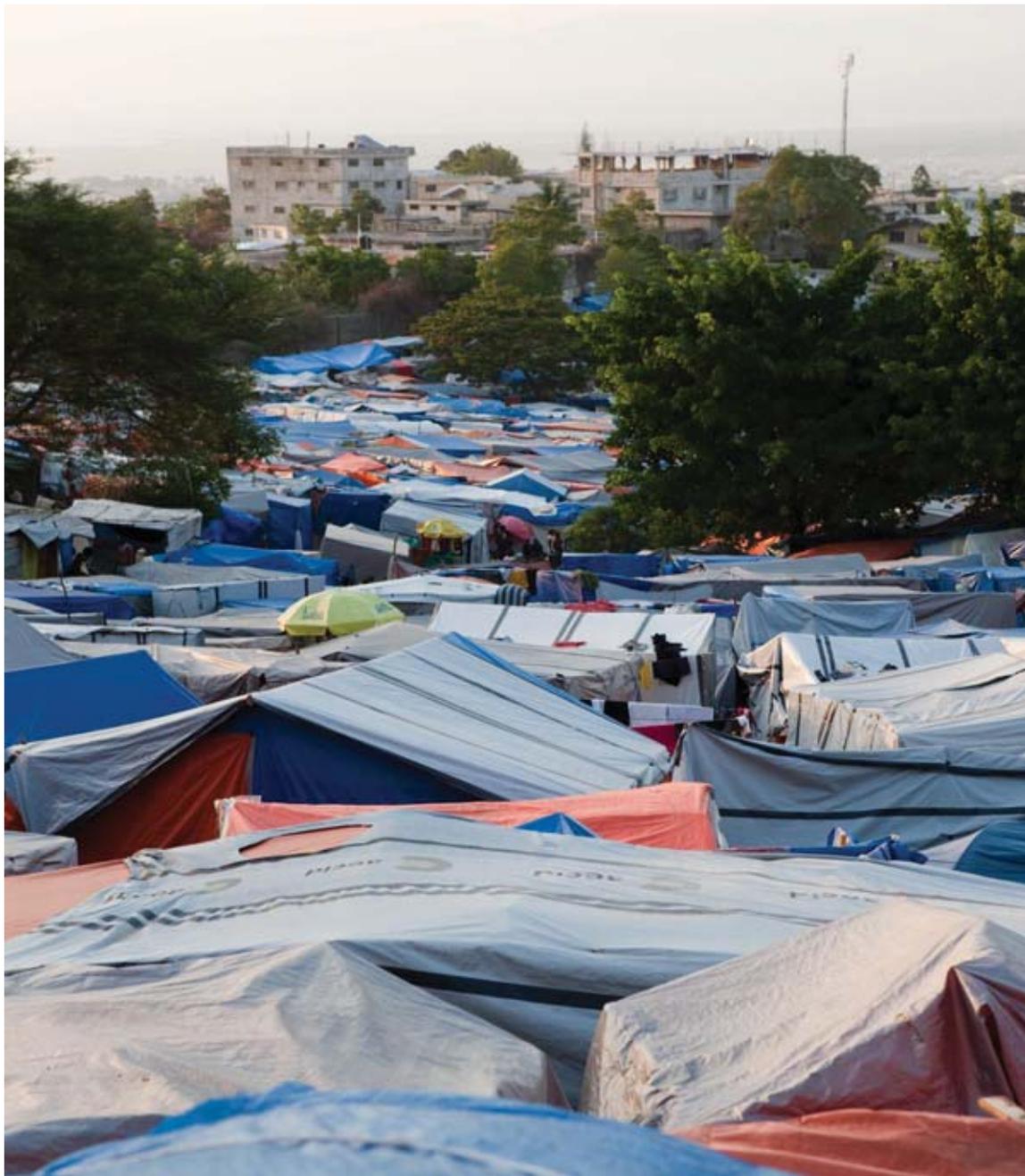
Pour plus d'informations, se référer à la page sur les questions foncières dans les réponses d'urgence, page 67.

Dans le Sud-Est, il a été noté que la question de la tenure foncière ne se posait pas dans les mêmes termes. Ainsi, il est plus courant que les familles puissent trouver d'elles-mêmes un terrain ou reconstruire ou réparer leur habitat. Ainsi, la localisation des familles sont couramment plus éparpillées dans le Sud-est, engendrant des stratégies de réponses différentes.



PARTIE II

LES REGROUPEMENTS ET INSTALLATIONS DES PERSONNES DEPLACEES INTERNES





I. Regroupements de personnes déplacées, sites collectifs et camps

1. Concept

a. Éléments de définition des sites de regroupement solidaires et camps

Les regroupements, sites ou camps ne représentent pas une réponse d'urgence mais plutôt un état de fait, en particulier lorsque les personnes ne peuvent trouver de solutions pour rentrer chez elles, louer, reconstruire ou réparer leur habitat et se sont temporairement installées chez leurs amis, dans des regroupements de quartiers, des sites spontanés ou planifiés, dans les centres collectifs ou les abris d'évacuation prolongés.

Selon le Kit d'Outils de Gestion des camps, les camps sont définis comme :

« Lieu dans lequel, pour des raisons exceptionnelles, sont rassemblées et installées des personnes n'ayant pas d'autres logement. Certains sites d'hébergement peuvent devenir des abris prolongés pour les personnes ne pouvant retourner chez elles. Le terme est utilisé pour désigner des installations du même type – des installations temporaires comprenant des camps planifiés ou spontanés, des centres collectifs et des centres de transit et de retour établis pour héberger des personnes déplacées. Il s'applique aux situations nouvelles et à celles en cours, dans lesquelles, les personnes déplacées sont forcées de trouver un abri dans un lieu temporaire par suite de conflits ou de catastrophes naturelles. »

Pour plus d'information, se référer au Kit d'Outils de Gestion des camps, version 2008 – Section document d'approfondissement, p. 75.

Centres collectifs, sites de regroupements solidaires et camps ?

En Haïti, plusieurs définitions émergent telles que :

Centres collectifs : Structures déjà existantes ou publiques et prises comme refuge. Par exemple, les abris d'évacuation traditionnellement utilisés pendant les alertes cyclonique, les écoles ainsi que les espaces administratifs publics furent utilisés comme lieu de refuge des personnes après le tremblement de terre de 2010. Dans le cas d'un événement hydrométéorologique tel que Sandy en 2012, il existe plusieurs récurrences d'abris d'évacuation prolongés dans lesquels les personnes restent car elles ne peuvent pas rentrer chez elles.

Sites de regroupement solidaires : Regroupements de personnes se connaissant et se regroupant sur la base de la solidarité, dans les cours (pour les milieux ruraux). Ce sont les personnes venant de la même zone, ou ayant des liens existants, et non artificiels.

Par exemple, en cas d'urgence majeure comme le séisme de 2010, les personnes eurent tendances à se regrouper ensemble en fonction des liens de solidarités, avant même l'arrivée des premiers appuis et distributions d'articles telles que les tentes et bâches.

Camps : Regroupement de personnes ne se connaissant pas forcément ou formalisation des sites de regroupements solidaires et dans lesquels se centre l'assistance humanitaire. Le camp n'est pas dégradant en tant que tel mais en Haiti peut être culturellement considéré comme marginalisant tel que suite au séisme de 2010.

Ces éléments proviennent des partages d'expériences avec les communes affectées par le séisme de 2010.

b. Expériences et leçons apprises

L'expérience en Haiti suite au tremblement de terre indique que beaucoup de précautions sont à prendre afin d'essayer d'endiguer au maximum les regroupements communautaires ou camps¹⁴. En effet, les distributions d'articles devraient, si possible, viser à appuyer les familles sur leur terrain ou leur habitat, lorsque possible, sans nécessairement créer des sites d'hébergement collectifs sous tente mais aussi appuyer les efforts mis en place par les familles et les solutions alternatives telles que les familles d'accueil. De plus, l'expérience indique l'importance de soutenir les personnes à vulnérabilités spécifiques afin de proposer des services adéquats aux besoins dans les camps sans cependant les couper des réseaux d'entraide en les regroupant dans un même site.

Suite au séisme de janvier 2010, plus de 1,5 millions de personnes ont trouvé refuge dans plus de 1 555 sites de regroupements, d'hébergement et camps, pour la majeure partie spontanés et dans le contexte d'un milieu urbain extrêmement dense, détruit et empli de débris. Les centres collectifs, les écoles, les abris d'évacuation et les espaces publics et terrain vides et les jardins et cours furent les lieux de regroupement des personnes déplacées internes. Le partage d'expérience avec les communes affectées par le tremblement de terre a permis de mettre en exergue que les regroupements spontanés sur la base des mécanismes de solidarités furent les premiers regroupements communautaires et solidaires. Dans un second temps, le terme camps est apparu en tant que formalisation

¹⁴ En effet, plus de quatre ans après le tremblement de terre, en mars 2014, plus de 37,000 familles ou 137,500 individus déplacés internes continuaient à résider dans plus de 243 sites ou camps. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela, notamment le manque d'option pour les familles ayant tout perdu pendant le tremblement de terre, la pauvreté endémique et préalable au séisme, la concentration de l'aide humanitaire dans les camps, la carence de logements décentes et abordables, etc.

des regroupements mais aussi lieu d'organisation de l'aide humanitaire. Si un des facteurs majeurs de la pérennisation des camps en région métropolitaine fut celui du nombre important de locataires et de l'insécurité foncière, il est à noter qu'il en fut différemment pour le département du Sud-est dans lequel les questions d'insécurité foncière ne sont pas aussi importantes. Ceci aurait pu permettre de penser directement au durable sans toutefois freiner les stratégies communautaires ni pérenniser les camps.

Le tableau ci-dessous résume les leçons apprises de l'expérience vécue par les communes affectées et certains gestionnaires de camps interrogés dans le département de l'Ouest et analysées de manière comparative avec le Sud-est.

Aspects négatifs	Aspects positifs
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les camps sont un lieu posant des difficultés en termes de promiscuité et d'intimité, les conditions de vie sont extrêmement difficiles et non sécurisés et les camps ont un impact environnemental. Le camp peut-être marginalisant. ■ Il y a eu une politisation des espaces des camps, une guerre de visibilité des interventions et un manque de confiance et de collaboration lors des interventions dans les camps, ainsi qu'un manque d'implication de l'Etat dans la coordination. ■ La réponse dans les camps a été spontanée ou insuffisante par-rapport aux besoins. ■ La désintégration des structures familiales a représenté un inconvénient dans le ciblage des besoins. ■ Lorsque les camps se pérennisent, la population des camps change. ■ Il existe des possibilités de conflits entre les comités de camps, les prestataires de services, les gestionnaires de camps et les populations dans la délivrance des premiers services. ■ Si le camp a une bonne gestion communautaire, il n'est pas un lieu d'épidémies. Toutefois, le camp facilite la propagation des épidémies en raison de la densité de personnes et l'insalubrité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suite au séisme, les camps furent le lieu où l'assistance a été la mieux dirigée et la plus concentrée pour appuyer les familles et où les interventions ont été les mieux planifiées et coordonnées. ■ Le regroupement a permis un accès relatif aux services de base et protection minimale ainsi que des mécanismes de contrôle des services dans les sites. ■ <i>Au niveau communautaire</i>, les camps ont engendré le développement de systèmes d'organisation communautaire, de liens de solidarité et la création de modes de gestion communautaire des urgences. ■ Suite au renforcement des capacités, il existe désormais des compétences pratiques et institutionnelles en gestion des camps au niveau national, avec 100 agents formés sur la gestion des camps dont 90 dans l'Ouest et 10 dans le Sud-Est. ■ <i>Au niveau national</i>, il y a eu une prise de connaissance de la problématique des camps

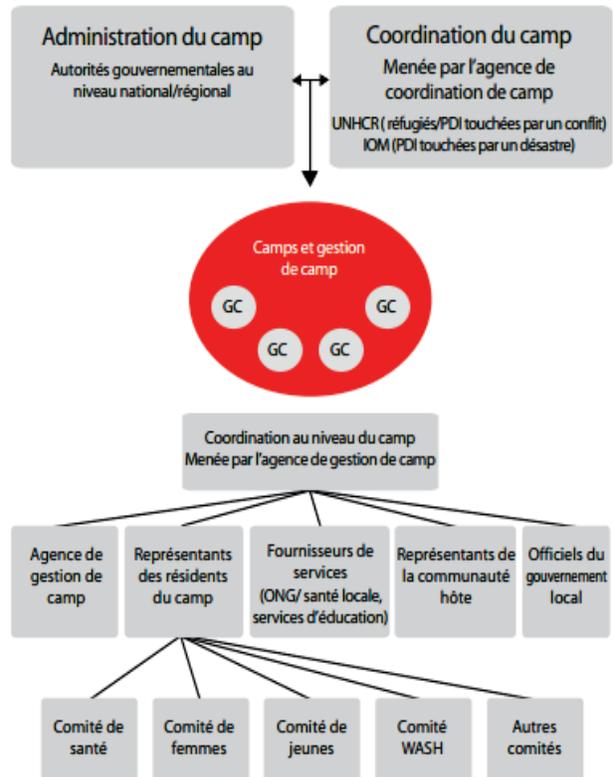


2. Actions à prendre

De manière schématique et au cas où il y aurait un nombre important de camps ou sites de regroupements communautaires, on parle de trois fonctions principales pour la question des camps :

- La *gestion des camps* ;
- L'*administration des camps* ;
- La *coordination des camps*.

L'État est responsable des camps et des installations temporaires à l'intérieur de ses frontières en tant que premier acteur de l'approvisionnement de protection et assistance humanitaire en cas de désastre, à travers la protection civile, les mairies et les acteurs locaux impliqués.



a. La gestion de camps de déplacés internes

La *gestion de camp* est une forme vitale d'assistance humanitaire, car elle coordonne la programmation de protection et d'assistance en incluant les différents secteurs (eau, protection, santé, abris d'urgence, etc.), en vue de satisfaire les besoins immédiats des populations. Dans les camps, la priorité est d'assurer un environnement sûr dans la mesure du possible, sécuritaire et sain qui peut être géré de manière efficace et appuyé par la participation communautaire. La *gestion de camp* comprend ces activités dans un camp unique qui se concentre sur la coordination des services ; l'établissement de la gouvernance et des mécanismes de participation/mobilisation communautaire ; le bon fonctionnement de la maintenance d'infrastructures en eau et assainissement ; l'organisation de l'espace physique ; le recueil et le partage de données ; la prestation de services définis ; le contrôle des prestations de services ; l'identification des lacunes et la notification des problèmes. La mobilisation et la participation de la population du camp est centrale à la gestion de camp dans les processus de prise de décision et la gestion de la vie quotidienne du camp.

En Haïti, suite au séisme ayant provoqué le déplacement de plus de 1,5 millions de personnes dans plus de 1 500 camps, la gestion des camps s'est organisée avec la protection civile, les institutions concernées et les acteurs humanitaires, s'occupant de la gestion de plusieurs camps et des services au sein de ceux-ci. Plus de cent (100) gestionnaires de camps ont été formés au niveau de la DPC à cet effet. Cependant, l'ampleur du déplacement interne a impliqué que le nombre de gestionnaires était insuffisant

pour répondre à l'ensemble des besoins, impliquant des situations dans lesquelles un gestionnaire de camps appuyait plusieurs milliers de familles.

Les points ci-dessous proviennent des expériences, pratiques et lignes directrices simplifiées pour la gestion des camps et sites de regroupements suite au séisme du 12 janvier 2010 :

Gouvernance locale

- Promouvoir les mécanismes de gouvernance locale et appuyer la création de *comités de camps légitimés* par les familles des camps pour mieux organiser les activités.
- Evaluer les groupes communautaires existants et les changements de composition : sont-ils efficaces, légitimes et représentatifs des intérêts des personnes affectées? Il est important de soutenir des procédures justes d'élection de représentants du site et notamment dans le cadre des comités de camps, y compris pour ce qui est des comités de femmes.
- Promouvoir l'intégration et un support spécifique pour les femmes, des personnes à besoins spécifiques et les personnes victimes dans les comités de camps et groupes de consultation afin d'assurer une représentativité.
- Mettre en place un comité d'arbitrage, de procédures et de suivi des plaintes et s'assurer de la résolution des conflits.

Gestion des services minimums

- Dans un même camp, s'assurer de l'identification des familles et regrouper les familles par catégorie afin de mieux appuyer les besoins des plus vulnérables et prioriser les interventions. L'expérience montre qu'il faut prendre en considération que le regroupement des personnes présentant des vulnérabilités spécifiques dans un seul camp, telles que les personnes en situation de handicap par exemple, peut contribuer à la marginalisation des personnes et les éloigner des réseaux d'entraide.
- Traiter les personnes déplacées internes (PDI) avec respect et s'assurer que les conditions de vie et les installations dans les camps soient conformes aux critères minimaux d'accès aux services en eau et assainissement, d'abris d'urgence résistants, d'espace minimum pour les personnes et de sécurité afin d'éviter les risques d'épidémies et de minimiser les risques d'atteintes à la protection des personnes.
- S'assurer que des infrastructures soient accessibles aux personnes à mobilité réduite, telles que les personnes âgées et en situation de handicap notamment, et que les informations sur les services soient accessibles à tous y compris aux personnes avec déficiences visuelles et mentales.



- S'assurer de la coordination des activités de santé, eau potable, assainissement et hygiène (EPAH), protection et s'assurer du contrôle des services effectués ainsi que l'accessibilité des services avec les secteurs concernés tels que la DINEPA, le MSPP, etc. *Les indicateurs et normes développées par la DINEPA en 2010 pour les camps se situent sur le CD-ROM joint au document.*
- Mettre en place des mécanismes de communication et de sensibilisation avec les personnes dans les sites afin d'assurer une communication efficace, notamment sur les services et la gestion, avec par exemple des distributions de jetons ;
- Mettre en place des procédures claires pour la mise en place des services et encourager les démarches participatives, avec un support spécifique pour les groupes vulnérables afin d'assurer la prise en compte de leurs besoins.
- S'assurer que des mécanismes de préparation en cas de nouvelles urgences et en amont de la saison cyclonique, tels que le renforcement des abris d'urgence, la sensibilisation, la communication ou la petite mitigation, soient développés et/ou mis en œuvre, par exemple à travers la constitution de comités de vigilance.
- Organiser des réunions régulières avec les habitants du camp, y compris avec les chefs du camp et les comités de sécurité, sur les questions liées à la sécurité, aux services et aux besoins.
- Gérer les informations et assurer les bonnes collectes et partages de données harmonisées entre les acteurs en s'assurant d'avoir des informations sur les personnes à besoins spécifiques, afin d'éviter les frustrations, les lacunes et les duplications.



Participation et implication des personnes déplacées dans le processus de gestion du camp

- Développer la participation à chaque étape de l'intervention dans le camp, de la planification au suivi et à la mise en œuvre. Une attention particulière est portée aux conditions et modalités de consultation des femmes dans la prise de décisions et leur participation dans la mise en œuvre de ces décisions.
- Recourir à des groupes de discussions thématiques pour mieux comprendre les intérêts et les préoccupations des différentes communautés et catégories de personnes vulnérables du site et mettre en place des endroits de regroupements accessibles à tous afin de faciliter les discussions des personnes.
- Veiller à ce que les demandes et participations des populations ou groupes concernés soient suivies d'effets.
- S'appuyer sur le savoir-faire de la population.
- Développer des systèmes de communication et des campagnes d'information efficaces, adaptés et accessibles à tous, par exemple pour les personnes en situation de handicap

(PSH) ou les personnes ayant des difficultés visuelles, auditives ou ne pouvant se déplacer vers les lieux d'information.

b. L'administration et la supervision des camps

Le terme *administration de camp* concerne les fonctions exécutées par les gouvernements et les autorités nationales (civiles) et locales et relatives à la supervision des activités sur les sites de regroupements. Cela comprend des fonctions telles que la désignation du site, l'ouverture et la fermeture des camps ; la résolution des conflits ; la sécurité et l'ordre ; la documentation (comme des certificats de naissance et cartes d'identité) ; la protection ; l'accès à l'aide humanitaire. L'État est le principal responsable de la protection de tous les individus présents sur son territoire - qu'il s'agisse des déplacés internes ou des communautés d'accueil - et du respect de l'ordre public et de la sécurité face aux menaces intérieures et extérieures.

c. La coordination des camps

Les *mécanismes de coordination* se font à échelle locale, communale, départementale et nationale. Suite au séisme de 2010, les groupes sectoriels humanitaires, communément appelés les Cluster comme le Cluster *Gestion et Coordination des camps*, et les Cluster Abris, WASH pour les activités EPAH, Santé et protection, furent activés afin de fournir un soutien humanitaire et faciliter la coordination des activités humanitaires dans les camps tout en facilitant dès que possible la transition de ces activités aux entités gouvernementales. Parmi ces fonctions, sont à noter : La collecte des données ; La gestion de l'information ; Le partage de l'information ; La prise d'accords avec pour objectif de garder une vision d'ensemble et une compréhension de la situation dans sa globalité car les différents aspects de la vie du camp sont connectés et interdépendants.

d. Type de réponses

Dans le cadre de ce document, les différentes réponses en abris, standardisées dans la **partie III**, page 47, furent envisagées comme appui pour les familles dans les camps et sites de regroupements afin de répondre aux besoins dans les camps et en abris d'urgence.





3. Leçons apprises : Faites attention !

- Les situations découlant d'une catastrophe naturelle sont imprévisibles et peuvent générer de grands mouvements de déplacement internes de populations, impliquant que les camps durent souvent plus longtemps que prévu initialement, tel que dans la région métropolitaine suite au séisme de janvier 2010.
- Dans les premiers temps de l'urgence, il est important d'appuyer les familles d'accueil et les mécanismes de solidarités locales en abordant une approche harmonisée entre les camps et les quartiers afin de prévenir la pérennisation. Dans le contexte de pauvreté et de vulnérabilités existantes dans les quartiers, cette approche harmonisée entre camps et quartiers permet aussi d'éviter toutes tensions et concentration d'assistance.
- Dans l'idéal, la sélection de l'emplacement du camp et sa planification sont antérieures à l'établissement humain mais en réalité, et en particulier en milieu urbain, un grand nombre de camps sont installés spontanément.
- L'emplacement d'un camp et la zone environnante peuvent avoir d'importantes répercussions sur la protection et l'accès à l'assistance des résidents tout en ayant également une incidence sur les décisions relatives à la fermeture et au retrait progressif du camp. Les camps ont par ailleurs un impact environnemental possible.
- Au cas où il y aurait besoin de déplacer les populations dans l'immédiat de l'urgence vers un autre site, il est important de planifier le déplacement en consultation avec les personnes concernées mais aussi de considérer les impacts et attentes liées à ce déplacement.
- Dans le cas de sites de regroupements tels que les camps, les mécanismes traditionnels de **protection** comme la fonction de protection de l'unité familiale, ont souvent été diminués ou ont complètement disparu. Malheureusement, les camps - en tant que structures temporaires - peuvent aussi créer un environnement de non respect de la loi, attirer la violence, créer des environnements non sécuritaires notamment pour les distributions d'aide humanitaire et les populations et augmenter les degrés de vulnérabilité des personnes à besoins spécifiques.
- Les regroupements de personnes en situation de handicap ou ayant des déficiences mentales ou visuelles dans un même camp peuvent les marginaliser et les couper des réseaux d'entraide et de solidarité.
- Les enquêtes et prises d'informations doivent être harmonisées afin d'éviter des frustrations et les résultats ne doivent pas être négligés.
- Les informations relatives aux personnes en situation de handicap devraient être collectées pour le chef de famille et les membres de sa famille et dissociées des informations relatives aux maladies chroniques. En effet, les actions à entreprendre pour le suivi de l'aide sont différentes lorsqu'il s'agit de vulnérabilités spécifiques.
- Les manquements en termes de communication appropriée ou la façon de transmettre les messages à la population peuvent générer des frustrations importantes et laisser les populations dans l'attente.

II. Les familles d'accueil



1. Concept

a. Les familles d'accueil

Lors du lancement d'une alerte à un événement hydrométéorologique et durant le passage d'un événement, la protection civile encourage les familles à trouver refuge chez des amis. En effet, les abris d'évacuation sont les derniers recours et doivent prioriser les personnes les plus vulnérables. Après les soixante-douze (72) heures et une fois la situation stabilisée ou dans le cas du tremblement de terre de 2010 ayant causé des destructions massives, beaucoup de familles peuvent être en situation de déplacement chez des amis ou proches, soit dans les cours et jardin (en particulier pour les milieux aux tendances rurales) ou dans les maisons de leurs amis, voire en province.

Les expériences indiquent que l'attention et la réponse aux familles d'accueil peuvent considérablement appuyer les populations affectées car le refuge chez des familles est un processus socialement et culturellement défini avant même l'approvisionnement d'aide d'urgence. L'appui aux familles d'accueil permettrait en outre de soutenir les mécanismes existant de solidarité. De plus, dans le cadre des événements hydrométéorologiques, en appuyant à la fois la famille hôte et la famille hébergée, considérées comme une unité, ceci pourrait soulager le poids existant sur les abris prolongés ou les centres d'hébergement et de regroupements, lieux dans lesquels l'expérience a pu montrer que la réponse se focalisait. Néanmoins, il est à noter que ces interventions d'urgence dans les familles d'accueil ne constituent pas nécessairement une solution durable, même si certaines de ces dispositions d'hébergement en famille peuvent devenir permanentes.

b. Expériences et leçons apprises

En 2010, l'expérience d'appui aux familles d'accueil a été essentiellement pilotée à travers les partenaires humanitaires, en 2010, et en collaboration avec la protection civile. Les consultations avec les départements du Sud-est et de l'Ouest permettent de prendre en compte ces paramètres sont indiquées ci-dessous:

Aspect négatifs	Aspects positifs
<ul style="list-style-type: none"> ■ Enregistrement et suivi difficiles dans les familles d'accueil en raison de lieux éparpillés et de lourds défis logistiques. ■ Culpabilisation en cas de problème ou de poids sur la famille d'accueil. ■ Problèmes d'intimité et de protection dans les familles d'accueil. ■ Impact émotionnel, social et économique sur les familles hôtes. ■ Chaque cas est différent, impliquant des difficultés et des suivis au cas par cas et donc des moyens logistiques élevés. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans le cas de l'appui aux familles d'accueil en zones rurales, l'appui pour les familles hôtes permettrait d'adresser la question de l'exode rural en stabilisant les familles et en favorisant la décentralisation ; ■ Moins de personnes dans les camps et les sites de regroupements ; ■ Apaise le poids sur les abris d'évacuation lors de l'urgence en donnant un signe positif aux personnes ; ■ La communauté est plus structurée et harmonisée ; ■ Renforce les liens de solidarité et les mécanismes de résilience communautaire ; ■ L'éparpillement des familles chez des hôtes et l'appui dans les familles peut réduire le poids sur les services communs dans des sites de regroupements.
	

2. Actions à prendre

Dans le cadre de ce document, les familles d'accueil et les familles hôtes sont considérées comme une unité d'attention.

a. Identification des familles vivant dans des familles hôtes

- Coordination avec les autorités locales et les populations afin de convenir des étapes et d'identifier les personnes déplacées.
- Mettre en place une structure permettant à la famille hébergée, si elle le souhaite, de déclarer sa présence, sans toutefois forcer les familles à s'enregistrer.
- Donner les moyens et les ressources de vérifier les informations déclarées et le statut des familles.

b. Enregistrement des familles et évaluation des capacités

- Effectuer l'enregistrement après avoir coordonné avec les instances, populations et autorités locales sur l'éligibilité de la famille.

- Evaluer les capacités de la famille d'accueil à travers les comités locaux de la protection civile et la communauté.
- Évaluez le profil des communautés d'accueil et des familles hébergées par des données telles que le lieu d'origine, les sources de revenus et les dépenses principales, l'âge des personnes, la capacité d'hébergement des familles d'accueil, les vulnérabilités spécifiques, les intentions de déplacement potentiels.
- Evaluer également les ressources locales et les mécanismes d'adaptation qui peuvent déjà exister, qui peuvent être pris en charge pour assurer la prolongation de tous les arrangements d'hébergement.

Annexe 5_ *Fiche d'enregistrement des familles d'accueil et des familles hôtes et évaluation des besoins pour la réponse.*

Cette fiche a été utilisée lors de la réponse en abris d'urgence effectuée au niveau du Cluster Abris, en 2010 pour appuyer les familles d'accueil après le séisme et en particulier dans les provinces où les familles venant de Port-au-Prince avaient trouvé refuge. La fiche est présentée comme telle et à titre indicatif.

c. Accompagnement pour les familles d'accueil

- Mettre en place des mécanismes de conciliation de sorte à ce que les besoins pressants puissent être abordés avant la création de tensions possibles et notamment en raison de l'épuisement des ressources de la famille hôte.
- Assurer l'accompagnement des familles victimes mais aussi des familles hôtes en encourageant que les familles trouvent d'elles-mêmes les solutions et hébergements appropriés, sans automatiquement encourager les interventions externes dans cette identification.
- S'assurer de la protection des personnes. En effet, l'interférence entre les familles hébergées et d'accueil peut créer des problèmes additionnels. C'est pourquoi, il est important de prendre en considération les questions de genre, d'âge, d'acceptation sociale, dans la conception de chaque intervention d'assistance. L'assistance devrait en outre permettre aux familles hébergées de vivre autant que possible dans le respect de l'intimité familiale et afin que l'hébergement n'exerce pas de pression supplémentaire sur des installations communes (cuisine et l'hygiène), l'espace de couchage et des espaces extérieurs.

d. Types de réponses

En Haïti, quatre grands axes préliminaires furent considérés, dans les premiers temps de la réponse d'urgence, tels que : l'appui à travers les matériels d'appui en *abris d'urgence* ; l'appui sous forme *économique*, généralement sous la forme de certaines transactions de paiement; l'appui *technique* sous forme de formations et d'accompagnement ; mais aussi l'appui *social et communautaire*, permettant d'appuyer le processus d'hébergement tel que

socialement défini. Il est important de noter que dans le cas de l'appui aux familles d'accueil, le panel d'option a pu être plus large en considération des particularités de chaque famille hôte et demande aussi d'établir une liaison directe vers un processus de récupération, en particulier dans le cas d'appui en réparations et reconstruction de plus long-terme.

Les éléments ci-dessous proviennent des types de réponses humanitaires, notamment dans le cadre du Cluster Abris, en 2010.

Abris

Matériel d'assistance possible pour les familles déplacées et les familles d'accueil

Articles non alimentaires : articles de cuisine, kits d'hygiène, articles complémentaires.

Kits d'abris d'urgence : pour l'installation en cour ou jardin.

Kits de réparation d'urgence : pour le support de renforcement de la maison hôte.

Kit d'extension: Pour le renforcement d'une chambre supplémentaires.

Construction d'abris transitoires : pour construction sur terrain hôte.

Amélioration de la maison d'accueil

Coupons, subventions et appui additionnel

pour achat de matériel ou activités identifiées selon les priorités de la familles hébergée et hôte

Coupons alimentaires ;

Coupons pour le transport ;

Coupons pour les frais de scolarité ;

Coupons et subventions pour achat de matériel ;

Transfert monétaire.

Les systèmes de bons ou de subventions se font au cas par cas en évitant d'affaiblir les actions spontanées de solidarités.

Accompagnement

Formations pour les petites reconstructions d'urgence.

Formations sur les moyens de subsistance afin d'encourager la reprise économique rapide des familles.

Mobilisation communautaire

Evaluation des besoins avec les communautés, les familles hôtes et les autorités locales.

Support pour la coordination communautaire et les organisations locales afin de renforcer les solidarités pour l'accueil et les abris.

Résolutions des conflits.

Engagement des communautés dans les actions d'abris d'urgence pour les familles hébergées.



3. Leçons apprises : Faites attention !

Dans le cas d'alertes à un événement hydrométéorologiques et d'évacuations spontanées, il est important de considérer que la grande majorité des personnes trouvent refuge chez des amis ou de la famille. L'abri d'évacuation étant une option de dernier ressort et pour les personnes les plus vulnérables, les personnes peuvent donc être chez des familles d'accueil le temps du retour à la vie normale et rentrer chez elles une fois l'alerte levée. Ainsi, l'enregistrement des personnes dans les familles d'accueil ne doit pas être automatique mais doit suivre les évaluations terrain des dommages sur l'habitat, indiquant si des personnes seront forcées de rester chez leurs amis plus longtemps.

III. Enregistrement des personnes et des familles déplacées internes

1. Concept

a. L'enregistrement des familles

A différencier des enquêtes et évaluations, l'enregistrement constitue le moyen d'identifier les personnes étant le plus dans le besoin et les déplacées internes. Il constitue une source additionnelle d'informations par rapport à la liste des bénéficiaires et permet d'identifier les besoins spécifiques. L'enregistrement n'est pas automatique ni nécessaire et doit prendre en compte les différents contextes du déplacement, son ampleur et la localisation où sont identifiées les personnes affectées.



Le premier objectif de l'enregistrement est d'établir l'identité des personnes déplacées à travers des collectes détaillées *au niveau individuel et familial* afin de permettre de savoir qui sont les familles, quel est leur situation mais aussi de faire le suivi des réponses adaptées. Si l'enregistrement des familles vulnérables ne résout pas le problème en lui-même, il peut en revanche permettre les programmes d'appui et les réponses d'urgence ainsi que de faciliter la prise en charge des plus vulnérables.

En outre, il est aussi important de considérer les différents types de constitutions familiales dans le cadre de l'enregistrement, le chef de familles pouvant être une femme, un enfant ou une personne âgée, avec des besoins différents. Enfin, il faut prendre en compte le contexte communautaire et environnant afin d'éviter tout effet d'attraction pendant la sensibilisation sur l'enregistrement.

b. Expériences et leçons apprises de l'enregistrement

L'enregistrement des personnes déplacées et affectées par le séisme en Haïti a débuté en Février 2010 sous la coordination de la DPC en partenariat avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), à travers le développement de la Matrice de Suivi du Déplacement (Displacement Tracking Matrix – DTM – en anglais). La phase 1 du processus d'enregistrement – *Enregistrement d'urgence* – de tous les déplacés résidant dans les sites de déplacés a été complétée en octobre 2010. Par un protocole d'entente avec le *Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales* (MICT) et en accord avec la DPC, il a été confié à l'OIM la gestion des bases de données d'enregistrement et la tâche de partager l'information en collaboration avec la DPC.

Dans l'Ouest, Bien que l'enregistrement fut un processus lourd, les expériences communales ont indiqué que dans les premiers temps de l'urgence, ce processus a été relativement aisé. Cependant, en cas de pérennisation de la situation de déplacement

interne, tel qu'il a été le cas pour les camps restés plusieurs années après le séisme, l'enregistrement de phase 2 est devenu plus compliqué et a impliqué des considérations sécuritaires et des stratégies différentes, en particulier en milieu urbain.

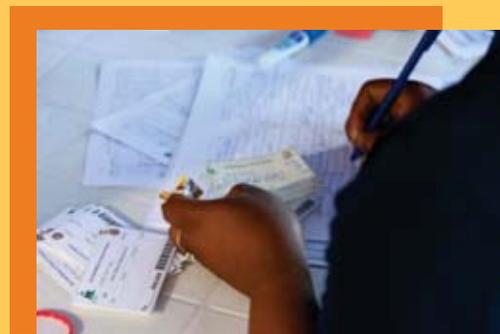
Dans le Sud-Est, l'enregistrement a été tout d'abord un enregistrement de masse et *individuel* en raison du nombre élevé de personnes dans la rue, dans les zones de regroupement de populations. Puis, dans un second temps, l'enregistrement s'est effectué à échelle *familiale* avec l'engagement de volontaires dans les sites de regroupements et les distributions de coupons pour l'enregistrement des familles. Il a été noté que la réaction a été positive de la part de la population en raison des visites de suivi ayant permis aux populations d'identifier les problèmes mais aussi aux intervenants de mieux répondre aux besoins spécifiques.

Aspect négatifs

- Une mauvaise communication lors de la sensibilisation peut générer des attentes de la part des populations.
- Les frustrations liées aux enregistrements peuvent être accompagnées de refus de collaboration de la part des populations.
- L'enregistrement est un processus extrêmement lourd, couteux et demandant des moyens logistiques importants.
- La sensibilisation en amont de l'enregistrement peut attirer des personnes n'étant pas victimes.
- Le manque de planification et les processus parallèles d'enregistrement nuisent aux activités et peuvent donner de faux messages aux populations.
- Les personnes n'ont pas toujours des documents d'identité.
- Il peut exister des jeux d'influence lors de l'enregistrement.
- La prise en charge des personnes implique une communication adaptée à la situation afin d'éviter toutes tensions, conflits et effet d'attraction lors de l'enregistrement.

Aspects positifs

- L'enregistrement permet une identification adéquate des besoins et des vulnérabilités et facilite l'appropriation de la réponse.
- La coordination et l'implication des autorités locales et des communautés pour l'identification des personnes affectées pour l'enregistrement est essentielle.
- Les personnes se sentent un peu protégées car elles sont enregistrées et sont capables de penser un peu au futur.
- Une sensibilisation efficace permet d'assurer la collaboration et la participation des familles déplacées.
- La planification efficace facilite le suivi.



2. Actions à prendre

Les *facteurs* fondamentaux de l'enregistrement identifiés par les acteurs de la protection civile sont :

- La sensibilisation et la communication ;
- La collecte harmonisée des informations et la prise en compte des vulnérabilités spécifiques;
- La coordination et la planification.
- Le suivi et les mécanismes de contrôle.

En cas de large mouvement de population et de déplacement interne, le *processus* d'enregistrement utilisé en Haïti suite au séisme du 12 janvier peut-être divisé et simplifié en plusieurs étapes, telles que :



a. Planification et organisation en amont de l'enregistrement

Avant de procéder à l'enregistrement : Bonne pratiques tirées de l'expérience suite au tremblement de terre :

Identification et formation du personnel d'enregistrement

- Former un chef d'équipe responsable pour la zone allant récupérer les informations à la fin des enregistrements et créer une équipe de support mettant en place la zone d'enregistrement et

Définition des informations minimales à collecter et des outils de collecte

- Etablir des critères d'enregistrement des familles et d'admissibilité à l'enregistrement et définition des variables de l'enregistrement.
- Mettre en place un formulaire harmonisé d'enregistrement en fonction de la localisation.

A cet effet, les formulaires existants sont :

Formulaires d'enregistrement auprès des familles et communautés d'accueil

Annexe 5_ Fiche d'enregistrement des familles d'accueil et des besoins

Formulaires d'enregistrement dans les sites de regroupements et camps

Annexe 6_ Formulaire DTM d'enregistrement des personnes dans les camps

Annexe 7_ Formulaire DTM de suivi des déplacements

Formulaires d'enregistrement dans les abris d'évacuation prolongé

Le CTEGAP a mis en place des formulaires d'enregistrement des familles dans les différentes étapes de l'évacuation. Ces formulaires constituent une base solide d'enregistrement des familles. Ces fiches sont disponibles dans le *Guide de Gestion des Abris*, version 2013.

Annexe 8_Enregistrement dans les abris d'évacuation : Moment 2 - Stabilité

Identification des familles victimes dans les sites et les familles hôtes

- Repérer les sites de groupements.
- Effectuer des visites dans les communautés pour identifier les personnes étant dans les familles d'accueil et non uniquement dans les sites et regroupements. Ces visites doivent être menées avec les personnes des quartiers et les autorités locales.
- Identification des personnes à besoins spécifiques, telles que les personnes en situation de handicap ou avec déficiences mentales.

Sensibilisation, information et communication

- Dans le cas des sites de regroupements ou camps, la sensibilisation devrait se faire à travers les comités de camps et les représentants communautaires légitimes et représentatifs ainsi que les autorités locales.
- La sensibilisation est fondamentale afin d'informer et préparer les gens pour l'enregistrement tout en donnant la possibilité pour les familles d'avoir des informations éclairées sur les étapes à suivre. En outre, une bonne communication permet d'assurer la collaboration et la participation des personnes lors de l'enregistrement.
- Il est important que les gens comprennent le but de l'enregistrement. Il faut mettre l'accent sur la communication orale et assurer que les mobilisateurs puissent communiquer ces thèmes clairement et simplement. Il est suggéré de travailler avec les groupes communautaires pour assurer la compréhension de l'objectif de l'enregistrement.
- Eviter toutes promesses générant des attentes.

b. Lors de l'enregistrement d'urgence

Préparation et distributions de jetons ou coupons : *En fonction de la taille de la population allant être enregistrée*

- Préparer les équipes et le matériel, notamment en termes de distributions des jetons ou coupons lors de l'appel, et les fiches d'enregistrement, la répartition des tâches mais aussi des matériaux nécessaires pour l'équipe d'appui.
- Les distributions de jetons sont faites avec les personnes de la communauté afin d'assurer que les personnes en sites de regroupements collectifs ou familiaux aient accès aux jetons. Les jetons permettent d'identifier les personnes qui se rendront au lieu

d'enregistrement par ordre mais aussi de connaître le nombre de familles en amont ainsi que de faciliter l'organisation.

Processus d'enregistrement

- Dans le cas des camps notamment, l'enregistrement pourrait se faire pendant la nuit, avec distributions de bracelets et coupons, afin d'assurer l'enregistrement des personnes vivant sur le site et d'éviter des mouvements de population.



- Organiser le lieu d'enregistrement, avec des tables, chaises et préférablement abritées du soleil, où les personnes seront appelées pour l'enregistrement.
- Organiser une ligne pour les hommes et les femmes en cas de nombre important de personnes.
- Prendre en compte les mesures de sécurité et les rafraichissements. Au cas échéant, prévoir un soutien médical.
- Mettre en place des mesures de protection et des mesures de sécurité telles que les agents de sécurité et assurer un bon éclairage.
- Ordonner l'enregistrement, notamment en assurant que les personnes dans la file aient tous en main les jetons afin d'éviter des débordements mais aussi en mettant en place des mesures spécifiques pour faire passer en priorité les personnes les plus vulnérables (femmes enceintes, personnes à mobilité réduite, vieillards, etc.).
- L'enregistrement commence après que la personne a redonné le jeton et montré une carte d'identité ou autres documents d'identité.
- Effectuer une contre-vérification des informations avant délivrance de la carte d'enregistrement.
- Distribution des cartes d'enregistrement nominatives :

		Displaced Family ID Card 	
<i>Municipality</i>	<i>IDP SITE / CAMP / Location</i>	<i>Loc.Type</i>	
		S	HF
<i>Name</i>	<i>Surname</i>	<i>Father's Name</i>	<i>#FM</i>
N° __ __ 000001			
front		back	

REGISTER AND HELP RESTORE HAITI TOGETHER	
<i>fp</i>	<i>stamp</i>
	
<i>Haiti 2010, Temporary Card</i>	

Cartes d'enregistrements de la DPC utilisées en 2010 pour l'enregistrement d'urgence dans les camps

Collecte des informations

- La collecte des informations doit se faire à partir d'une fiche unique et harmonisée mais aussi d'une seule base de données, telle que la DTM en 2010.
- Il est important de bien coordonner les enquêtes et d'éviter d'alourdir les demandes d'informations afin d'éviter toutes frustrations pour les personnes enregistrées.
- Les informations collectées durant le processus d'enregistrement doivent rester confidentielles et sécurisées, avec un enregistrement sécurisé des informations pour le traitement des informations personnelles ainsi que des stratégies pour éviter le dévoilement inapproprié ou non-nécessaire des informations. La confidentialité des informations permet en outre toute mauvaise utilisation des informations et d'instaurer un climat de confiance envers les personnes enregistrées.

c. Suivi des services et des mouvements des populations

Le suivi implique la revue régulière, la mise à jour et la vérification des informations collectées à travers plusieurs sources pendant la première phase ainsi que le suivi de l'assistance et des services et des mouvements ayant pris place dans le cadre des premiers retours des personnes vers leurs lieux d'origine. Le suivi ne doit pas être circonscrit aux camps et aux sites de regroupement mais prendre en compte les personnes ayant été hébergées chez des familles et amis. *Annexe 7_Formulaire de suivi des déplacements (DTM).*



3. Leçons apprises : Faites attention !

- Il faut prendre en considération les conditions de l'enregistrement, soit la météorologie, la disponibilité d'une équipe formée, la présence de personnes plus vulnérables dans le processus, le nombre de personnes à enregistrer et la disponibilité de services de sécurité telle que la police nationale, si besoin en fonction du contexte de la zone. L'enregistrement ne s'improvise pas mais résulte d'une planification et d'une coordination préalable. Toutefois, la nécessité de l'urgence rend difficile la coordination et peut impliquer des duplications dans les enregistrements.
- En milieu urbain, les enregistrements ne sont pas toujours sécuritaires notamment dans le cas d'enregistrement de beaucoup de familles
- L'enregistrement est le point de départ à partir duquel se font le suivi et les décisions liées à la réponse. Cependant, les expériences montrent que la réponse d'urgence commence souvent avant l'enregistrement, positionnant cette étape comme décisive en amont du relèvement précoce.
- Il est important de déterminer ce qui constitue le ménage, c'est-à-dire l'unité de partage des unités financières et dépendants, et évaluer qui dans le ménage représente les membres de la famille.
- Les informations relatives aux personnes en situation de handicap devraient être collectées pour le chef de famille et les membres de sa famille et dissociées des informations relatives aux maladies chroniques. En effet, les actions à entreprendre pour le suivi de l'aide sont différentes lorsqu'il s'agit de vulnérabilités spécifiques.

- Il convient de se rappeler que certaines personnes ou personnes marginales n'ont pas nécessairement leurs documents d'identité et en devraient pas être exclues pour cette raison.
- Il est fondamental de mener une campagne d'information visant à expliquer les objectifs de l'enregistrement post-catastrophe afin d'éviter des attentes et des frustrations ainsi que la désinformation, et ce en collaboration avec les représentants communautaires légitimes et les autorités locales. Par exemple, il est nécessaire d'établir la différence entre l'enregistrement et les évaluations sectorielles effectuées pour des réponses spécifiques de plus long terme.
- Certaines personnes peuvent ne pas être enregistrées en raison de l'invisibilité et de la non traçabilité de leur déplacement, telle que dans le cas des familles d'accueil par exemple.
- Certaines personnes peuvent jouer des jeux d'influence pendant les enregistrements.
- Une attention doit être portée aux risques de séparation des familles ou à la multiplication des chefs de ménages au sein d'une même famille.
- Il est important d'adopter une stratégie prenant en compte le contexte communautaire et les quartiers environnants dans l'enregistrement.
- Une mauvaise utilisation ou inappropriée des outils peut rendre les informations non pertinentes ou inutilisables et freiner le processus d'appui adéquat aux familles, le plaidoyer, l'amélioration de la situation des personnes déplacées internes et enfin le développement de cadres appropriés pour assurer la réponse.

Dans le cas des sites de regroupement et camps

- Dans le cas où les personnes se seraient réfugiées dans des camps et regroupements collectifs, les enquêteurs pourraient procéder à la numérotation des abris avant de procéder à l'enquête sur les familles et individus. Toutefois, il faut faire attention à la numérotation car toutes les personnes n'arrivent pas nécessairement en même temps et que la famille peut être dispersée. Pour les tentes abritant plusieurs familles, des enquêtes approfondies doivent être menées afin de permettre un appui pour les familles distinctes en fonction de leurs besoins particuliers.
- Un système de doléance doit être mis en place ainsi qu'un comité de doléance avec les membres de la communauté et les autorités pour la validation des personnes.

Dans le cas des enregistrements auprès des familles et communautés d'accueil

- Déterminer les critères d'identification des familles d'accueil et en prenant compte du contexte de la zone en question.
- Effectuer l'enregistrement en porte-à-porte et avec la participation de la communauté pour l'identification des familles chez leurs amis.
- Effectuer la validation des familles et mener une enquête dans la communauté, auprès des chefs de famille d'accueil et en consultations avec les notables et autorités étatiques de la zone. Effectuer une contre-vérification et validation pour les familles enquêtées avant la livraison de la carte.

Dans le cas des abris d'évacuation prolongé, les enregistrements constituent une base de désactivation de l'abri, considérant que la majorité sont des écoles.

IV. Communication et sensibilisation

1. Concept

De la même manière que la préparation à un événement hydrométéorologique permet de préparer les populations, la réponse d'urgence et l'appui dans les camps et les familles, sont accompagnés de mesures de communication et de sensibilisation. Les enregistrements et les réponses en abris dépendent fortement d'une



communication claire, compréhensive et effective avec les familles affectées dès la première interaction sur le terrain jusqu'à la fin de l'intervention. A cette fin, toutes les sensibilisations doivent être faites en créole et prendre en compte le contexte local et communautaire.

2. Actions à prendre

- Avant de commencer l'enregistrement ou l'intervention de réponse en abris d'urgence, élaborer une stratégie claire pour la diffusion de l'information, en collaboration avec l'ensemble des intervenants, acteurs et institutions présentes.
- Prendre en compte les personnes à besoins spécifiques, telles que les personnes en situation de handicap (PSH), les personnes âgées, les familles monoparentales, les enfants seuls, pouvant ne pas être en mesure de comprendre ou recevoir les messages de sensibilisation et les informations.
- Communiquer fréquemment avec la communauté à travers plusieurs médias afin de garantir que tous y auront accès, y compris les personnes en situation de handicap (affiches installées dans des camps, des brochures, la présence d'interprètes en langue des signes, camions sonores avec des enregistrements faisant le tour des zones concernées, messages envoyés par SMS, radio).
- L'information et la sensibilisation doivent être adéquates autant que possible à la situation et au contexte de l'urgence et ne pas être influencées ou exagérées. Il doit être expliqué que les fausses informations influenceront négativement les décisions relatives aux distributions.
- Communiquer clairement les critères selon lesquels les bénéficiaires sont sélectionnés (exemple des listes de bénéficiaires préparées au niveau de la protection civile communale ou les enregistrements pour les personnes déplacées internes) et les options alternatives dans la réponse.
- Etablir un système pour que les bénéficiaires puissent communiquer avec les responsables de la mise en œuvre des programmes de réponse (radio et centre d'appel pour recevoir des appels ou des plaintes, par exemple).



3. Leçons apprises : Faites attention!

- La stratégie de communication devrait s'adapter au contexte particulier de l'urgence mais aussi aux situations de pauvreté environnante pouvant impacter les mesures d'enregistrement ainsi que les réponses et distributions d'articles non alimentaires.
- La stratégie de communication doit être diversifiée et permettre l'accès de l'information par tous et doit considérer les besoins des personnes ayant un déficit sensoriel.

Quelques questions essentielles :

- Quelles sont les sources d'information les plus utilisées par la communauté ? Exemple des Radio, Télévision, bouche-à-oreille, les dirigeants communautaires, les églises?
- Comment les communautés partagent-elles des informations avec les organismes et institutions?
- Comment les organismes et institutions peuvent-elles partager des informations de manière proactive pour anticiper les rumeurs qui sont liées aux activités de la réponse et au processus de sélection des bénéficiaires?
- Quelle stratégie de communication pour atteindre les personnes qui ne peuvent se déplacer, entendre, voir ou comprendre ?
- Quel est le plan pour résoudre la désinformation ?
- Dans les réponses liées aux abris, il faut communiquer aux bénéficiaires des abris l'importance de protéger et de conserver les articles distribués ou les abris d'urgence, en évitant les pratiques à risque telles que la cuisine à l'abri et l'installation de l'électricité dans les tentes et les abris de fortune.

PARTIE III

TYPE DE REPONSES EN ABRIS



Les fiches proposées dans la partie suivante récapitulent les leçons apprises, expériences et bonnes pratiques clés en matière d'intervention concernant :

- Les dommages liés à l'habitat et les situations spécifiques des personnes affectées, expliquées dans la *partie I* ;
- Les situations particulières des familles déplacées internes, expliquées dans la *partie II*.
- Les interventions en abris d'urgence devraient viser prioritairement les personnes affectées et non nécessairement l'habitat.

Les *facteurs* et *principes* de la réponse en abris d'urgence et articulant les fiches techniques sont :

- Coordination du temps, de la communication, de la planification et des interventions, des institutions et avec les communautés.
- Participation communautaire, sensibilisation et communication :
Communication renforcée entre les victimes et les intervenants, entre les personnes et accès à l'information et participation des communautés.
- Prise en compte des questions de protection et vulnérabilités dans les réponses en abris d'urgence et dans la gestion des groupements de population :
Adaptation et prise en charge des vulnérabilités, suivi des droits humains, accompagnement.
- Mécanismes et commissions de contrôles
- Gestion des regroupements et abris d'urgence
Suivi des services et prise en compte de la sécurité foncière et de l'accessibilité des services.
- Méthodes de distribution et d'appui harmonisées.
- Prise en compte des personnes affectées en priorités et des personnes déplacées, prenant en compte les questions et difficultés foncières.

Il est en outre à noter que les interventions de réponse en abris d'urgence s'engagent et coordonnent dès que possible, vers le relèvement précoce afin d'assurer la transition avec les secteurs et institutions concernées.



I. Abris d'urgence et articles non alimentaires



1. Concept

a. Les abris d'urgence et les articles non alimentaires associés

Les distributions d'articles non alimentaires et abris d'urgence font partie intégrante des pratiques locales et communales de la réponse aux urgences et sont intégrées dans le cadre du Plan de *Contingence National*. A cet effet des réseaux d'entreposage et de pré-positionnement de biens de réponses aux urgences ont été développés afin de renforcer les mécanismes de préparation et réponse aux urgences, depuis plusieurs années. Les matériaux d'urgence sont choisis et fournis aux familles en fonction des besoins évalués pour fournir un premier appui mais aussi de l'habitat, des vulnérabilités spécifiques des individus et des besoins réels des familles ainsi que des capacités d'appui. . Il s'agit d'un processus, de la gestion de l'urgence à la distribution réelle et adéquate en fonction des résultats des évaluations.

En particulier, les tentes, les bâches et les kits d'abris d'urgence (comprenant un kit d'outils et des bâches) sont les premiers types de solutions d'abris d'urgence permettant d'abriter les familles, en cas de dommages sur l'habitat, d'améliorer les abris endommagés et de couvrir le toit d'un habitat. Les **tentes** sont des abris transportables incluant la fabrique et une structure devant être manufacturés et attachés au sol afin d'assurer la durabilité. Les **bâches** sont des couvertures de plastique, de nylon ou de polyéthylène permettant de couvrir les abris mais nécessitant le mise en place d'une structure afin de les supporter.

En plus des articles visant à fournir un hébergement d'urgence, certains articles sont toutefois nécessaires afin de permettre à la famille de subvenir aux besoins urgents. Il s'agit en particulier des kits d'hygiène, des kits de cuisine, des matelas et des draps. Si les articles dépendent des besoins réels des personnes affectées, l'expérience montre qu'en cas de distribution, il est important d'essayer d'harmoniser les articles distribués pour la frange de population ciblée afin d'éviter des frustrations, en particulier lorsqu'il s'agit de distributions dans les sites de regroupements de personnes.

b. Expériences et leçons apprises des distributions

Les partages des expériences ont soulevé l'importance des articles non alimentaires en complément des abris d'urgence. Les leçons apprises suite aux distributions effectuées en réponse au séisme sont :

Contraintes	Facteurs clés
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'absence de planification de l'assistance face aux urgences de grande ampleur et le manque de coordination de l'assistance et des distributions engendrent des duplications ou des mauvais ciblage. ■ Les quêtes de visibilité ainsi que la politisation des distributions sont problématiques. ■ Les distributions larges ne prennent pas toujours en compte les besoins et les vulnérabilités spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Méthodologie de distributions harmonisées ; ■ Communication et sensibilisation ; ■ Prise en compte du genre et des vulnérabilités dans les distributions et le choix des articles non alimentaires ■ Coordination et planification ; ■ Commission de contrôle des distributions.

c. Expériences et leçons apprises des abris d'urgence suite au séisme de 2010

Si les expériences diffèrent selon les contextes et les milieux, les entretiens avec les communes du département de l'Ouest et le Sud-est ont permis d'identifier les avantages et inconvénients des réponses effectuées. Ont été notées des particularités pour les tentes et les bâches, étant venues supplanter les premiers hébergements de fortune (souvent avec des draps dans les premiers jours de l'urgence). De manière générale, les distributions de tentes et bâches ont été très larges¹⁵ et les bâches ne sont pas durables. C'est pourquoi, les abris d'urgence adaptés aux pays tropicaux ont été recommandées afin d'assurer l'imperméabilité, l'ombre et la protection contre le soleil¹⁶. En raison de difficulté d'accessibilité au matériel, beaucoup de bâches et de tentes distribuées n'étaient pas de qualité optimale. En outre, beaucoup de **tentes** n'étaient pas imperméables et ont requis des bâches additionnelles pour couvrir le toit et éviter les fuites. Là où les tentes de petite tailles ne sont pas adaptés à la constitution des familles en Haïti, les tentes de taille 18m² répondant aux normes internationales ont aussi pu être confrontées aux défis liés au manque d'espace en milieu urbain. En ce qui concerne les **bâches**, le manque d'accessibilité au bois afin de constituer la structure des abris a constitué un défi important.

¹⁵ Il était estimé en janvier 2012 que plus de 1 086 513 millions de bâches avaient été distribués selon le Cluster CCCM&Abris.

¹⁶ Pour plus d'information sur les standards des abris d'urgence adaptables aux climats tropicaux, voir *Selecting NFIs for Shelter*, IASC Abris d'urgence, décembre 2008, pages 15-21.

Les kits d'installation des abris n'étaient pas systématiquement distribués avec les bâches alors même qu'ils sont essentiels pour constituer un abri d'urgence. Enfin, il est à noter que les bâches, venant souvent en rouleaux, pourraient être côtelées et renforcées afin d'assurer leur maintenance.

Cependant, il est largement convenu que les abris d'urgence et les articles non alimentaires associés permettent de subvenir aux besoins immédiats des familles ayant tout perdu ou ayant été forcées de se déplacer et que ces articles sont nécessaires dans la réponse d'urgence.

Les types d'abris d'urgence les plus communément utilisées en 2010 furent :

Tentes	Abris d'urgence faits de bâches
<ul style="list-style-type: none"> ■ Tentes familiales de meilleure qualité ■ Tentes tunnel ■ Tentes Dômes ■ Tentes triangulaires ■ Tentes de camping (dans les premiers temps) ■ Tentes militaires : Utilisées comme centres collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Abris utilisant les bâches et sous forme de carré ■ Abris utilisant des tôles de métal ou des planches pour renforcer les pans et le toit. ■ Abris ayant une forme de A, utilisant 12 piloris pour le maintien de la structure.

Options	Contraintes	Avantages
<p data-bbox="321 961 418 993">Tente</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Non adaptée en milieu urbain dense en raison du manque d'espace et prend beaucoup d'espace au sol. ■ Chaleur et précarité. ■ Les tailles, qualités et modèles variables peuvent engendrer des conflits et impliquent des durées de vie différentes. ■ Les tentes, même de bonne qualité, ne durent pas plus d'un an dans un climat tel qu'en Haïti. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les tentes sont plus faciles à installer en milieu rural dans lequel il y a plus d'espace. ■ La mobilité de l'abri en cas d'urgence est un avantage considérable permettant aux personnes de déplacer les tentes. ■ Les tentes de bonne qualité (standards internationaux) ont une meilleure durée de vie.
<p data-bbox="321 1436 418 1467">Bâches</p>  	<ul style="list-style-type: none"> ■ Matériel parfois non adapté au pays tropical et se détériore avec les pluies et la chaleur. ■ Matériel devant être travaillé et ayant besoin d'avoir un support, tel que les cordes et les bois. ■ La durée de vie des bâches est évaluée à 6 mois, dépendamment du recouvrement et de la qualité. ■ Revente dans les marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les bâches sont plus adaptées en milieu urbain car la taille est adaptable et des modifications sont possibles pour les familles. ■ Dans le cas de sites de regroupement, les bâches sont plus adaptées et faciles à distribuer. ■ Lorsque bien fixées, les bâches sont plus imperméables et offrent un espace de vie plus frais.

Les modèles et composition des abris d'urgence sont en annexe. *Annexe 9_ Composition des abris d'urgence et articles non alimentaires reprenant les articles communément distribués.*

2. Actions à prendre pour les distributions d'articles non-alimentaires

a. Distribution d'articles non alimentaires

Les **circonstances** des distributions varient en fonction de la zone, de son caractère urbain ou rural, du contenu des articles ainsi que du nombre de personnes identifiées (couverture massive ou couverture ciblée). Similairement, les **critères** de distribution dépendent du contexte socio-environnemental et varient telles que les distributions aux chefs de famille ou plutôt aux femmes, dans un centre communautaire ou dans un espace sécurisé privé ou public, sous contrôle des responsables du camp/de la communauté ou représentants DPC, etc. Ainsi, l'organisation de files pour la distribution dépend du contexte.

Une fois les bénéficiaires sélectionnés, une distribution bien planifiée peut se faire en deux temps :

En premier lieu, il est important d'assurer la communication et l'élaboration de la planification, avec distributions de coupons ou listes de bénéficiaires correspondant aux personnes ayant été affectées et dont les besoins ont été clairement élaborés. Il est important de noter que le choix d'utiliser les distributions de coupons ou uniquement les listes de bénéficiaires dépend du nombre de personnes bénéficiaires des distributions. Les coupons sont préférables dans des situations urbaines en cas de possibles débordements. Il est fondamental aussi de pouvoir appuyer les familles n'ayant pas déjà été appuyées à travers des distributions.

Dans un second temps, la distribution peut être considérée une fois la planification établie et est terminée à la fin du processus entier¹⁷.

En Haïti, les *facteurs clés* et *leçons apprises* des distributions d'articles non alimentaires sont les suivants :

- **L'adéquation** des distributions avec les bénéficiaires et les évaluations des dégâts et la prise en charge des vulnérabilités, en évitant toutes politisations des distributions ou action de visibilité. A cet effet, il est important de mettre en place des mécanismes spécifiques de distribution en fonction des besoins des personnes vulnérables, telles que les personnes en situation de handicap, identifiées.
- **La communication et la sensibilisation:** L'information de sensibilisation doit être adéquate autant que possible et ne pas être influencée ou exagérée. Il doit être expliqué que les fausses informations influenceront négativement les décisions relatives aux distributions mais aussi que l'ordre est un préalable aux distributions. En outre, et afin

¹⁷ Pour plus d'informations sur la gestion des articles non alimentaires et les processus de distribution, se référer au *Manuel des Processus d'Intervention d'urgence* – IOM Haïti, développé en appui à la DPC.

d'éviter des frustrations, il est important de communiquer clairement les critères selon lesquels les bénéficiaires seront sélectionnés en fonction des évaluations des besoins et les options alternatives dans la réponse. Par exemple, si les distributions ciblent en particulier les personnes handicapées, il faut s'assurer que les critères de sélection et les raisons aient été communiqués avec l'ensemble de la communauté mais aussi qu'il y ait plusieurs stratégies et moyens d'information afin d'assurer que ces personnes soient bien informées. Il est en outre important d'assurer une bonne communication sur le processus, les contenus des kits et les raisons de la distribution afin d'éviter toute attentes contradictoires et rumeurs. Par ailleurs, il est important de prendre en compte l'aspect du genre dans les distributions, voire par exemple de séparer les hommes des femmes lors de grandes distributions et en cas de files de distributions, mais aussi de prendre en compte les aspects liés au handicap.

- **La coordination des interventions et l'implication des populations et les autorités locales et comités de protection civile** : Il est important d'établir une coordination entre les interventions (par exemple une bonne coordination des interventions alimentaires et non alimentaires mais aussi avec les structures locales) afin d'éviter les duplications ou les lacunes dans l'appui apporté. En ce sens, il est indiqué d'assurer une transparence de communication et un partage de tous les détails de l'intervention et de la planification avec les autorités locales, ainsi qu'à un plus haut niveau pour la validation au niveau de la Mairie et des autorités, points focaux pour la coordination de la réponse et distributions, notamment au sein des cellules d'urgence communales. A cet effet et en amont des distributions, les évaluations doivent être effectuées de concert avec les autorités locales.
- **La planification** : En cas de retard dans l'acheminement des matériels ou de changement de planification, il faut assurer que les explications sont correctement données, à la population mais aussi aux intervenants.

b. Rapport de distribution

Afin de faire le suivi des distributions et dans la continuité des outils développés pour les évaluations rapides des besoins¹⁸, un formulaire simplifié permettant de rapporter les distributions a été mis en place. Ce formulaire permet d'archiver les distributions faites sur la zone affectée et aussi de connaître les lacunes en se basant sur les évaluations et les distributions et les distributions faites.

- Dans les parties sur les détails des distributions, il ne s'agit pas d'une liste de distribution mais un inventaire global des articles distribués et standardisés tels que : *les tentes ; Bâches ; Kits abris ; Kits d'hygiène ; kits de protection et de santé reproductive, etc.*
- La partie *Total d'unités distribuées* représente le cumul des articles distribués.
- La case *familles ciblées* représente le nombre de personnes ayant reçu des distributions.
- La dernière partie *commentaires additionnels* peut être utilisée pour noter les lacunes et les duplications ainsi que les problèmes survenus lors de la distribution.

¹⁸ Voir page 14 pour les formulaires.

c. Installation et maintien des abris d'urgence : tentes et bâches

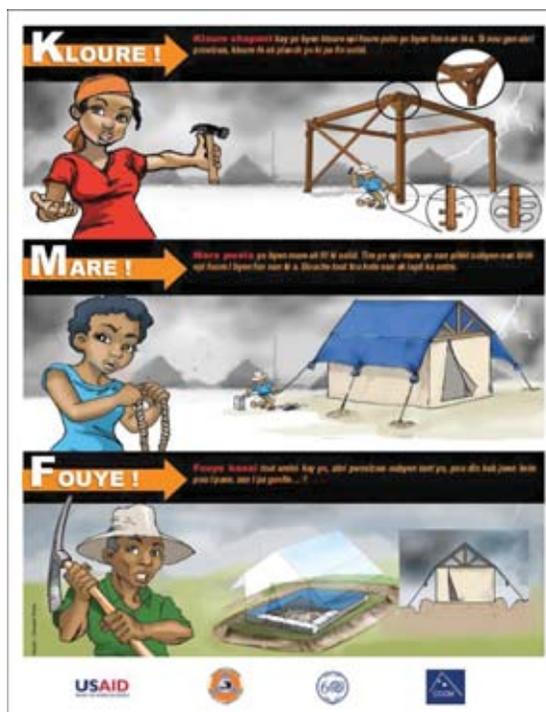
En raison de contraintes liées à l'environnement d'Haiti, la chaleur mais aussi des saisons des pluies et cycloniques, les abris d'urgence se détériorent rapidement et pourraient ne plus apporter de protection adéquate contre les pluies et les vents.

Les principes de renforcement des abris et des structures sont importants afin de permettre que les abris d'urgence puissent remplir leur rôle et donner un abri adéquat aux familles, dans les premiers temps de l'urgence. Dans le cadre de la réponse au séisme de 2010, un support technique a pu être fourni aux familles afin de renforcer l'abri d'urgence et conséquemment augmenter la durée de vie des abris. En effet, la durée de vie des bâches et couvertures en plastiques change en fonction de l'armature et des fondations. A cet effet, les armatures en bois, les structures liantes résistantes aux ouragans, la mise en place d'un toit plat voire les parois en métal, mais aussi le recours à des charpentiers de la communauté peuvent appuyer ces efforts de renforcement des abris d'urgence.

Des outils de communication sur le renforcement et le maintien des abris d'urgence, telles que les bâches et tentes, ont été élaborés en 2010 afin de sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques.

Annexe 11_ Bonne pratiques d'installation des bâches²⁰

Annexe 12_ Maintien des abris d'urgence



3. Leçons apprises : Faites attention !

- L'évaluation n'est jamais une promesse de distribution. Cependant, la présence d'équipes d'évaluations peut augmenter les attentes et les espoirs. Il est important de minimiser les attentes autant que possible à travers la communication durant tout le processus (évaluation, recensement, coupons de distributions et distributions). Il est nécessaire d'éviter tout ce qui pourrait être interprété comme une promesse.
- Veiller à ce que les bénéficiaires ciblés reçoivent effectivement les articles distribués et communiquer sur les raisons et critères du ciblage particulier.

¹⁹ Développé et validé dans le cadre du groupe de Traitement des données de la DPC et sur la base des outils de traitement des données développés en 2013.

²⁰ Outils en créole développé par CARE dans le cadre du Shelter Cluster, en 2010.

- En situation d'urgence, il est parfois difficile d'avoir des listes de bénéficiaires signées, ceci pouvant retarder le processus et ne pas être réalisable. C'est pourquoi, les coupons représentent parfois une option préférable.
- Assurer une coordination entre les intervenants permet d'éviter les duplications.
- Savoir reconnaître les signes de débordements potentiels et quand la distribution doit être annulée.
- Prévoir un système de rapport et un partage des informations avec les autorités et institutions de la zone et concernées par les opérations et s'assurer que les informations soient bien transmises pour éviter toute désinformation envers les personnes non affectées.
- L'accès à la nourriture est un besoin de base prioritaire dans le cadre de réponses pour les personnes ayant tout perdu. Toutes actions de distributions et de réponse d'urgence doivent être coordonnées avec les actions complémentaires et visant la survie et la dignité des personnes.

En milieu urbain et en cas de grandes distributions dans les sites de regroupements et les camps

- Les distributions de coupons doivent être accompagnées de mesures de sensibilisation, un ou deux jours avant la distribution si possible.
- Une foule de personnes pourrait avoir des craintes de ne pas bénéficier des coupons de distributions. Les zones avoisinantes doivent être visitées afin d'assurer que les coupons parviennent aux personnes pré-identifiées et d'assurer une bonne communication et de transparence dans le processus.
- S'assurer que les personnes en charge de la sécurité aient toutes les informations nécessaires, c'est-à-dire le lieu et l'heure exacte de la distribution, le nombre de personnes attendues (1000 personnes recevant des articles n'impliquant pas les mêmes mesures que 100 personnes), le contenu des articles, le processus de distribution et toutes autres informations essentielles.
- S'assurer que l'espace choisi permette le déchargement du camion ainsi que son entrée, la manœuvre et sa sortie.
- Communiquer clairement que l'ordre est un préalable à la distribution et qu'en cas de désordre, la distribution pourrait être annulée.



II. Les subventions et coupons d'urgence

1. Concept

a. Les subventions et coupons

En cas de petite urgence et si les matériaux essentiels sont disponibles et que les personnes n'ont pas les moyens de se les procurer, l'appui par transfert économique ou par distributions de coupons pour achat de matériel permettrait aux personnes de subvenir à leurs besoins immédiats et d'acheter les matériels de base.



Prenant en compte le contexte de l'urgence et de la zone, l'évaluation des dégâts permettra d'évaluer les besoins et priorités ainsi que d'indiquer si cette option serait appropriée pour répondre aux besoins urgents liés à l'habitat. Toutefois, dépendamment du contexte, il peut être préférable de distribuer des matériels car les marchés ne peuvent souvent pas supporter la demande, tel qu'il a été le cas lors de la réponse au séisme de 2010. Ainsi, lorsqu'une réponse en termes d'argent liquide et de coupons pour achat de biens est envisagée, il est important de s'assurer que des marchés fonctionnent, que les produits soient disponibles localement, que les produits soient aussi disponibles dans d'autres zones, que les gens ont la capacité de transporter les biens, que les systèmes de taxe ne soient pas excessifs et que le transfert monétaire ne viennent pas rompre les mécanismes économiques et financiers locaux. *Dans le cadre des limitations de ce document, les points ci-dessous portent sur les transferts monétaires ou coupons pour achat de matériel de réhabilitation ou de réparation, donnant le choix des matériaux aux familles affectées.*

b. Expériences et leçons apprises

Ce type de réponse a pu être mis en place dans des échelles limitées dans les dernières années. Cependant, il est important de noter que suite au séisme, ce sont surtout les distributions de matériel qui ont prévalu en raison de l'épuisement des stocks des marchés. Des distributions de bons ou transferts économiques pour achat de biens de première nécessité ont par ailleurs été mises en place par les humanitaires.

Aspects négatifs

- Uniquement pour les petites urgences. Dans le cas du transfert d'argent pour achat de matériel, cela peut provoquer le dépassement des capacités de marché et des délais supplémentaires. En ce sens, les distributions de matériaux peuvent être plus appropriées.

Aspects positifs

- Inclusion des personnes dans le choix de l'appui et apport d'urgence pour les familles en laissant le choix des matériels.
- Assistance rapide et basée sur les marchés locaux.

Aspects négatifs	Aspects positifs
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le suivi et l'évaluation de l'impact sont nécessaires afin d'assurer l'utilisation appropriée des matériaux. ■ <i>En milieu rural</i>, ce mécanisme peut poser des problèmes en raison du manque d'institutions bancaires ou de magasins de distributions 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les formations sur les bonnes pratiques de réparation d'urgence et l'accompagnement pour l'utilisation des matériaux ont un impact positif sur la résilience communautaire.

2. Actions à prendre

a. Analyser les besoins et identifier les familles

- Etablir les objectifs clairs du type d'appui, tels que l'appui immédiat pour les besoins urgents ou l'achat de matériaux, etc.
- Lors de l'analyse des besoins, procéder à la collecte des informations sur les capacités d'absorption des marchés et magasins, les outils et biens disponibles tout en analysant les risques potentiels de disruption du fonctionnement des marchés.
- Sélectionner certains endroits clés où se trouvent les bénéficiaires, par exemple les centres collectifs, les sites de regroupement, pour le ciblage initial.
- Former des comités de sélection locaux afin d'améliorer la sélection et l'identification des bénéficiaires. Ces comités doivent être représentatifs des différents groupes et assurer la participation de représentants des différents groupes vulnérables.
- En milieu urbain dense, diviser le tissu urbain en plusieurs sous-unités urbaines, par exemple à l'échelle des sous-sections communales.

b. Consultation et participation communautaire

- Procéder à la consultation participative avec la communauté lors de toutes les étapes de la programmation et lier l'appui avec les analyses des besoins, afin de décider de la forme la plus appropriée de réponse.
- La sélection des personnes bénéficiaires de programme de tel type doit se faire en accord avec les critères de vulnérabilités et en coordination avec les personnes de la communauté, les autorités locales et les institutions présentes tout en gardant des critères objectifs et humanitaires.
- Etendre la communication sur les critères de sélection, les limites et la portée de l'appui à autant de groupes que possible.

c. Cartes et coupons

- Etablir des cartes ou des coupons pour les bénéficiaires des programmes de transfert monétaire avec des numéros de série unique. Considérant que beaucoup de personnes

ont des téléphones portables, il est aussi possible d'envoyer un SMS permettant à la personne de retirer l'argent en banque ou les matériels en montrant le SMS.

- Assurer une bonne communication avec les personnes, avant la réception des coupons mais aussi lors de la distribution des coupons. Communiquer avec les personnes (par téléphone, verbalement, etc.) afin de les informer quand les matériels ou le transfert d'argent sont prêts.
- A cet effet, il faut avoir des personnes prêtes à transmettre l'information sur le terrain ou mettre en place une ligne téléphonique de communication afin de pouvoir répondre aux questions des personnes, notamment en cas de retards pour le retrait des coupons ou espèces.



3. Leçons apprises : Faites attention !

Les programmes d'urgence fonctionnant avec un appui monétaire ou une distribution de coupons pour achat de matériel comportent des risques tels que :

- Le ciblage des familles ;
- Les risques d'inflation pouvant résulter du fait que les personnes non ciblées aient des difficultés d'accès aux biens ou une diminution de valeur des espèces données ;
- Les risques sécuritaires mais aussi de tensions au sein des ménages ;
- La mauvaise utilisation des bons ou subventions, ce qui peut contrevenir aux mécanismes économiques locaux et affaiblir les mécanismes d'adaptation communautaire.

Quelques questions clés lors de l'évaluation des besoins et la mise en place de la réponse d'urgence sont essentielles avant de commencer des programmes similaires :

- Quel est l'impact de l'événement sur les moyens de subsistance et quelle est la capacité actuelle d'accéder aux biens de base ?
- Pour quel type d'appui les personnes seraient-elles disposées de dépenser les espèces ou les coupons ?
- Quels sont les programmes de réponse en cours ?
- Est-ce que les marchés locaux peuvent fournir les biens essentiels dont les personnes ont besoin ?
- Quel serait l'impact d'injections monétaires sur l'économie de la zone ?
- A qui les coupons ou espèces devraient-ils être distribués ? Y-a-t'il des risques d'exclusion de certaines personnes ?
- Quelle est la plus-value des coupons ou espèce par-rapport à l'apport direct de matériel?
- Quelle serait la complémentarité avec d'autres types de support et qui sera responsable d'évaluer les impacts à plus long-terme ?

Un exemple en milieu urbain et pour les familles locataires : Les programmes de subvention au loyer

Prenant en compte le nombre important de personnes locataires en milieu urbain et les méthodologies déjà développées par le gouvernement Haïtien dans le cadre de stratégies de fermeture des camps post-séisme 2010, la subvention au loyer d'urgence peut constituer une aide aux familles déplacées en offrant la possibilité de louer une habitation de leur choix et dans le quartier de leur choix, dans les premiers temps de l'urgence. Trois catégories de personnes pouvant être appuyées par ce type d'appui d'urgence émergent : Des familles qui ont officiellement un contrat de location avec le propriétaire de la maison ; Des familles qui ont déménagé dans une famille d'accueil (famille ou ami) ou sont dans les camps ; Des familles qui ont déménagé hors de la ville et aux provinces et appuyées pour le retour en province. Ces familles sont aidées à quitter la ville en harmonie avec les efforts de décentralisation.

En amont de la relocalisation, il est important de s'assurer que chaque logement proposé à la location soit visité et corresponde aux pré-requis techniques et juridiques élémentaires: structure non dangereuse, maison n'étant pas dans une zone à risque (inondations ou des glissements de terrain, par exemple); maison libre et disponible à la location ; accès aux services de base (latrines par exemple), accessibilité et structure permettant l'autonomie des personnes handicapées ; accessibilité aux services.

Une fois que la maison a été vérifiée et qu'elle est conforme aux spécifications ci-dessus, un contrat de location standard doit être signé.

Pour plus d'informations, se référer à la bibliographie indicative : *Helping families, closing camps : Using rental Support Cash Grant and Other housing Solutions to End Displacement in Camps. A tool Kit of Best Practices and Lessons Learned – Haiti 2010-2012*, Unité de construction de Logements et de Bâtiments Public (UCLBP), E-Shelter&CCCM Cluster, Returns Working Group.



III. Kits de réparation d'urgence

1. Concept

a. Les kits de réparation d'urgence

Les kits de réparation d'urgence sont souvent utilisés en Haïti pour répondre aux urgences de petites à moyenne envergure, tel que suite au passage de l'ouragan



Sandy par exemple. Les kits de réparations et de reconstruction dépendent des évaluations effectuées sur le terrain et de l'ampleur des dégâts liés à l'habitat, mais aussi de la localisation des habitats endommagés, soit en milieu rural ou urbain. Ils sont appropriés pour des maisons légèrement endommagées ou pour remplacer une toiture envolée. Il peut ainsi s'agir de ciment pour réparation des murs, de tôles et des outils nécessaires pour renforcer l'habitat endommagé. Afin de favoriser la résilience communautaire, il est recommandé de fournir accompagnement et formations sur les bonnes pratiques de reconstruction et de réparation.

Annexe 13_ Composition et quantité des Kits de réparation d'urgence utilisés suite à Sandy, en milieu rural

b. Expériences et leçons apprises en Haïti

Défis	Aspects positifs
<ul style="list-style-type: none"> ■ Avant de procéder à la distribution des kits, il faut évaluer si les personnes ont les capacités de mettre en place les kits et d'utiliser les outils. ■ La tenure foncière peut poser des défis pour les réparations ainsi que le statut de location ou de propriété de la maison affectée. En effet, les distributions de kits peut faire face au problème de l'identification de la famille victime, notamment lorsque les familles ne sont pas propriétaires de l'habitat endommagé. ■ Le suivi et évaluation sont nécessaires afin d'assurer l'utilisation appropriée des matériels. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Inclusion des personnes dans le choix de l'appui et apport d'urgence pour les familles en laissant le choix des matériels. ■ Les formations sur les bonnes pratiques de réparation d'urgence et l'accompagnement permettent d'assurer que l'expertise reste dans la communauté et favorisent la résilience communautaire. ■ L'appui, voire l'emploi de personnes pour les petites réparations d'urgence peut favoriser un support économique d'urgence.

2. Actions à prendre

Afin d'accompagner au mieux les familles affectées, la méthode la plus adaptée est la participation communautaire et le système de voisinage afin de favoriser l'accompagnement et les formations adjacentes aux distributions. Ceci, afin de permettre que les familles puissent participer elles-mêmes à la réparation des abris en cas de prochaine urgence tout en se formant sur les bonnes pratiques de réparations résistantes aux catastrophes naturelles et en utilisant les matériaux que les familles peuvent retrouver sur place. Les points ci-dessous sont indicatifs de bonnes pratiques en la matière :

- Effectuez des analyses du marché des matériaux de construction et de la disponibilité locale de main-d'œuvre qualifiée, les quantités et les délais de passation des marchés ainsi que des matériaux locaux les plus adaptés.
- Il est possible de constituer des ateliers de travail théoriques et pratiques de formations individuelles et collectives afin de former les familles, les travailleurs et les communautés. A cet effet, créer et former un comité technique de la zone d'intervention composé des autorités locales, des travailleurs, des victimes de la communauté et d'autres personnes volontaires sur les techniques avancées de construction d'urgence résistante aux catastrophes naturelle.
- Il est suggéré de construire un premier modèle pour la formation pratique afin d'encourager la réplique communautaire et la bonne utilisation des kits d'urgence.
- Il est important de penser aux questions d'accessibilité dans la réparation ou reconstruction d'urgence ainsi que l'accès à l'information et aux services.

Afin d'assurer les bonnes pratiques de reconstruction et de réparation d'urgence, des outils de sensibilisation sur les bonnes pratiques de reconstruction et de réparation d'urgence prenant en compte les risques ont été développés en 2010.

Annexe 14_ Outils de sensibilisation sur les bonnes pratiques de reconstruction et d'installation sécurisée.

Annexe 15_ Etapes pour la couverture de la maison endommagée



IV. Abris transitoires

1. Concept

a. Des abris de transition

Dans le cadre de la réponse de transition, les abris transitoires sont des structures qui fournissent un abri temporaire pour les familles, offrant plus de temps pour développer des solutions plus durables. Ces



types de logement transitoires utilisés dans les réponses humanitaires permettent d'abriter les personnes et de les protéger contre les événements hydrométéorologiques tout en respectant l'intimité familiale. Le terme «abri de transition» est souvent utilisé pour signifier que l'abri peut être déplacé, adapté et agrandi. En effet, les matériaux comme les bâches, le contre-plaqué ou les structures de fer peuvent, si cela convient, être réutilisés plus tard dans la transition vers une autre habitation. Les abris transitoires peuvent également être réparés et entretenus par leurs propriétaires afin d'augmenter la durée de vie de l'abri.

b. Expériences et leçons apprises suite au séisme de 2010

Suite au séisme du 12 janvier 2010 et considérant les difficultés liées à l'accessibilité de la tenure foncière en milieu urbain, plus de 114 000 abris transitoires ont été construits pour les personnes affectées, majoritairement afin de les aider à construire un abri de transition sur leurs terrain ou des terrains négociés à cet effet. Les points ci-dessous proviennent des expériences et leçons apprises, ayant indiqué le besoin d'avoir une approche intégrée et flexible pour les mises en place des abris.

Aspects négatifs	Aspects positifs
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les abris transitoires sont petits pour héberger une famille et génèrent des problèmes de protection. ■ Les matériaux sont inflammables. ■ Les matériaux ne sont pas facilement disponibles. ■ Les critères de sélection des terrains liés à l'insécurité foncière impliquent des critères très stricts. ■ Les abris transitoires n'ont pas toujours eu de latrines attenantes, ce qui peut potentiellement présenter un problème sanitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les abris transitoires peuvent avoir plusieurs dimensions, en fonction de la disponibilité du terrain et prenant en compte les membres de la famille. ■ Si le terrain est adéquat, les abris transitoires représentent une bonne option dans la réhabilitation de transition. ■ Ils sont plus confortables que les tentes et les bâches, et plus sécurisés et durables. ■ Les abris transitoires peuvent intégrer les questions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

2. Actions à prendre

a. Assurer la participation communautaire

- Les leçons apprises des projets d'abris transitoires en Haïti ont indiqué qu'il est important de comprendre les attentes et les visions des familles allant occuper de manière temporaire l'abri. A cet effet, il faut s'assurer de la participation des communautés dans l'identification des projets et donner à la communauté l'opportunité de partager les idées et expériences sur les solutions d'hébergement, les matériels utilisés, etc. La mise en place de plateformes pour les questions et réponses des familles bénéficiaires d'abris est une pratique ayant été utilisée afin de garantir le suivi des recommandations des familles et la communication.
- Recruter autant que possible les gens de la communauté pour l'installation et la construction des abris. Cela augmente la participation communautaire tout en soutenant les moyens d'existence des membres de la communauté.
- Utiliser les centres d'intégration, les plateformes ou les Centres de Ressources Communautaires au niveau de la Commune aussitôt que possible. Cette approche constitue une opportunité de travailler efficacement avec les autorités locales.
- Prendre en considération les coutumes locales lors de la conception des abris transitoires dans l'urgence et s'assurer que les matériaux et techniques de construction à utiliser soient familiers aux familles.
- Fournir une formation et des conseils sur la façon de maintenir, d'améliorer ou d'étendre les abris transitoires, en cas notamment de tenure foncière claire, ce qui permet d'impliquer les familles pour la maintenance des abris.
- Appuyer les formations des travailleurs mais aussi des familles elles-mêmes sur les techniques de base, afin qu'elles puissent avoir les techniques clés à répliquer en cas d'extension de l'abri.

b. Emplacement de l'abri transitoire

- La propriété des emplacements sur lesquels les abris sont construits devrait être clairement déterminée avant la construction pour éviter tout conflit. Autant que possible, éviter une stratégie d'établissement en deux phases, c'est-à-dire ne pas créer une installation temporaire sur des «terres empruntées », mais mitiger ce possible conflit en amont. *Se référer à la page 67 pour plus d'informations.*
- Les gens pourraient vouloir rester près de leurs maisons pour prévenir le vol, le vandalisme et le squat. Ainsi, l'abri devrait être construit sur ou près de la propriété d'origine, sans entraver la reconstruction de logement permanents.
- Au cas où l'ensemble de la zone aurait été dévasté et que les familles ne peuvent pas revenir sur leur terrain, il est important de noter que l'installation des familles vers de vastes portions de terres existantes et disponibles pourrait être problématique en raison

du manque d'infrastructures suffisantes en termes de sécurité, de santé et de moyens de subsistance.

- L'abri devrait être construit dans des lieux et avec des structures minimisant l'exposition des occupants aux risques et maintenir l'accès aux moyens de subsistance. De la même manière, les abris ne devraient pas être construits à côté des bâtiments ou de toutes autres structures dangereuses ou sur des terres inondables ou des sites à risque de glissement de terrain.

c. Structure et construction

Les abris transitoires doivent pouvoir résister contre les aléas naturels des vents, inondations et ouragans et ne pas aggraver la vulnérabilité existante en fonction de leur emplacement. Cependant, il est à noter que construire des abris qui sont structurellement forts prend un certain temps et les conditions de la gestion de l'urgence peuvent engendrer des retards dans la mise en œuvre.

Détails de conception et de construction résistants aux risques

Les pluies et les inondations	Le toit doit protéger l'intérieur et l'extérieur de la pluie. Les fondations doivent avoir la force et la hauteur suffisante en cas d'inondation. Veiller cependant à ce que le toit ne déborde pas trop des fondations afin d'éviter une exposition trop large au vent.
Les ouragans et les tempêtes tropicales	Les fondations doivent fixer l'abri au sol pendant les vents forts. Le toit, par exemple en feuilles de métal, doit être fixé solidement pour résister aux tempêtes. Une inclinaison de 30° à 45° pour les toits en pente est optimale pour la résistance contre les vents forts, basée sur le test de vent de 160 km/h. Le cerclage métallique est fortement conseillé pour fournir la protection contre les ouragans et les séismes.
Tremblement de terre	Les techniques de résistance aux séismes doivent être incorporées dans le choix du site, la forme de l'abri, l'emplacement des ouvertures et les fondations.

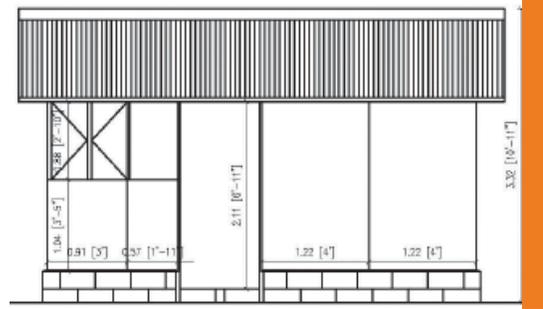
- Effectuer des analyses du marché des matériaux de construction et de la disponibilité locale de main-d'œuvre qualifiée, les quantités et les délais de passation des marchés.
- Identifier les matériaux locaux, qui sont suffisamment connus par la population affectée.
- La construction d'abris met l'accent sur un toit et un cadre solides, devant être fixes dans le sol ou avec des fondations mobiles sur les sites où la propriété foncière n'est pas assurée.
- Certaines organisations ont mis en place des abris allant de 12m₂ minimum, en raison du manque d'espace en milieu urbain, à 24m₂. Bien qu'ils soient moins courants, d'autres organisations ont installé des abris transitoires à plusieurs étages, s'adaptant au milieu urbain et permettant d'héberger deux familles. Ces abris prennent en considération un des

défis liés à la densité urbaine dans la région métropolitaine mais peuvent présenter des coûts supérieurs ou des difficultés d'accès aux sanitaires pour les familles logées au second étage. Dans tous les cas, la hauteur de l'abri hébergeant une famille devrait d'être au minimum de 1,8m à 2m du sol aux gouttières.

- En Haïti, différentes organisations ont adapté une structure rectangulaire à une maison en pans de bois avec un toit étendu en tôle de métal ondulée sur une véranda dans certains cas, une ou deux portes et un plancher de ciment et des systèmes de captage des eaux de pluie.
- Dépendamment du contexte, plusieurs types d'abris transitoires furent construits en Haïti suite au séisme de 2010, dont la composition est différente demandant des matériaux différents, tels que :
 1. Structure de bois, sol en ciment, toit en tôle ondulée, murs en contreplaqués et fondations en ciment.
 2. Structure de bois, sol en contreplaqué, toit en tôle ondulée, murs en contreplaqués et fondations en ciment.
 3. Structure de bois, sol de terre compactée, toit en tôle ondulée, murs couverts de bâches.
 4. Structure de bois, sol en ciment, toit en tôle ondulée, murs en tôle ondulée et fondations en ciment.
- Lorsque cela est possible, les matériaux doivent être réutilisables. Les abris transitoires sont souvent plus tard utilisés comme cuisines, vérandas, ou commerces. Par exemple, le toit prolongé ou patio est nécessaire pour que les familles puissent cuisiner s'il pleut, ce qui a été révélé comme fondamental en Haïti et peut stimuler le petit commerce et protéger les personnes en évitant des déplacements non nécessaires vers les points d'eau. Il est ainsi favorable que l'abri transitoire soit *adaptable*.

Certains exemples de modèles utilisés par les organisations ainsi que l'inventaire des matériaux nécessaires se trouvent sur le CD-ROM joint à ce document.

- Lors de la conception, il est important de réfléchir si les pièces sont de la bonne taille et s'ils seront facilement transportables, par exemple dans les rues étroites.
- Utiliser des fondations pouvant accueillir des murs extérieurs faits de blocs. Cela pourrait aider les familles à épargner du temps et de l'argent si elles décident de changer les murs de contreplaqué contre des murs en blocs dans le futur. Les fondations en béton ne sont toutefois pas forcément une exigence, en particulier en fonction des difficultés liées aux questions foncières. Cependant, il faut tenir compte de certains sites ou des bâtiments à étages pourraient être construits et dont les fondations nécessitent ainsi d'être renforcées.



- L'acier n'est pas un matériau utilisé culturellement et n'est pas nécessairement disponible localement, tout comme les outils adéquats pour l'assemblage ou des cadres en acier remontage ne sont pas disponibles non plus. En outre, l'amélioration ou l'expansion d'un abri, la mauvaise utilisation ou la réutilisation de matériaux en acier ou mixte peuvent affecter l'intégrité structurale de l'abri d'armature en acier.



- La conception de l'abri doit permettre une ventilation adéquate et réduire la température à l'intérieur de l'abri. Lorsque cela est possible, il est important de promouvoir des ouvertures sur les trois côtés de l'abri pour permettre une ventilation transversale. Les ouvertures ne devraient pas affecter la structure de l'abri. De plus, les parois internes ne devraient pas aller aussi haut que le toit car cela va inhiber la ventilation.
- Fournir une structure électrique interne de base avec une lumière interne adaptée dans le cadre de la solution de l'abri. Le câblage pour une lumière extérieure est également recommandé, en particulier pour réduire le risque de violence sexuelle. Les panneaux solaires sur le toit représentent aussi des atouts considérables permettant d'assurer la ventilation et la lumière.
- Fournir un drainage suffisant du site pour minimiser le risque d'inondation et couvrir les drainages avec des passerelles pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les enfants.
- Considérant le nombre important de personnes en situation de handicap, par exemple au séisme de 2010, l'accessibilité doit être intégrée pour chaque famille ayant des membres en situation de mobilité réduite ou malvoyantes. Par exemple, la largeur des portes et l'existence d'une rampe sont nécessaires si une personne est en fauteuil roulant.

Annexe 14_Outils de sensibilisation sur les bonnes pratiques de reconstruction et d'installation sécurisée

Les normes techniques d'installation des abris transitoires sont sur le CD-ROM joint au document.

d. Accès aux services de base

- Les emplacements devraient être sûrs, sécurisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec accès à l'infrastructure appropriée et aux services de base (toilettes, assainissement, etc.), lorsque possible. L'accès aux points d'eau est essentiel et pose des défis, tant en milieu rural qu'urbain. Ainsi, les abris doivent prendre en considération les distances parcourues pour accéder aux services mais aussi présenter des latrines attenantes.
- Impliquer les institutions de la santé car ils peuvent donner des conseils liés sanitaires, comme par exemple des moustiquaires dans le cadre de la conception de la fenêtre, les

moustiquaires, etc. La construction avec approvisionnement adéquat en eau et assainissement devraient être fournies en coordination et selon les normes établies par la DINEPA.

e. Intégration des normes de protection

- Les questions de protection, l'environnement et la lumière doivent être clairement prises en compte. Une des leçons apprises fondamentale liées à la localisation, l'emplacement et le modèle de l'abri transitoire ont des effets sur les questions de protection, telles que les violences basées sur le genre. Ainsi, la structure et les cloisons doivent pouvoir garantir l'intimité et la sécurité des familles. A cet effet, il faut tenir compte des préférences de sécurité des familles lors de la conception de l'abri et par exemple, inclure des verrous ou des clous sur les portes afin que les familles puissent être en sécurité la nuit comme le jour.
- Considérant la possibilité de structure familiale élargie, la conception doit permettre aux familles d'ajouter au moins une division interne pour la vie privée.
- L'abri doit être adapté aux personnes ayant des besoins spécifiques telles que les personnes à mobilité réduite.



3. Leçons apprises : Faites attention !

- Les abris transitoires demandent une compréhension plus globale du contexte local, économique et environnemental et de l'usage des familles tout en donnant la possibilité d'être adaptables aux besoins spécifiques. Il faut être conscient que ce qui semble la solution la plus facile, l'option plus viable ou la plus favorable, n'est pas forcément la solution la plus faisable ou favorable à la population touchée. Par exemple, les installations dans de vastes étendues de terres disponibles pourraient ne pas avoir d'infrastructures suffisantes pour protéger la sécurité, la santé et les moyens de subsistance des gens. En outre, Les abris transitoires ont des chances de devenir des solutions plus permanentes d'où la nécessité d'anticiper la sécurité foncière et leur intégration dans le tissu urbain environnant.

Les questions ci-dessous furent fondamentales dans la construction des abris transitoires en Haïti :

Quelles pratiques foncières existent ou existaient autrefois dans la zone touchée? Comment les gens peuvent prouver leurs droits d'occupation afin de bénéficier d'un soutien d'abri transitoire? Y a-t-il suffisamment d'espace? Combien d'espace y avait-il avant la catastrophe et dans quelles structures vivaient les personnes ?

Quelles sont les compétences et capacités de construction existantes et quels sont les matériaux locaux disponibles, est-il possible de les utiliser ? Quels sont les matériaux et les types de construction qui donneraient aux familles une plus grande flexibilité pour l'adaptation dans le futur? Les abris devraient-ils être conçus sur le site même ou constitués d'éléments préfabriqués, tel que cela a pu être fait suite au séisme ? Y-a-t'il des personnes ayant des besoins spécifiques, soit en chaise roulantes, malvoyantes, des femmes enceintes ? Quelles activités l'abri transitoire devrait-t-il accueillir ?

Anticiper les litiges fonciers dans les réponses en abris de transition et sur l'habitat

Dans le cadre de la réponse au séisme, les questions d'accessibilité au foncier furent problématiques pour les interventions de réponse suite au séisme, en raison notamment de l'informalité du statut foncier, du manque de preuves authentiques, et notamment de cas dans lesquels les personnes n'ont pas de documents mais habitent sur le terrain depuis plus de 20 ans.

En particulier, le statut foncier a un effet sur le niveau des dégâts, les activités génératrices de revenu, la possibilité d'être déplacé interne, la possibilité du retour chez soi, la possibilité de réparer la maison et d'installer un abri d'urgence ou transitoire. Ainsi, les réponses en abris doivent prêter attention à cet état de fait et à la question de la tenure foncière et de la propriété de la maison, changeant considérablement les paramètres de la réponse.

Dans le cadre de réponse en abris impliquant une construction, même temporaire, notez que :

- Les familles peuvent parfois trouver un arrangement pour les abris, que cela soit sur le terrain de la famille d'accueil ou dans un espace disponible. Il est important de supporter les arrangements trouvés par les familles victimes tout en assurant un minimum de sécurité afin d'éviter de futurs conflits ;
- Lors d'installations d'abris transitoires, la propriété de la structure devrait revenir au bénéficiaire ;
- *En milieu rural*, la reconnaissance communautaire de la propriété, même informelle, joue pour la résolution des conflits. *En milieu urbain*, cette question est plus complexe, en particulier dans le cas des quartiers informels, et demande toujours de travailler avec les autorités locales et les populations afin d'identifier les propriétaires.

Un tableau simplifié illustrant quelques cas fonciers, défis rencontrés et moyens de surmonter ces défis mis en place lors des réponses d'urgence post-séisme a été préparé sur la base des expériences et documentations du groupe de travail sur le terrain et la propriété, à travers le Cluster Abri et le Cluster protection en 2010.

Annexe 16_Exemples de statut juridiques et foncier lors des réponses en abris transitoires.

Afin de réduire les risques potentiels de conflit foncier pour les réponses liées aux abris de transition, les étapes suivantes ont pu être suivies suite au séisme de 2010 et notamment dans le cadre de projets d'évaluation de la sécurité foncière visant à guider les activités transitoires et de relocation :

- Evaluation initiale des zones d'installations en collaboration avec les autorités locales, les résidents et la communauté (énumération communautaire, délimitation des zones et évaluation des risques) et les ingénieurs afin d'évaluer la faisabilité.
- Enquête foncière liée à l'occupation, les droits liés au terrain et d'éventuels conflits, avec les résidents de la communauté, les bureaux des notaires, les autorités locales et la Direction générale des Impôts (DGI).
- Consultations avec les propriétaires et les bénéficiaires, validation des informations avec la communautés et sensibilisation sur l'implication des travaux d'urgence.
- Accords légaux entre les intéressés.
- Construction de l'abri de transition ou réparations de la maison et médiation en cas de conflits.

En particulier, le processus d'énumération, c'est-à-dire de procédures permettant de collecter systématiquement les informations afin de guider les efforts de réponse suite au séisme, a pu constituer un moyen d'identification des zones, selon les étapes suivantes¹ :

- Cartographie sur la base des inventaires de l'habitat ;
- Enregistrement des familles de porte-à-porte et à travers des points d'enregistrement (formulaire)
- Validation communautaire à partir de l'ensemble des informations collectées et questionnaire sur la tenure foncière (formulaire)

¹ Les formulaires suivants utilisés pour l'évaluation de la tenure foncière dans le cadre du projet *Overcoming Land Tenure Related Barriers to Returns and Reconstruction in Port-au-Prince, Haiti (OLTB)* sont sur le CR-ROM joint à ce document

Documents d'approfondissement - Bibliographie indicative

La bibliographie indicative ci-dessous permet de référer les documents clés afin d'avoir plus d'informations ou d'approfondir chaque chapitre et points essentiels.

PARTIE I : Dommages sur l'habitat et population ciblée par les interventions

Sur les dommages suite au séisme, les vulnérabilités en Haïti et le contexte organisationnel

- Gouvernement Haïtien, PDNA du tremblement de terre, mars 2010.
- Plan de contingence national, DPC/SNGRD, 2013.

Sur le déplacement interne

- *Les Principes Directeurs sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*, 1998.
- *Le Cadre conceptuel IASC relatif aux solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*, avril 2010.
- *Appuyer des solutions au déplacement urbain suite à une catastrophe naturelle : Analyser les expériences à Port-au-Prince*, Angela Sherwood, Megan Bradley, Lorenza Rossi, Rosalia Gitau, Bradley Mellicker, Haïti, Institut Brookings et IOM.

Sur les abris d'urgence, habitat et installations des personnes

- *Le Projet Sphère*, chapitre « Abris d'urgence, habitat et établissements humains », p 275 – 325, 2011.
- *Transitional Shelter Technical guidance*, Shelter Cluster Haïti, 19 février 2010.
- *Shelter sector Response Plan as a contribution for a Common Action Plan for Haïti*, Cluster Abris Haïti, avril 2010.

PARTIE II : Regroupements et installations des personnes déplacées

Sur les regroupements et les camps

- *La Boîte à Outils de gestion de camp*, Conseil Norvégien pour les réfugiés (NRC), projet de gestion de camps, édition mai 2008.

Sur les familles d'accueil

- *Assessing host families after crisis and natural disasters*, IFRC, 2012, Etude de cas, Haïti 2010, pages 44 – 64.

Sur l'enregistrement des personnes et familles.

- *Matrice de Suivi du déplacement – méthodologie – IOM.*
- *Guide de Gestion des Abris d'évacuation – CTEGAP / SPGRD – version 2013.*

PARTIE III. Types de réponses

Sur les abris d'urgence et articles non alimentaires

- *Manuel des processus d'intervention d'urgence*, IOM Haïti.
- *Selecting NFIs for Shelter*, IASC Abris d'urgence, décembre 2008.

- *Emergency Item catalogue*, IFRC/ICRC, 3^{ème} édition, 2009.
- *Bache plastique : Guide des caractéristiques de la bâche plastique et de son utilisation pour les secours humanitaires*, IFRC et OXFAM, 2007.
- *Review of Emergency Shelter solutions in Haiti*, Joseph Ashmore, Mai 2010.

Sur les coupons et subventions

- *Guidelines for cash transfer programming*, Mouvement international de la Croix-Rouge, 2007.
- *Helping families, closing camps : Using rental Support Cash Grant and Other housing Solutions to End Displacement in Camps. A tool Kit of Best Practices and Lessons Learned – Haiti 2010-2012*, Unité de construction de Logements et de Bâtiments Public (UCLBP), E-Shelter&CCCM Cluster, Returns Working Group.

Sur les abris transitoires

- *Transitional Shelter Guidelines*, IOM, DFID, Shelter Center.
- *Shelter after disaster: Strategies for transitional settlement and reconstruction*, DFID, Shelter Centre, Nations Unies, 2008.

Sur le statut juridique et la tenure foncière

- *Towards Tenure Security after Disaster : Principles and their application in Haiti*, Groupe de travail technique sur l'habitat, le terrain et la propriété, 2010
- *Issue of the Renters in the Post-Disaster scenario, Proposal for redressing their position in the Haitian Housing Assistance*, Groupe de travail technique sur l'habitat, le terrain et la propriété, 2010.

Sur la protection pendant les urgences

- *Fiches techniques protection et urgences*, Cluster Protection, 2013. Ces documents sont aussi sur le CD complémentaire au document.

Composition du Comité Thématique

Les institutions suivantes ont composé le Comité Thématique :

Institutions membres :

- Ministère des Affaires Sociales et du Travail
- Croix-Rouge Haïtienne
- Direction de la Protection Civile
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
- Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF)
- Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA)

Partenaires :

- Clusters Abris & CCCM et partenaires,
- Cluster Protection
- CARE
- Catholic Relief Services (CRS)
- CONCERN WORLDWIDE
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
- GOAL
- Handicap International
- Mouvement de la Croix-Rouge, dont la Croix-Rouge Américaine, la Croix-Rouge Française et la Fédération Internationale de la Croix-Rouge
- Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)
- Office of US Foreign Disaster Assistance (OFDA)
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
- OXFAM QB
- Plan Haïti
- Programme d'Appui du Système National de Gestion des Risques et Désastres (PASNGRD/PNUD)
- Programme d'Urgence de Gestion des Risques et Désastres (PUGRD/Banque mondiale)

Annexes et outils

2010-2014

Annexe 1 - Partage des expériences post-séisme – Départements Ouest et Sud-est.

Annexe 2_Formulaire de collecte de données préliminaires

Annexe 3_Formulaire d'évaluation rapide des dégâts et des besoins

Annexe 4_Evaluation des dégâts sur l'habitat_Réponse à Sandy

Annexe 5_ Enregistrement et évaluation des familles d'accueil

Annexe 6_Enregistrement des familles dans les camps

Annexe 7_Suivi du déplacement et des camps

Annexe 8_Enregistrement dans les abris d'évacuation _Moment de stabilité du déplacement

Annexe 9_ Composition des abris d'urgence et articles non alimentaires

Annexe 10_Rapport de distribution

Annexe 11_Bonne pratiques d'installation des bâches et consignes de sécurité

Annexe 12_ Maintien des abris d'urgence en amont de la saison cyclonique

Annexe 13_Composition des Kits de réparation d'urgence (exemple de kits utilisés après Sandy en 2012)

Annexe 14_Bonnes pratiques de réparation et reconstruction d'urgence

Annexe 15_Etapes de couverture de la maison endommagée

Annexe 16_Exemples de statut juridique et foncier lors des réponses en abris

Le CD-ROM complémentaire fourni avec le document comporte d'autres documents d'approfondissements et documents clés développés ces quatre dernières années tels que :

- *Le Guide de Gestion des Abris d'évacuation (CTEGAP) – version 2013*
- *Les fiches techniques Protection et urgence*
- *Les outils de sensibilisation sur les abris d'urgence et les camps*
- *Les normes développées par la DINEPA dans les camps, suite au séisme de 2010*
- *Les modèles et matériaux des abris transitoires*
- *Les formulaires sur l'énumération communautaire pour la tenure foncière*

Partage des expériences post-séisme et inventaire des stratégies de réponse

Ateliers avec les communes affectées du département Ouest et analyse comparative lors d'un atelier avec le Département du Sud-est.

Les leçons apprises provenant de ces ateliers sont utilisées tout au long du document.



Suite à l'atelier de partage d'expérience pendant deux jours, avec les communes affectées par le séisme dans le département Ouest, à la question « **Où se trouvait la population après le séisme** » les coordinateurs communaux ont indiqués les informations suivantes :

- Dans un premier temps, des initiatives communautaires et de solidarité communautaire ont émergées, bien avant les premières réponses humanitaires. Les sites de regroupement ont été formalisés et dénommés en camps dans un second temps.
- La plupart de personnes affectée par le séisme se sont déplacées vers des sites de regroupements ou camps (38% de réponses venant des communes), notamment des camps spontanés ; tandis que les camps planifiés étaient une situation exceptionnelle (exemple de Camp Corail, à Croix-des-Bouquets).
- Un groupe considérable de personnes sont restées chez elles, malgré le dégât ou destruction de leur habitat (33% de réponses des communes). Dans ce groupe, les personnes étaient hébergées sur leur propre terrain (21% de réponses) ou bien sont restées dans leurs maisons endommagées.
- Un tiers des communes ont mentionné que les personnes affectées ont principalement trouvé refuge dans des familles d'accueil.

Dans le Sud-Est, les regroupements communautaires ont aussi été les premiers lieux de regroupements de population, à partir desquels se sont effectués les enregistrements individuels. Cependant, il a été noté que la question de la tenure foncière ainsi que de l'espace de refuge des personnes ne se posait pas dans les mêmes termes. Ainsi, il est plus courant que les familles puissent trouver d'elles-mêmes un terrain ou reconstruire ou réparer leur habitat. Ainsi, la localisation des familles sont couramment plus éparpillées dans le Sud-Est, engendrant des stratégies de réponses différentes.

A la question « **Quel type de réponse en abris d'urgence a été donné pour les personnes affectées par le séisme?** », les expériences suivantes dans le département de l'Ouest, représentant ont été inventoriées :

- Dans la totalité des cas, les communes ont fait l'expérience des bâches et des tentes (100%) comme abris d'urgence.
- La majorité des communes ont vu la distribution d'abris d'urgence et articles non alimentaires complémentaires (kits d'hygiène, couvertures, etc.), puis des abris transitoires, subventions et kits de réparation (entre 75% et 63% des réponses des communes).
- Une proportion moindre de communes (entre 38% et 22%) ont inventoriées les subventions en espèces pour achat de matériel, les kits reconstruction d'urgence ou des réponses plus innovatrices (programme de médicaments et de sécurité).
- Hormis les éléments médicaux, les éléments les plus récurrents identifiés comme fournis avec les abris d'urgence étaient les Kit de cuisine, les Kit d'hygiène personnelle, les articles non alimentaires tels que les cordes, les draps, matelas, lampes de poche, couvertures ainsi que dans une moindre mesure les vêtements

A la question de ***l'évaluation des articles distribués***, les personnes interrogées ont affirmé ce qui suit :

- Les **bâches** ont été évaluées comme ayant été une réponse en abris à l'impact négatif selon la majorité des répondants (75%). En particulier, car la qualité du matériel distribué dans l'urgence n'était pas toujours adaptée au contexte du pays tropical.
- La commodité de l'utilisation de **tentes** dans des milieux urbains n'est pas claire. Cependant, sa distribution a été évaluée positivement dans le milieu rural (75%), ce qui concorde avec l'expérience internationale.
- La convenance de la mise en place des **abris transitoires**, en tant qu'habitat de transition, n'est non plus clairement établie mais semble positive en comparaison avec les tentes et les bâches et en raison de la durabilité de l'abri et de la sécurité apportée
- La distribution des **articles non alimentaires, subvention au travail et les kits de réparation** ont été bien évaluée quand ils étaient disponibles, à défaut des programmes de « *cash for work* » dans les camps, générant des tensions.
- La distribution de **kits de réparation et reconstruction d'urgence** a été positive au niveau urbain. Cependant, ce n'a pas été une des réponses plus fréquentes après le séisme, en raison du nombre important de débris. Dans les milieux ruraux, il n'y a eu assez d'expérience par rapport à ce type de réponses après le tremblement de terre.
- Les projets pour la **subvention des achats d'articles** n'ont pas été utilisés pendant la réponse au séisme, en raison du manque d'accessibilité des biens dans les marchés suite au séisme mais sont des stratégies connues et utilisées dans le cadre d'autres événements.



Communication et participation communautaire

Les représentants des départements ont indiqué que, en général, la population a bien réagi à la réponse donnée car elle avait été bien informée et engagée pendant la réponse. Cette information confirme que le travail de sensibilisation, de communication et de participation communautaire est un facteur clé pour le succès de l'intervention.



Dans les premières heures de l'urgence, ce formulaire permet d'établir un diagnostic de la situation, de collecter les premières données et estimations reçues dans les premières heures de l'urgence et de faciliter les prises de décision d'urgence. Le formulaire reprend les questions clés posées, notamment par téléphone, lors du recueil préliminaire de données pour une vision préliminaire et estimée de la situation générale. Lors de la phase d'évaluation terrain, les informations multisectorielles recueillies sont entrées avec le formulaire d'évaluation multisectorielle des dégâts DPC.

TYPE DE DESASTRE	
<input type="checkbox"/> Inondation	<input type="checkbox"/> Raz de marée
<input type="checkbox"/> Cyclone / Vents violents	<input type="checkbox"/> Tremblement de terre
<input type="checkbox"/> Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> Autre : préciser
<input type="checkbox"/> Incendie	
Date de l'événement	
# Rapport de situation :	Période couverte :

PHASE D'URGENCE - COLLECTE DES PREMIERES DONNEES			
Date			
Heure			
Source de l'information	Contact		

LOCATION	
Département	
Commune	
Section Communale	
Quartier	
Si Camp	SSID: ____ : ____ : ____ Nom du camp:

Entrée et archivage des premières données reçues dans les premières heures après l'événement permettant d'estimer la situation et de fournir un diagnostic préliminaire. Cocher X les données rapportées.

1 – DONNEES PRELIMINAIRES	
<input type="checkbox"/> Zone dévastée par les vents	<input type="checkbox"/> Accidents [<input type="checkbox"/> Accident de la route / <input type="checkbox"/> Accident maritime]
<input type="checkbox"/> Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> Autres : _____
<input type="checkbox"/> Eboulement	
Observations additionnelles	

2 – SITUATION LIEE AUX INONDATIONS	
<input type="checkbox"/> Niveau de l'eau élevé (plus haut que le Genou)	<input type="checkbox"/> Rivière en crue/déversée
<input type="checkbox"/> Eau Montante	<input type="checkbox"/> Berges endommagées ou détruites
<input type="checkbox"/> Canaux bouchés	
Observations additionnelles (nom de la rivière, etc.)	

3 – ESTIMATIONS DEGATS HUMAINS	
<input type="checkbox"/> Morts	# estime
<input type="checkbox"/> Disparus	# estime
<input type="checkbox"/> Personnes blessées	# estime
<input type="checkbox"/> Personnes gravement blessées	# estime
<input type="checkbox"/> Personnes évacuées	Si oui, # et nom de l'abri d'évacuation :
<input type="checkbox"/> Personnes ayant des besoins protection	# estime et précisions :
Observations additionnelles	

4 – ESTIMATIONS DEGATS MATERIELS		(# estime)
<input type="checkbox"/> Bâtiments / habitats / tentes inondés		<input type="checkbox"/> Perte de bétail
<input type="checkbox"/> Bâtiments / habitats / tentes endommagés		<input type="checkbox"/> Champs dévastés
<input type="checkbox"/> Bâtiments / habitats / tentes détruits		<input type="checkbox"/> Pont endommagé ou détruit
<input type="checkbox"/> Infrastructures sanitaire inondées (latrines, centres de sante, etc.)		<input type="checkbox"/> Route coupée
<input type="checkbox"/> Infrastructures sanitaires endommagées/détruites (latrines, centres de sante, etc.)		<input type="checkbox"/> Autres& précisions _____

5 – ESTIMATION TOTAL DU # DE FAMILLES POUVANT ETRE AFFECTEES

6 – ACCESSIBILITE DE LA ZONE

Zone accessible Zone difficilement accessible Zone non accessible

Si oui, comment :

<input type="checkbox"/> 4x4	<input type="checkbox"/> Camion	<input type="checkbox"/> Mer
<input type="checkbox"/> Moto	<input type="checkbox"/> A pieds	<input type="checkbox"/> Autres _____

7 – STATUT DE VERIFICATION DE L'INFORMATION

Information à vérifier

Information en cours de vérification

Information préliminaire vérifiée (si oui, entrer les détails et informations vérifiées dans les formulaires évaluations multisectorielles des dégâts)

DIAGNOSTIC SITUATION (ETABLIR UN DIAGNOSTIC RAPIDE DE LA SITUATION APRES AVOIR EVALUE LES DONNEES RAPPORTEES ET AFIN D'ORIENTER LES EVALUATIONS TERRAIN)

Normal (Aucune intervention nécessaire)

Préoccupant (Evaluation terrain nécessaire dans les prochaines 24/48H)

Urgent (situation grave demandant une évaluation et une assistance immédiate et nécessaire)

MESURES D'URGENCE A METTRE EN PLACE EN CAS DE DIAGNOSTIC URGENT

Besoins imminents (ex : recherche, sauvetage, premiers soins, etc.)

Qui prend action et fait le suivi ? Détails et contacts

Action et mesures déjà mises en place en urgence

COMMENTAIRES & RESUME / DETAILS DE LA SITUATION INITIALEMENT RAPPORTEE



**Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales
Direction de la Protection Civile**



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**GRILLE D'ÉVALUATION RAPIDE DES DÉGÂTS ET DES BESOINS
SAISON CYCLONIQUE 2011**

Nom de l'enquêteur :		Institution :	
Date de l'enquête :		Source d'information :	
Date du désastre :			
Type de désastre	Inondation <input type="checkbox"/> Cyclone/Vents violents <input type="checkbox"/> Tremblement de terre <input type="checkbox"/> Glissement de terrain <input type="checkbox"/>	Raz de marée <input type="checkbox"/> Incendie <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> _____	
Brève description du phénomène :			

1. IDENTIFICATION DE LA ZONE AFFECTÉE					
Département		Commune		Ville	
Section Communale		Quartiers		Localité	

2. Dégâts Humain	Nombre Total	Dont			
		Hommes	Femmes,	Enfant de - 5ans	Personnes âgées
Morts					
Disparus					
Blessés					
En Abris Provisoires					

3. DÉGÂTS ENREGISTRÉS AU NIVEAU DE L'HABITAT	Nombre total	Dont				
		Maisons d'habitations	Écoles	Centre de sante	Bâtiments publics	Autres
Maisons inondées						
Maisons détruites						
Maisons fortement endommagées						
Maisons faiblement endommagées						

4. SANTÉ				
Structures disponibles	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Type	Hôpital <input type="checkbox"/>	Centre de santé <input type="checkbox"/> Autres _____
		Nombre de lits		
Structures affectées par le désastre	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Type	Hôpital <input type="checkbox"/>	Centre de santé <input type="checkbox"/> Autres _____
Personnel médical disponible	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Si oui, précisez	Personnel	Nombre
			Médecin	
			Infirmière	
			Auxiliaire	
Médicaments disponibles	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Accès aux soins		Gratuit <input type="checkbox"/> Payant <input type="checkbox"/>

5. EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT	
Eau disponible en quantité suffisante	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Origine :
Latrines affectées	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, combien :
Collecte d'immondices	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Dépôt contrôlés	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Canaux de drainage	Fonctionnel <input type="checkbox"/> Pas fonctionnel <input type="checkbox"/>

6. ÉLECTRICITÉ ET COMMUNICATION	
Disponible de l'électricité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Quel type de moyen de communication est disponible?	<input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Radio

7. ÉDUCATION			
Nombre d'Écoles détruites		Nombre d'Écoles endommagées	
Nombre d'Élèves concernés			

8. AGRICULTURE			
Dégâts sur les cultures en cours	Légers <input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/>	Graves <input type="checkbox"/>
Dégâts sur les animaux d'élevage	Légers <input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/>	Graves <input type="checkbox"/>
Dégâts sur les produits agricoles stockés	Légers <input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/>	Graves <input type="checkbox"/>

9. ACCESSIBILITÉ			
Est-ce que la zone est accessible par route	<input type="checkbox"/> Oui, sans difficulté	<input type="checkbox"/> Oui, avec difficulté	<input type="checkbox"/> Non
Si oui, avec quel moyen:	<input type="checkbox"/> 4x4	<input type="checkbox"/> Moto	<input type="checkbox"/> Camion
Si non, autre moyen recommandé	<input type="checkbox"/> Dos d'âne	<input type="checkbox"/> Hélicoptère	<input type="checkbox"/> Bateau

10. PROTECTION					
Personnes avec des besoins spécifiques non accompagnées (seules):					
a) Personnes âgées	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Nombre <input type="checkbox"/>
b) Enfants non accompagnés	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Nombre <input type="checkbox"/>
c) Personnes avec des incapacités	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Nombre <input type="checkbox"/>
Des cas de violences physiques ou sexuelles ont-ils été signalés?	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	

11. INSTITUTIONS PRESENTES SUR PLACE		
Nom	Type	Personne Contact

12. REMARQUES / RECOMMANDATIONS

F. B. : FICHE D'INVENTAIRE DES BATIMENTS (SANDY FB EVALUATION)

RQPA

DEPARTEMENT	COMMUNE	SECTION COMMUNALE	ZONE (Quartier)	SDE	SECTION SDE (SSDE)	SSDE IHSI	Nom de l'enquêteur	Equipe	Page							
Code du Bâtiment	Adresse du Bâtiment		Points GPS du bâtiment	Type de bâtiment	Nombre d'Etages	Statut SANDY	Etat actuel du bâtiment	Usage du bâti	Nombre de ménages	Code du Ménage	Nom du chef de ménage et téléphone	NOM	Total	Hom	Fem	F3
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N			
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					
RQPA		Lat : Long :									Phone :					



Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



FAMILLE DEPLACÉE : Ceux qui sont arrivés dans le foyer après le tremblement

Date d'arrivée chez la famille /communauté d'accueil	Provenance de:	Présentes dans la validation		Age et genre				alaitante / enceinte	Malade chronique	Handicapé Physique	Handicapé Psychique	Education enfants		Travail						
		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	0-5	6-17	18-59	+60					H	F	H	F	H	F	Fréquente l'école	Si non pour quoi ***	Capable de travailler
Adresse avant le tremblement		Relation avec la famille d'accueil Famille 1 ^{er} degré (frère, sœur, parent, fils, grand parent) (P) Famille 2 ^{ème} degré (oncle, tante, cousin, etc.) (D) Amie, ancienne connaissance (A) Nouvelle connaissance (N) Enfants non accompagnés qui n'ont aucune relation avec la famille d'accueil (E)		Pièce d'identité n°		téléphone														
1	1 Chef Famille																			
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
Totale																				

Famille déplacée pense rentrer Toute la famille Partie de la famille Non Ne sais pas

*** (P) Pas de places à l'école (L) L'école est trop loin
(A) Pas d'argent (N) Pas de nourriture à l'école

Signature et nom de la personne qui a fourni les données des déplacés _____



Les espaces occupés de la parcelle (maison, enterrements, arbres...) occupent : (Cercler)



100 % Parcelle (1)



50% Parcelle (2)



25% Parcelle ou moins (3)

Habitation (entourer un ou plusieurs choix; élaborer si plusieurs)

	Famille d'accueil vit dans la maison sur parcelle soit louée soit de propriété	Famille déplacée vit dans une pièce de la maison de la famille d'accueil	(1)
	Famille d'accueil vit dans la maison sur parcelle soit louée soit de propriété	Famille déplacée vit dans un deuxième abri sur la même parcelle de la famille d'accueil	(2)
	Famille d'accueil vit dans la maison sur parcelle soit louée soit de propriété	Famille déplacée aurait une partie de la parcelle a disposition pour bâtir, mais partage la même maison de la famille d'accueil a cause du droit d'hospitalité	(3)
	Famille d'accueil vit ailleurs	Famille déplacée utilise un terrain prêté par la famille d'accueil	(4)
		Famille déplacée occupe un terrain / maison sans avoir le droit ou le permis	(5)
		Famille déplacée utilise un terrain / maison loué ou qui l'appartiens	(6)

Abris

	Matériels Toiture	Tôle (T)	Bâche Plastique (B)	Paille (P)	Autre (A)
	Matériels Murs	Blocs (B)	Cissage finit (Terre) (T)	Palmier tressé (P)	Autre (A)
	Matériels Sol	Dur (Ciment, Béton, pavé)			
	Etat toiture	Bonne (B)	Petites réparations nécessaires (P)		Mauvais (M)
	Etat Murs	Bonne (B)	Petites réparations nécessaires (P)		Mauvais (M)

	N°	longueur	Profondeur	surface
Cuisine al extérieur		m x	m	m2
Cuisine al intérieur		m x	m	m2
salon		m x	m	m2
Chambre		m x	m	m2
Chambre		m x	m	m2
Chambre		m x	m	m2
Totale		m x	m	m2



Eau, Hygiène et Assainissement

Provenance principale de l'eau du ménage

- Réseau de distribution
- Puit
- Rivière
- Autre

Est-ce que l'eau est... ?

- Suffisante
- Insuffisante

Etat latrine (cercler)

- Pas de latrine (X)
- Complète (porte, plateau, murs, toiture) (C)
- Manque de porte ou de paroi (P)
- Les murs sont incomplets (P)
- Manque de plateau lavable (P)
- Structure incomplète (poteaux manquants) (P)
- Risque d'accident (D)

S'il y en a une latrine ; nécessité vidange (cercler)

- Oui (1)
- Non (0)

Propreté de latrine (cercler)

- Propre (P)
- Sale (Excréments visibles) (S)
- Inutilisable (I)



Sécurité alimentaire

Est-ce que vous partagez normalement une cuisine commune? (cercler) Oui (1) Non (0)

Est-ce que vous avez reçu des rations par des organisations humanitaires ? Oui (1) Non (0)

Si oui, quel est votre numéro de bénéficiaire ?



Quels compétences avez-vous dans la ménage? (remplir case, indiquez le nombre de personnes)

	famille d'accueil	avant déplacement - famille déplacée
agriculteur		
artisan		
charpentier		
coiffeuse/tresseuse		
cordonnier		
tailleur		
éleveur		
enseignant		
journalier		
maçon		
menuisier		
petit vendeur		
réparateur/dépanneur		
autre (préciser)		

Avez-vous accès à des terrains agricoles ?

Famille d'accueil

oui (<1/2 carreaux (8/16 ou 12,5/25) 1/2-1carreaux >1 carreaux) non

Famille déplacée

oui (<1/2 carreaux (8/16 ou 12,5/25) 1/2-1carreaux >1 carreaux) non

Avez-vous des animaux ?

Famille d'accueil oui (volaille, cabri/mouton, vaches, porcs) non

Famille déplacée oui (volaille, cabri/mouton, vaches, porcs) non

3. Remerciements faites? (crocher) Oui

4. Vérifié par :



KOTE OU RETE KOUNYE A

KOMIN	SEKSYON KOMINAL	SIT IDP / KAN	ZON	BLOK	TANT	SSID
-------	-----------------	---------------	-----	------	------	------

IDANTIFIKASYON E KONTAK

Nimewo Seri SN Faz 1	Nimewo Seri SN Faz 2	Nimewo telefòn 1	Nimewo telefòn 2	Kanfitè moun nan fanmi #
_____	_____	_____	_____	_____

DOKIMAN:

Tip Dokiman Fanmi: **1. CIN** **2. PP** **3. NIF** **4. No Dokiman**

CIN: _____ NIF: _____

LIS MANM FANMI A

#	Non	Siyati	Sèks	Laj	Rel	Lekò	BE	Travay	Okipasyon	Dok	Nimewo Dok
1					HoH			Y N			
2								Y N			
3								Y N			
4								Y N			
5								Y N			
6								Y N			
7								Y N			
8								Y N			

ADRÈS AVAN TRANBLEMAN TÈ A

KOMIN	SEKSYON KOMINAL	Adres orijinal – Non ri	Nimewo kay	Katye
-------	-----------------	-------------------------	------------	-------

RANN KONT DEPLASMAN AN

Ki lò ou menm ak fanmi ou rive sou Mwa: _____ Eske se premye kote sa ou te ale aprè tranbleman tè a ? **1. WI** **2. NON**

Si NON, Ki denye kote ou te ye anvan ou te vini sou sit sa /kan sa?

<p>1. Mwen te nan MENM VIL la, men:</p> <p>1.1 Lòt kan nan vil la 1.2 Nan Katye mwen</p> <p>1.3 Avek yon fanmi</p>	<p>Komin: _____</p> <p>Katye/vilaj/ri: _____</p>
<p>2. Mwen te nan yon LÒT VIL/zòn/PWOVENS</p> <p>2.1 Nan Kan</p> <p>2.2 Nan Katye</p> <p>2.3 Avek yon fanmi</p>	<p>Non sit / kan (si fanmi a te sou yon kan yo konnen)</p>

**ENTANSYON**

Eske ou gen entansyon retounen kote ou te rete anvan? 1. WI 2. NON	Nan ki Komin ou gen entansyon ale ?:	Ki kote (sit/kan oswa katye/vilaj)
Si NON, ki kote ou gen entansyon ale? 1. Lot kan / Kan ki òganize 2. Avèk yon fanmi 3. Rete kote mwen ye a 4. Pwovens		

LOJMAN / PWOPRIYETÈ

Lojman / Pwopriyetè estati (Kote fanmi ou t ap viv anvan twanbleman tè a)	1. Pwopriyetè – Domaje, li ka repare	3. Lokatè
	2. Pwopriyetè - Domaje, paka repare	4. Pa Konnen

ESTATI DOMAJ MTPTC

Nan ki kategori MTPTC klase kay ou a?	1. VÈT 2. JÒN 3. WOJJ 4. PA KONNEN
---------------------------------------	---

ESTATI PWOPRIYETÈ KAY

Eske ou se pwopriyetè kay kote ou te rete a?	1. Wi 2. Non	Si Wi, Depi kilè? <i>dat</i> /_/_/_/_/_/_/_/_/_/ <i>jou / mwa / ane</i>
Si wi, kijan ou fè genyen kay sa?	1. Achte l 2. Eritye l 3. Bati l	
Si ou te achte kay la, nan men kiyès ou te achte li ?	Siyati	Non

Si non, eske ou te lwe kay la ?	1. Wi 2. Non	Si wi, Depi kilè ? <i>Dat</i> /_/_/_/_/_/_/_/_/_/ <i>jou / mwa / ane</i>
Si wi, koman mèt kay la rele ?	Siyati	Non

Si Non, eske ou te rete nan kay la avèk pèmision mèt kay la?	1. Wi 2. Non	Wi oswa Non, Depi Kilè? <i>dat</i> /_/_/_/_/_/_/_/_/_/ <i>jou / mwa / ane</i>
Koman mèt kay la rele?	Siyati	Non

ESTATI PWOPRIYETÈ TEREN

Eske ou se pwopriyetè teren kote ou te rete a?	1. Wi 2. Non	Si wi, Depi kilè? <i>dat</i> /_/_/_/_/_/_/_/_/_/ <i>jou / mwa / ane</i>
Si Wi, ki jan ou fè genyen tè sa?	1. Achte l 2. Eritye l 3. Lòt:	
Si ou achte teren an, nan men kiyès ou achte l?	Sinyati	Prenon

Si non, eske ou te lwe teren an ?	1. Wi 2. Non	Si wi, Depi kilè ? <i>Dat</i> /_/_/_/_/_/_/_/_/_/ <i>jou / mwa / ane</i>
Si wi, ki kalite kontra lokasyon ou te genyen ?	1. Lwaye senp 2. lwaye pou achte	
Koman mèt teren an rele?	Siyati	Non

Si non, eske ou te itilize teren an avèk pèmision pwopriyetè a?	1. Wi 2. Non	Wi oswa Non, Depi kilè? <i>dat</i> /_/_/_/_/_/_/_/_/_/ <i>jou / mwa / ane</i>
Kijan mèt teren a rele?	Siyati	Non

Mamb ekip

Non / Siyati (1)	Non / Siyati (2)	Non / Siyati – Team Leader	Dat

LOKASYON sous 1. Ekip Teren / lis 2. Manm Komite 3. Ajans kap jere kan a 4. Moun ki abite sou sit la 5. Lòt _____

Non SIT /KAN Moun ki deplase			Nòt:
Lòt non Pou sit sa			
SSID	Latitud (degre desimal) ____/____.____/____/____	Lonjitud (degree desimal) -____/____.____/____/____	

KOMIN	SEKSYON KOMINAL	Adrès / Non Ri a
Katye Non katye a / Non zòn nan		

KALITE AK KLASIFIKASYON SIT sous 1. Ekip Teren / lis 2. Manmb Komite 3. Ajans kap jere kan a 4. Moun ki abite sou sit la 5. Lòt

Tip:	1. Planifye 2. Spontane		Nòt:
Ki klas kan sa:	1. Kan 2. Regwoupman 3. Katye 4. Moun deplase ki gaye nan zòn metwopolitèn		
Pwopriyete teren an →	1. Prive 2. Piblik 3. Lòt	Si lòt, presize:	
Eske moun ki rete nan kan a konn met teren a?	1. Wi ↓ 2. Non		
Non mèt teren a			
Nimewo telefòn mèt teren a →	Phone:	Adrès oswa kote nou kapab jwenn li →	
Reprezantan mèt teren a / enstitisyon (ex. Biwo majistra; legliz, fanmi si se yon moun prive) →		Kontak telefòn / Adrès oswa kote nou ka jwenn li →	
Kisa kit e gen sou teren sa a anvan tranbleman de tè a?			
Espas an mèt kare	Ki pati nan espas ki genabri fanmi deplase ?	1. Tout (100%) 2. Plis ke mwatye(75%) 3. Mwatye (50%) 4. Mwen ke mwatye(25%)	
Eske sit la divize an ZÒN oswa BLOK ?	1. WI 2. NON Lis tout zòn (1. non, 2. non.....)		

SOGANIZASYIN KOMINOTE SIT sous 1. Ekip Teren / list 2. Manmb Komite 3. Ajans kap jere kan an 4. Moun ki abite kan an 5. Lot_____

Eske gen oganizasyon kominote / komite pou sit sa a? ↓			
1. Wi YOUN	2. Wi > 1 pa zòn	3. Non	Kantite ZÒN (avèk komite) →
Nòt:			

Si se yon komite, ou si se yon sèl gwo komite ou eske se moun ki fè eleksyon pou mete yo... (Lis max 3) sou yon lòt paj.

Non / Siyati	Nimewo tel 1	Nimewo tel 2	E mail
1			
2			
3			

AJANS KAP JERE KAN (CMA) nan sit la: **1. WI ↓ 2. NON → (ale nan SÈVIS)**

Eske gin yon Ajans kap jere sit lan/ kamp an nan moman an ou bien nan mwa pase yo

Non Ajans la	Kontak Ajans la	E mail epi telefon adrès	CMA depi (Mwa, Ane)
	(display field)	(display field)	Mwa CMA komanse:

Details about CMA staff working in the camp ↓

Non / Siyati	Pòs	Nimewo tel	E mail
1.			
2.			

SÈVIS yo rann kisa, ki moun, ki lè / Oganizasyon, gwoup oswa endividi (MEN PA CMA a) –senp kesyon.....

(Tanpri mande moun ki soti nan komite kan oswa kèk nan moun ki deplase yo si komite a pa prezan

sous 1. Ekip Teren / lis 2. Manm Komite 3. CMA 4. Moun ki rete sou sit la 5. Lòt _____

S1. Eske yo bay twalèt pou sit sa a? 1. WI ↓ 2. NON 3. YO PA BAY /sèlman si se moun kap vin sou sit la ki fè twalèt yo made by residents			
1	Konbyen twalèt (chita) ki gen nan kan an?	Nonmb	nòt
2	Kiyès ki responsab dechaje yo?	Oganizasyon	
S2. Eske yo bay dlo pou sit sa? 1. WI ↓ 2. NON 3. YO PA BAY / si moun ki rete sou sit la jwenn dlo poukont yo			
1	Ki Oganizasyon ki bay dlo?	Oganizasyon	nòt
S3. Eske genabri pou benyen (douch) 1. WI ↓ 2. NON 3. YO PA BAY / si moun ki sou sit yo fè pwòp douch yo			
1	Kiyès ki bay dlo pou benyen?	oganizasyon	nòt
S4. Eske gen kiyès ki jere fatra nan sit la? 1. WI ↓ 2. NON 3. PA GENYEN / moun ki sou sit yo jere fatra poukont yo			
1	Kiyès ki ramase fatra nan sit la (moun kap jere fatra)?	oganizasyon	nòt
S5. Eske gen lòt oganizasyon an plis de sa yo bay non yo anlè a ki bay kèk lòt sèvis nan kan an pandan mwa pase a? 1. WI ↓ 2. NON 3. Pa konnen			
1	Ki oganizasyon? (1)		nòt
	Ki oganizasyon? (2)		nòt
	Ki oganizasyon? (3)		nòt
	Ki oganizasyon? (4)		nòt

DEMOGRAFIK sous 1. Ekip Teren / list 2. Manmb komite 3. Ajans kap jere kan an 4. Moun ki abite kan an 5. Lòt _____

Sous 1 – Non sous enfomasyon:		Ki metòd yo itilize (lis, konte...) ↓
Kantite FANMI ki rete sou sit la nan moman ankèt la	#	
Kantite MOUN ki rete sou sit la	#	

Souse2 – Non sous enfomasyon :		Ki metòd yo itilize (lis, konte...) ↓
Kantite FANMI ki rete sou sit la nan moman ankèt la	#	
Kantite MOUN ki rete sou sit la	#	

Seks ak laj pa rapò ak pousantaj anrejistremant

ANREJISTREMAN 1. WI ↓ 2. NON

Kantite fanmi ki anrejistre	#	Kantite moun ki anrejistre	#	Mwa anrejistremant	
Eske sit la te anrejistre sou non sa ak adrès sa a?	1. Wi 2 Non	Eske kan an te anrejistre ansanm ak yon LÒT kan?	1. Wi → 2 Non	Si Wi: Ki non lòt kan an?	Ssid: / / / / / / / / / / Non:
Ekri kèk nimewo seri kèk fanmi ki rete na kan an (egz: CM 000234 Piere Louis)					

SWIV POPILASYON

source 1. Ekip Teren / list 2. Manmb Komite 3. Ajans ki jere kan an 4. Moun ki abite sou sit la 5. Lòt _____

Nan ki mwa premye fanmi a te rive sou sit la?	mm	Kantite fanmi pandan PREMYE mwa a	#
Kibò moun yo soti pou pi plis?	1. Nan katye tou pre yo (1000m radius) 2. Nan lòt katye (more than 1000m radius) 3. Pa konnen		

List at least 2 neighborhoods where majority of the people originate from

Katye 1	n1.	Komin
Katye 2	n1.	Komin

Depi mwa pase...	PA KONN EN <input type="checkbox"/>	RANTRE NAN (soti nan...) WI <input type="checkbox"/> ↓	ALE NAN (...) WI <input type="checkbox"/> ↓	MENM ESTATI YES <input type="checkbox"/> ↓
#HHS: /_/_/_/_/ rantre #HHS: /_/_/_/_/ soti		1. Lòt kan nan vil la 2. Retounen lakay 3. Lòt vil Spesifye si posib:	1. Lòt kan nan vil la 2. Retounen lakay 3. Lòt vil	1. Pèsonn pa rantre ni soti 2. Pa konnen, li difisil pou detèmine
Ki prensipal rezon pou vini sou sit sa a? ↓		Ki prensipal rezon pou kite sit sa? ↓		

SEKIRTE

souS 1. Ekip Teren / list 2. Manmb Komite 3. Ajans kap jere kan a 4. Moun ki abite sou sit la 5. Lòt _____

Kiyès kap bay sekirite sou sit la?	1. Oganize poukont yo/ komite moun ki abite sou sit la 2. Police/MINUSTAH 3. Pèsonn
Koman prezans sekirite a ye sou sit la?	1. Tout tan (24h) 2. Lajounen sèlman 3. Lannwit sèlman 4. Patwouy de tan zan tan
Nan Ka ensekirite repete, ak kiyès fanmi ki deplase yo repote sa?	1. Ajans kap jere kan an 2. Komite ki abite sou kan an 3. Minustah / Polis Nasyonal 4. Lòt

ABRI

sous 1. Ekip Teren / list 2. Manmb Komite 3. Ajans kap jere kan a 4. Moun ki abite sou sit la 5. Lòt _____

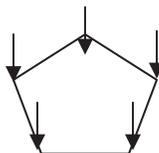
Nak ki tip abri moun sou sit yo ap viv?	1. Abri fortin (fè poukont yo) ↓	2. Tant ↓	3. T-abri ↓	4. Lòt ↓	
Pi bon estimasyon % oswa # de tip abri yo?	% oswa #	% oswa #	% oswa #	% oswa #	
Kantite total abri (tout tip)	#	Eske abri yo vid?	1. Wi → 2. Non	Kantite ki vid	#

KAT ak FOTO

Fè yon desen de zòn kan epi pran kwen pwen GPS yo. Fè desen ah nan yon lòt papye epi make pwen yo

Pwen 1	lat		lonj		Pwen 2	lat		lonj	
Pwen 3	lat		lonj		Pwen 4	lat		lonj	
Pwen 5	lat		lonj		Pwen 6	lat		lonj	
Pwen 7	lat		lonj		Pwen 8	lat		lonj	
Pwen 9	lat		lonj		Pwen 10	lat		lonj	

Fè kèk foto kan an



Abris d'urgence : Tentes et bâches

Kits	Quantité	Articles	Utilisation
Abris d'urgence Bâches	2	Bâches 5*4m ou 4*6 minimum. Poids 170 g/m ² Polyéthylène (HDPE) et protection UV Présence de bandes de renforcement en aluminium et bâches cousues sur les cotés.	Couverture des abris pour une famille de 5 pers. Pour fixer les bâches
	30m	Cordes (Fibre, Polypropylène ou nylon), diam 12mm.	
Abris d'urgence Tentes familiales	0,5kg	Clous	
	12	Piloris de bois pour la structure	
		16 m ² : tentes familiales 15-21 m ² : Tentes tunnel 12-16 m ² : Tentes avec faitières 14 m ² : Tentes avec dôme	Tentes pour une famille de 5 pers <i>Espace de vie recommandé de 3.5 m² par pers</i>

Abris d'urgence : Kits d'installation des abris

Kits	Quantité	Articles	Utilisation
Kits d'abris d'urgence complémentaire pour l'installation des abris et de l'habitat	1	Scie, 700mm pour le travail du bois	Pour couper les pendants.
	1	Sac de vis et clous avec têtes larges, longueur 75mm (3"), diamètre 3 mm, 500 grammes de vis et clous.	Pour fixer les pendants.
	1	Ciseaux large	Pour couper les bâches.
	1	Rouleau de fil en fer, diamètre 5mm, 82 ft de longueur, 500 grammes.	Pour fixer les bases.
	1	Marteau pour bois. Poids 750 g, manche en bois	Pour planter et arracher les clous.
	1	Corde pour relier les bois, stabiliser la structure ou fixer les bâches.	
	1	Houe pour préparer le terrain pour installer le kit.	
	1	Pelle, longueur 100 a 110 cm.	Pour préparer la fondation et creuser des tranchées autour de l'abri lorsqu'il pleut.
	1	Machette	Pour défricher les sites et donner de la forme au bois.
	1	Moustiquaire, 2/2	Pour protéger des moustiques.

A adapter en fonction du milieu urbain ou rural et des matériaux

Tôles de métal ondulées (CGI – corrugated Galvanised Iron) ou planches de bois
Selon les besoins

Pour renforcer les pans ou toits des abris d'urgence.

Articles non alimentaires associés

Kits	Quantité	Articles	Détails
Kits d'hygiène * Pour 5 pers / 1 mois *Sur la base des critères sphères, les articles utilisés en Haiti et les catalogues d'articles non alimentaires	2	Seau ou Jerry Can	Jerrycan de 20L ou 10L avec capuchon ; Seau de 14L avec capuchon pour couvrir de la poussière.
	2 à 3	Savons	250 à 800 g selon les normes établies par la DINEPA dans les sites en 2010.
	1	Boite pour le savon	
	2 à 3	Shampoings	250 ml
	1	Shampoing pour bébé	250ml, non irritant, Ph neutre.
	5	Peignes	
	1 à 2	Tube de dentifrice	Tube de 75ml
	5 à 6	Brosses à dents	Médium
	5	Rasoirs	
	12	Serviette d'hygiène féminine	
	12	Rouleaux de papier toilettes	
	1 à 3	Liquide / poudre de lavage de linge	1kg
	12	Couches bébé	
Kits de cuisine * Pour une famille de 5 pers	5	Assiettes	
	5	Fourchettes, cuillères et couteaux	
	5	Couteaux	
	1	Casserole (5 à 7 l)	Avec couvercle
	5	Coupes	En aluminium
	1	Poêle (2,5L)	
Articles personnels	3	Couvertures légères	2m*1,5m
	1 à 2	Matelas	
	1	Bâche et des clous	Pour installer des séparations des chambres dans les familles d'accueil
	5	Lampes torches	
Kits protection		Vêtements	
	1	Lampes de torche	
	5	Sifflets	
	1	Radio	
	5	Sachets en plastique Documents de sensibilisation	Pour la conservation des documents.
Dispositif minimum d'urgence en santé de la reproduction		Serviettes hygiéniques et méthodes contraceptives	

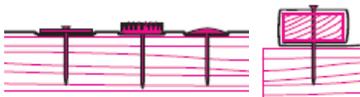
Koman pou byen enstale prela epi prekosyon pou pran avèl.

✗

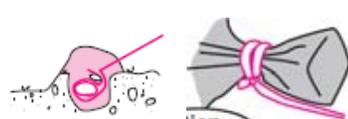


Pa klouwe prela avek klou senp Pa pike prela a nan tè a.

✓



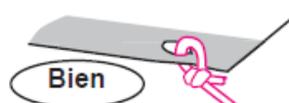
Klouwe l avèk klou tòl oubyen bouchon kola o sinon yon moso bwa.



Mete wòch antrel sou tout longè prela a oubyen mete yon wòch nan pwent prela a marel ak yon fil epi pikel nan tè a.



Mal



Bien

pèse prela nan zòn pwès la.

Pa pèse prela nan pati fin an



Bien

Bien

Vlope yon wòch nan pwent prela a marel ak yon fil epi pikel nan tè a o sinon marel nan yon potò.

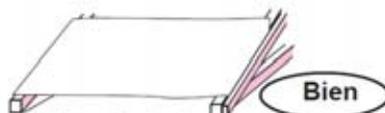
Bay tèt kay la pant et byen detirel prela sou li.

✗



Mal

✓

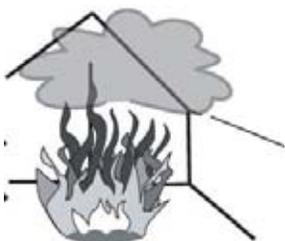


Bien

Bal pant e byen detirel pou dlo pa dòmi sou prela a. (poul pa fè basen).

Pou pa mete dife nan tant lan

✗



✓



pa limen dife pou w fè manje anndan tant la.

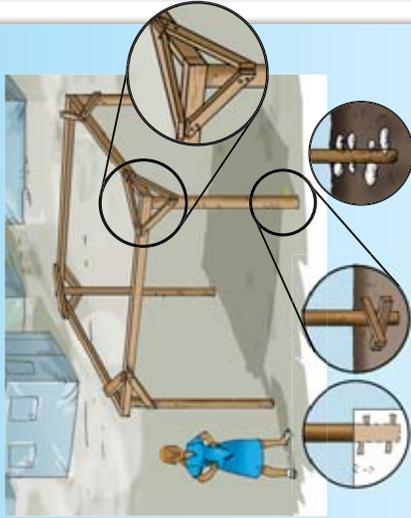
✓



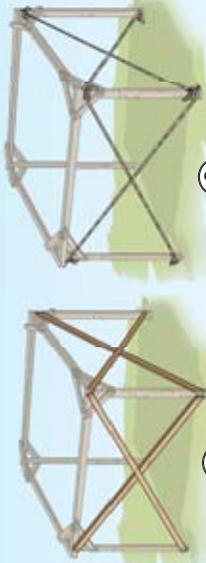
Pa limen balèn andedan tant lan konsa, metel pito nan yon bokal epi pa kite balèn n la limen pandan wap dòmi.

MEN KIJAN OU KA RANFOSE ABRI OU

MEN KIJAN POU NOU FÈ CHAPANT AK FONDASYON PI DJANM



RANBLEYE TROU YO AK WÒCH AK RÈS DEKOMB



1

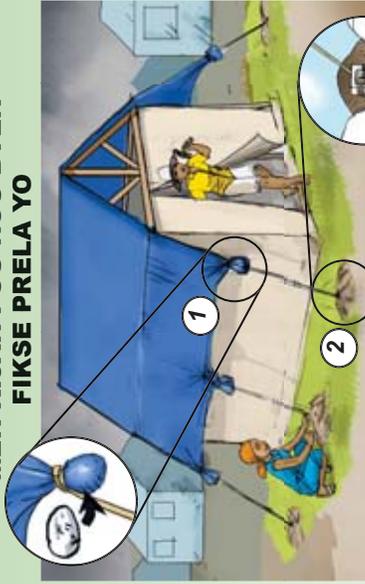
2

NAP RANFÒSE KWEN ABRI A AK PYÈS BWA. (1), OU BYEN AK KÒD (2)

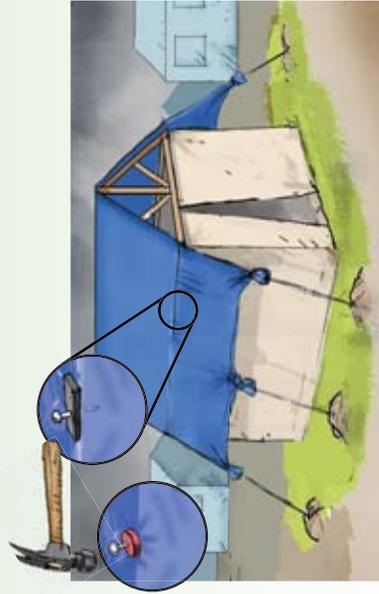


Dessin : Chevalin Pierre

MEN KIJAN POU NOU BYEN FIKSE PRELA YO

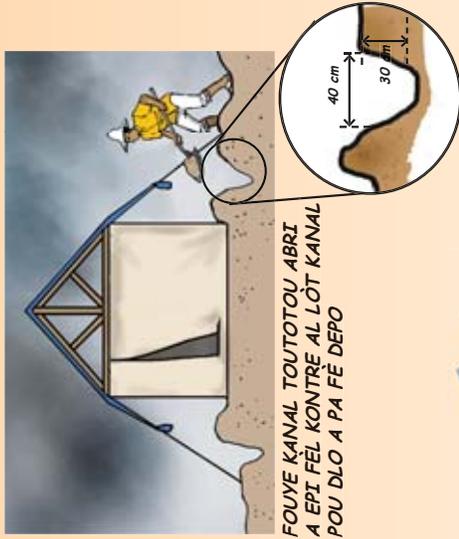


PRELA : NAP MARE PRELA YO AK YON KOD(1) KE NAP MARE NAN YON WÒCH OU BYEN YON MÔSO BLOK KE NA P METE ANBA TÈ APRE NAP KOUVRI L AK TÈ (2)

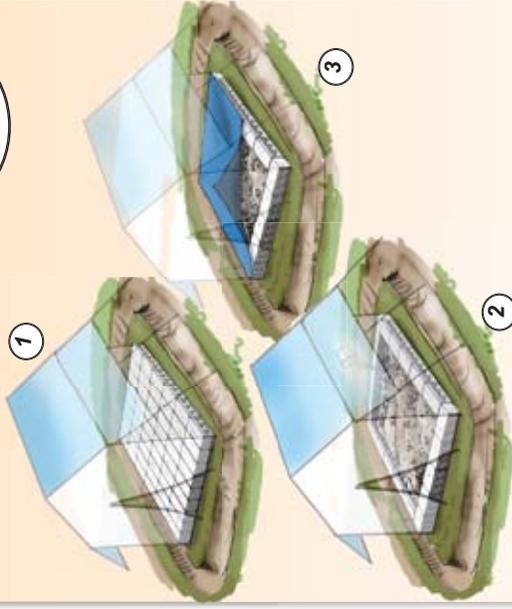


BYEN KLOUWE PLASTIK LA. METE YON BOUCHON OU BYEN YON MÔSO KAWOTCHOU POU ANPECHE PLASTIK LA CHIRE.

MEN KIJAN POU NOU PREPARE SÒL ABRI A EPI FOUYE KANAL



FOUYE KANAL TOUTOTOU ABRI A EPI FÈL KONTRÈ AL LÒT KANAL POU DLO A PA FÈ DEPO



EPI METE ABRI A CHITA SOU YON BAZ KI FÈT AK BLOK (1) OU BYEN FÈ YON LANTOURAY AVÈK BLOK EPI RANPLI L AK RÈS DEKOMB (2) EPI KOUVRI L AVEK YON PRELA OSWA YON TAPI (3)



Kits de réparation d'urgence des maisons sévèrement endommagées
Un exemple en milieu rural suite à Sandy en 2012

Dans le cadre des distributions de matériaux de réparation pour les maisons sévèrement endommagées, les articles suivants ont pu être distribués en milieu rural pour 60 maisons endommagées dans la Grande Anse, à Pestel, en réponse aux dégâts créés par Sandy en 2012. Dans ce cas précis, la majorité des dégâts avaient été enregistrés **sur les toitures**, n'ayant pas résistées aux vents. Il est à noter que les articles dépendent de l'évaluation approfondie des besoins en termes de réparations mais aussi de la structure de la maison et les quantités ci-dessous considèrent l'ensemble des habitations endommagées.

Matériels de réparation distribués					
Dégâts	Art	Item	Unité	Qté	
Toiture endommagées	1	Tôle pour le toit (CGI)			
	1.1	Tôle (CGI) épaisseur 27mm (6'-0")	Nr	500.00	
	1.2	Tôle (CGI) épaisseur 27mm (8'-0")	Nr	225.00	
	1.3	Tôle (CGI) épaisseur 27mm (10'-0")	Nr	40.00	
	1.4	Tôle (CGI) épaisseur 27mm (12'-0")	Nr	110.00	
	1.5	Faitière 16" largeur 8'-0"	Nr	25.00	
	2	Bois pour le toit (Fini/traité)			
	2.1	2" x 4" x 8'	Nr	110.00	
	2.2	2" x 4" x 10'	Nr	75.00	
	2.3	2" x 4" x 12'	Nr	120.00	
	2.4	2" x 4" x 14'	Nr	50.00	
	2.5	1"x6"x12'	Nr	70.00	
	2.6	1"x6"x14'	Nr	10.00	
	2.7	1"x4"x10'	Nr	10.00	
	2.8	1"x4"x12'	Nr	10.00	
2.9	1"x4"x16'	Nr	10.00		
	2.1	Sangle résistante aux ouragans longueur 16"	Nr		
	3	Clous			
	3.1	2"	Kg	20.00	
	3.2	5"	Kg	80.00	
	3.3	Clous pour le toit	Kg	160.00	
Murs endommagés	4	Murs			
	4.1	Crépissage (1:3) 3/4" épaisseur	m2	83.00	
		Ciment	Sacs	22.00	
		Sable	m3	2.02	
	4.2	Blocks de ciment 6"	m2	15.50	
		Ciment		3.00	
		Sable		0.14	
		Blocks		220.00	
		5	Portes et fenêtres		
		5.1	Feuilles de contreplaqué fenêtres	Nr	30.00

	5.2	Feuilles de contreplaqué murs	Nr	10.00
	5.3	Boulons à Pylône Porte		
	5.4	Boulons à Pylône Fenêtre		
	5.5	Charnière Fenêtre		
	5.6	Charnière Porte		
	6	Peinture		
	6.1	Peinture murs	Gal	10.00
	6.2	Peinture fenêtres et portes	Gal	10.00
	6.3	Couverture de peinture	Gal	10.00
	Fondations	7	Sols et fondations	
7.1		<i>Fondations ciment / sol 1:2:4(3/4")</i>	<i>m3</i>	<i>13.86</i>
7.2		Ciment	Sacs	106.00
7.3		Sable	m3	8.32
7.4		Gravier	m3	12.20
8		Autres articles		
8.1		Blocks de ciment	Nr	220.00
8.2		Ciment	Nr	131.00
8.3		Sable	m3	10.48
8.4		Gravier	m3	12.20
8.5	Métaux résistants aux ouragans	Nr		

Autres articles pour les petites réparations

- *Seau de 5 gallons* : Pour enlever les débris, transporter l'eau et d'autres éléments essentiels ;
- *Bâches* : Les bâches sont utiles pour créer des abris temporaires et sont flexibles pour créer un toit sur les structures existantes ou abriter certains espaces ;
- *Mètres de cordes solides et tressées* : Afin d'attacher les bâches aux arbres ou aux piloris ;
- *Rouleaux de bandes autocollantes* : Pour connecter des morceaux de bâches ;
- *Outils* : Marteau ; Pied-de-biche ; Ciseau a bois ; Pince ; Masques ; Paires de gants ; Lunettes de sécurité ; Scie et lames de remplacement ; Couteau à bois et/ou cordes.

Voir aussi :

Annexe 9 Composition des abris d'urgence et articles non alimentaires

Annexe 15 Etapes de couverture des maisons endommagées

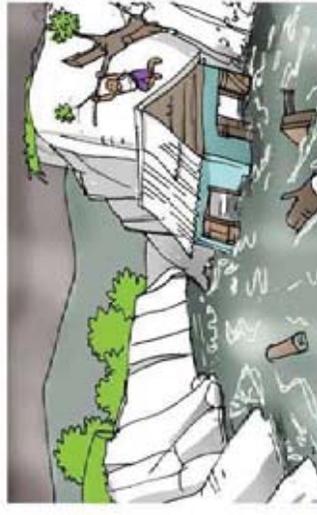
Sur le CD joint au document, se référer aux techniques de réparation des maisons et aux normes des abris transitoires.

MEN KI JAN NOU DWE KONSTWI

KI KOTE NOU PA DWE KONSTWI



A KOTE GWO VAN KA PASE



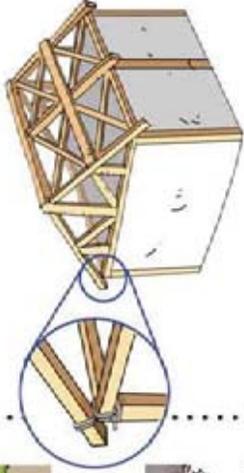
B KOTE KI KA GEN INONDASYON



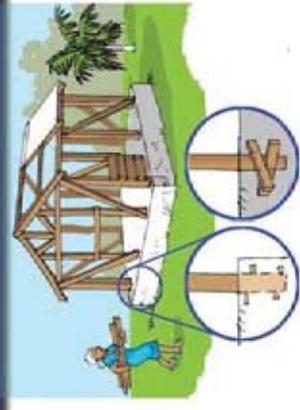
C NAN REN MÒN



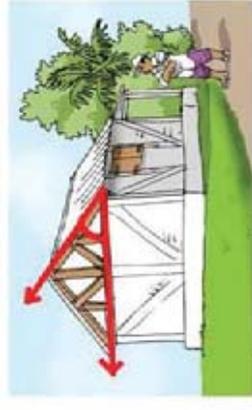
KAY KI GEN FÒM KARE REZISTE PLIS ANBA GWO VAN



ASIRE W TOUT KOTE TET KAY LA MARE SOLID



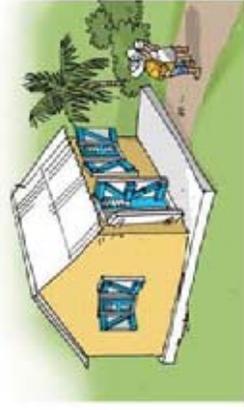
ASIRE W KE TOUT LOT KOTE KAY LA MARE YO SOLID TANKOU FONDASYON AK POTO



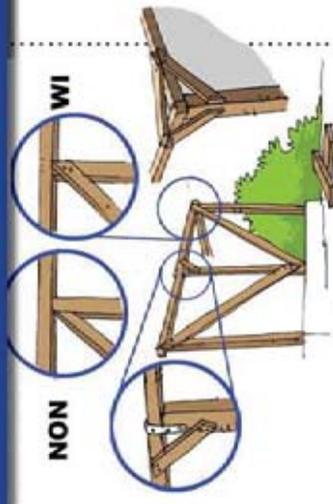
FÒK PANT TÈT KAY LA MEZIRE 30 RIVE 45 DEGRE



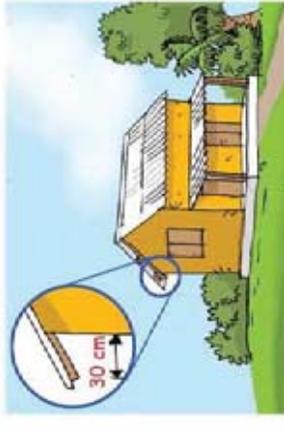
PYE BWA PWOTEJE KAY LA KONT GWO VAN



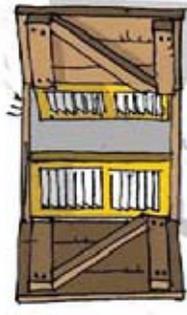
FENET YO DWE MENM GWOSE POT YO DWE MENM GWOSE



RANFÒSE TRIANG KAY LA



SEPARÈ TÈT KAY LA AK TÈT GALERI A



PÒT AK FENÈT JALOUZI PI REZISTANZ



...POU AYITI, REKANPE!



Drawn: Chaveth Pierre

Étapes pour couvrir la maison

CONSTRUIRE VOTRE MAISON PLUS SÛRE

Afin de construire votre maison plus sûre, la couverture doit être réalisée pour résister aux vents violents, aux pluies ou aux tremblements de terre.

Étape 1: placer le cordeau de manière à avoir un débord de 5 cm par rapport au liteau.



Note: si vous devez découper les tôles, utilisez des gants!

Note: les tôles doivent dépasser de 5 cm par rapport au débord du toit.

Il faut :

- que la charpente soit montée
- des tôles galvanisées (28 gauge - 0,38 mm minimum)
- des tôles faîtières
- des clous pour tôles

Étape 2: placer la première tôle en alignement avec le cordeau et pour permettre un **recouvrement de la rive de 10 à 15 cm**.

Étape 3: clouer la tôle aux liteaux toutes les 2 ondulations pour réduire le soulèvement lors des vents violents. Ne pas clouer sur le liteau du haut!



Étape 4: placer la prochaine tôle en assurant un **recouvrement des tôles de 2 ondulations** au minimum. Bien repérer la direction des pluies pour placer le recouvrement du bon côté.



Note: se renseigner sur la direction des vents violents et des pluies.

Si les pluies viennent en général de l'Ouest, alors il faut placer la tôle qui est la plus à Ouest sur le dessus. Sinon, il est fort possible que le toit fuit lors des prochaines pluies ou que les tôles s'envolent...

Étape 5: clouer les tôles sur les 2 pentes du toit, toutes les 2 ondulations.

Note: les tôles doivent dépasser de 10 à 15 cm sur le côté du toit, afin de permettre le recouvrement de la rive et d'assurer le non soulèvement des tôles lors de vents violents.



Étape 6: placer les tôles faîtières en respectant la direction des pluies, et clouer les toutes les 2 ondulations.

Étape 7: lorsque le bardage est fini d'être installé, rabattre les tôles au niveau des rives et clouer les aux chevrons.



Préparé par:



Avec le soutien de:

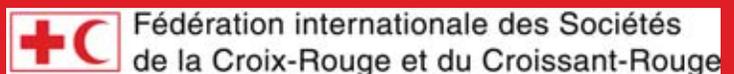


Tableau #1 : Relation entre le propriétaire du terrain et celui du bâtiment					
PF	FB	Preuve authentique	Preuve non authentique	Aucune Preuve	Recommandations en cas d'urgence
Propriétaire du fond: celui qui détient un droit de propriété sur le terrain	Propriétaire du bâti: celui qui détient un droit de propriété sur la maison	Document juridique délivré par les autorités compétentes justifiant le droit de propriété. Exemple de l'acte de vente.	Document de foi établi entre deux parties sans se référer aux autorités compétentes ou aux formalités établies. Ex : contrat sous-seing privé, quittance, reçu de paiement, etc.		<p>Réparation d'urgence</p> <p>Favorable</p> <p>Recommandations # 1 et # 2</p> <p>Abris transitoires</p>
Exemples de propriété #1 : Le propriétaire du fond est le même que celui du bâti, c'est-à-dire le terrain et la maison lui appartiennent.		<p>Cas #1 : Le propriétaire a des preuves authentiques : acte de vente notarié, procès-verbal d'arpentage, jugement.</p>	<p>Cas #2 : Le propriétaire a des preuves non authentiques : quittance, contrat sous-seing privé...</p>		<p>Favorable</p> <p>Recommandation # 1 : Enquêter auprès des voisins sur la propriété: Enquête de voisinage.</p> <p>Recommandation # 2 : Trouver l'autorisation d'un Représentant du conseil d'administration des sections communales (CASEC) et ou de l'Assemblée des sections communales (ASEC).</p> <p>Défavorable</p> <p>Suivre les mêmes recommandations # 1 et # 2 pour la justification du droit de propriété et déterminer l'éligibilité.</p>
Exemple de propriété # 2 : Le propriétaire du bâtiment est différent de celui du fond, c'est-à-dire le propriétaire de la maison n'est le propriétaire du terrain. Cette situation apparaît le plus souvent lors que le propriétaire du terrain alloue son domaine soit sur un contrat d'affermage pur et simple, ou d'un contrat d'affermage ou affermage sur prix d'achat, c'est-à-dire quand le propriétaire du terrain consent de vendre le terrain au fermier.		<p>Cas #1 : Le propriétaire a des preuves authentiques : acte de vente notarié, procès-verbal d'arpentage, jugement</p>	<p>Cas #2 : Le propriétaire a des preuves non authentiques : quittance, contrat sous-seing privé...</p>	<p>Cas #3 : Le propriétaire n'a aucune preuve justificative</p>	<p>Favorable</p> <p>Si la maison demande des réparations, on peut l'effectuer tout en suivant les mêmes recommandations # 1 et # 2 pour la justification du droit de propriété.</p> <p>Favorable</p> <p>Suivre les recommandations # 1 et # 2 pour la justification du droit de propriété</p> <p>Défavorable</p> <p>Suivre les recommandations # 1 et # 2 pour la justification du droit de propriété afin de devenir favorable.</p>

Le statut juridique de l'occupant est étroitement lié au mode d'acquisition. Ce dernier et les modes de preuves constituent les éléments de base qui aident à comprendre ou à définir le statut juridique d'un occupant. Parmi les modes d'acquisition d'une propriété retenons les modes suivants :

- **Vente**
 - Vente parfaite : accord sur le prix et sur la chose entre le propriétaire et l'acheteur.
- **Donation**
 - Le donateur transfère son droit de propriété au donataire sans rien recevoir en échange. Pour faire une donation, il faut être sain d'esprit.
- **Possession/prescription**
 - Moyen d'acquérir ou de perdre un droit de propriété après une possession de dix (10) ou vingt (20) ans.
- **Héritage**
 - C'est le patrimoine du défunt transmis aux héritiers.

Il faut noter qu'il est important de prêter une attention toute particulière dans la relation entre le mode d'acquisition contre les preuves et le statut juridique déclaré car dans certains cas l'occupant peut se déclarer être occupant à tel titre et pourtant les modes d'acquisition et les documents de preuve disent le contraire.

Tableau #2 : Exemples de statut Juridique de l'occupant		Recommandations en cas d'urgence	
		Réparations	Abris transitoires
		Favorable	
Le ménage occupe la maison et le terrain à titre de propriétaire ; Propriétaire du fond : est celui qui détient un droit de propriété sur le terrain		Suivre les recommandations # 1 et # 2 pour la justification du droit de propriété.	
Le ménage occupe la maison à titre de propriétaire et le terre à titre de fermier: Propriétaire du bâti : celui qui détient un droit de propriété sur la maison.		Favorable	Favorable
		Suivre les recommandations # 1 et # 2 pour la justification du droit de propriété	Suivre les recommandations # 1, # 2 et # 3 pour la justification du droit de propriété.
Le ménage occupe la maison à titre de locataire: C'est celui qui a le droit de jouissance d'une maison suivant le paiement d'une somme d'argent et la durée du contrat.		Défavorable	
		Suivre la recommandation #3 pour devenir favorable	
Le ménage occupe le terrain ou la maison à titre de bénéficiaire. Il ne paie rien pour la jouissance et à la possession de la propriété.		Favorable	Défavorable
		Suivre les recommandations de #1, #2 et #3 pour éviter des conflits futurs.	Suivre les recommandations de #1, #2 et #3 pour le rendre favorable.
Le ménage occupe le terrain et ou la maison à titre de gérant/mandataire. Celui qui détient un mandat du propriétaire écrit (délivré par des autorités compétentes ou fait de bonne foi entre les parties.)		Favorable	
		Suivre les recommandations de #1, #2 et #3	
Le ménage occupe le terrain et ou la maison sans aucun droit (occupant sans titre ni qualité).		Défavorable	Défavorable

En complémentarité du document, les annexes et outils
présentés sont sur CD

REPONSE AUX DESASTRES

Abris d'urgence, habitat et regroupements

Boite à outil des
leçons apprises,
expériences et
pratiques

Annexes et
Outils
2010-2014



**SECRETARIAT PERMANENT DE
GESTION DES RISQUES ET DES
DESASTRES**
COMITE THEMATIQUE EVACUATION
ET GESTION DES ABRIS PROVISOIRES

En se basant sur les expériences des quatre (4) dernières années et dans la continuité des outils développés par le CTEGAP pendant les soixante-douze (72) heures de l'urgence et de la DPC pour les réponses, ce document a pour objectif de capitaliser sur les expériences et leçons apprises des réponses utilisées en termes d'abris d'urgence, d'habitat et de regroupements et installations de personnes.

Ce document ne traite ni des évacuations ni de la gestion de l'urgence mais considère les types de réponses pour les personnes dont les maisons ont été détruites ou endommagées et ayant des besoins en termes de logement et d'abris d'urgence, tels que les tentes, les bâches, les kits de réparations, etc., plus de soixante-douze (72) heures après la levée d'une alerte.



En ce sens, il constitue une continuité des outils développés par le CTEGAP lors des soixante-douze (72) heures des évacuations, mais aussi par la DPC dans le cadre de gestion de situations de déplacement interne et d'intervention de réponse pour les familles affectées.